

Le Canada

Journal du matin

Membre de la Presse Canadienne
Membre de l'Audit Bureau of Circulations

Le Canada est imprimé par la Compagnie de Publication du Canada, Limitée au numéro 53, rue Saint-Jacques, à Montréal.

Rédacteur en chef: Edmond Turcotte
Gérant de la Rédaction: Eustache Letellier de Saint-Just

MERCREDI, 10 FEVRIER 1937

Nourritures terrestres de nos banquetivores

Un projet est présentement à l'étude au Conseil de régie des Ports nationaux pour la création d'un dock public de déchargement et d'entreposage du charbon à Québec. Ainsi vient de le déclarer le ministre du Transport, M. Howe, en réponse à une interrogation du député libéral de Montmorency, M. Wilfrid Lacroix.

On voit que le gouvernement d'Ottawa reste irrésolument attaché au principe de la libre concurrence dans tous les domaines, et qu'il entend prêter main-forte au public partout où la liberté du commerce est menacée.

Que fait, pendant ce temps, le gouvernement de Québec? Rien. On allait dire: "Il parle." C'est tellement dans ses habitudes. Mais non, il ne fait même pas cela. Il se tait.

On n'a pas oublié que le gouvernement de M. Taschereau, malgré d'énormes difficultés — car les barons de la finance sont fins — et malgré le mauvais vouloir du gouvernement fédéral de ce temps-là, — qui avait accordé à regret au sénateur Lemieux l'enquête qu'il demandait, et qui avait fini par jeter des ballots de papier à la porte de M. Taschereau en disant en substance: "Débrouillez-vous," — on n'a pas oublié, disons-nous, que le gouvernement libéral de Québec a traqué le trust du charbon jusque dans ses derniers retranchements et lui a arraché une amende de \$40,000.

La "bonne" presse du temps ricanait de dépit. Elle était au désespoir de voir tuer sous elle un de ses principaux chevaux de bataille. Elle s'écriait que c'était seulement de la mise en scène, et que croquerie n'était pas vraiment mort.

Et le champion de la "bonne" presse, M. Maurice Duplessis (ce n'est pas un ingrat, et la "bonne" presse a eu du flair), M. Duplessis de renchérir. N'est-ce pas lui qui clamait à l'Assemblée législative: "Nous traquerons le trust du charbon jusqu'au bout, et nous interdirons une poursuite par jour s'il le faut?"

Il y a plus de 150 jours que M. Duplessis est le coq du village, et, par la grâce de toute la basse-cour nationale, y compris les vieilles poules, les cocottes et les poussins imberbes, il a plus fait — tout le monde sait ça, on n'a plus le droit de l'ignorer — en 150 jours que le parti libéral en 150 ans.

Cependant, on a beau mettre des bécoteries épaisses comme le crâne de William pour scruter l'un après l'autre les pages du Grand Livre des bonnes actions nationales, on n'y trouve pas la trace de la moindre poursuite judiciaire contre le trust du charbon (ni d'aucun trust en particulier, quant à ça), ni même d'une simple menace de sévices échappée au Premier Ministre dans la chaleur d'un banquet.

Au fait, il doit bien y avoir eu, à tout prendre, un banquet national par jour depuis le 17 août, mais on ne voit pas qu'on y mange jamais du charbon, au propre comme au figuré.

Dans l'Union nationale, on se nourrit mieux que ça. Le fin renard de Maurice a trouvé le truc. Il a fait chanter le noir corbeau du trust du charbon, et lui et ses commensaux ont recueilli le fromage... Dans l'Union nationale, c'est seulement le bon peuple qu'on nourrit de mots.

Edmond TURCOTTE

Le crédit agricole fédéral au Québec

Une autre fable bleue s'anéantit. Le crédit agricole du gouvernement fédéral n'était, au dire des gens de l'Union nationale d'aucune utilité pour les agriculteurs de la province de Québec.

Examinons le rapport du crédit agricole présenté avant-hier à la Chambre des Communes. Les chiffres entre parenthèses expriment les crédits accordés:

Colombie britannique, 208 (62), \$104,573; Alberta, 992 (468), \$820,343; Saskatchewan, 2,829 (1,748), \$2,203,619; Manitoba, 883 (625), \$1,142,156; Ontario, 1,215 (493), \$678,842; Québec, 2,334 (2,560), \$2,863,721; Nouveau-Brunswick, 285 (104), \$94,079; Nouvelle-Ecosse, 304 (199), \$228,801; Ile-du-Prince-Edouard, 234 (166), \$191,465.

Chose curieuse à première vue, les agriculteurs québécois ont reçu au cours des 12 derniers mois un plus grand nombre de prêts que ceux qu'ils ont demandés. C'est que le gouvernement fédéral a accordé au cours de ces douze mois plusieurs demandes de crédit qui furent faites précédemment.

Mais cela n'est pas le point le plus remarquable du rapport. Le fait qui s'impose d'abord c'est que les agriculteurs du Québec ont reçu le plus grand nombre et le plus gros montant de crédit du gouvernement fédéral au cours des douze derniers mois.

Alors que les agriculteurs ontariens, qui firent 1,215 demandes de crédit, ne reçurent en tout que 493 prêts d'une valeur totale de

\$678,842, les agriculteurs du Québec, qui firent 2,334 demandes de crédit, reçurent 2,560 prêts d'une valeur totale de \$2,863,721, c'est-à-dire \$660,102 de plus que la Saskatchewan, province uniquement agricole.

Que doit-on conclure, sinon que les conservateurs de la province de Québec ont, une fois de plus, eu recours à une méthode déloyale de combattre leurs adversaires politiques? Ils ont affirmé que le gouvernement fédéral n'accordait pas aux agriculteurs québécois la part du crédit agricole à laquelle ils avaient droit. Or les statistiques officielles établissent clairement que nos agriculteurs ont été particulièrement favorisés par le crédit agricole fédéral.

Il semble très évident que les toriers du Québec ont joué au hasard et qu'ils ont gagné à qui-perd-gagne. On se méfiera à l'avenir de leurs affirmations. Qui a trompé trompera, dit le proverbe. Les gens de M. Duplessis s'aperçoivent avant longtemps que les agriculteurs du Québec — gens honnêtes et sincères — ne pardonneront pas facilement à ceux qui s'appliquent à les induire en erreur. Grâce à Dieu, la vérité et la justice n'ont pas encore perdu tous leurs droits au Canada français.

Henri GIRARD

Choses du temps

Juge du Festival dramatique

On se demande pourquoi le juge du Festival dramatique doit nécessairement être un étranger. On se le demande avec raison et sans bien comprendre les raisons d'un choix arbitraire.

Cette année, les organisateurs du Festival dramatique (mot de Cambronne pour le "Festival")! Que ne dit-on en français le concours? ont encore choisi un juge étranger manifestement incompétent.

Il n'y a contre le choix d'un étranger aucune opposition de principe. Si le juge étranger s'était montré supérieur aux Canadiens qui se sont "spécialisés" dans les choses du théâtre, nous serions les premiers à approuver le choix des organisateurs. Mais cette fois encore, le juge a fait preuve d'une telle étroitesse d'esprit et d'une connaissance si médiocre de l'esthétique du théâtre que nous ne pouvons pas ne pas signaler le fait. Surtout parce que nous savons que tel de nos compatriotes aurait porté un jugement beaucoup plus juste et plus intelligent que celui de M. de Warfaz.

Si le Festival dramatique doit avoir quelque influence sur le développement de l'art dramatique au Canada — et particulièrement dans la province de Québec — il importe grandement que les juges du concours soient choisis d'après leur compétence réelle — qu'ils soient ou non Canadiens. Mais on ne pardonnera pas le choix d'un juge manifestement inférieur à tel ou tel Canadien qui connaît tous les secrets de l'art dramatique sur le bout de ses doigts.

H.G.

Le dindon qui se pare des plumes du paon

Le Graisseux du Devoir, qui a l'âme d'un pion et l'esprit de sa maison, est tout à fait à l'aise dans les basses-cours. Mais ce n'est pas une raison pour faire la roue.

J'ai parlé ici de "boucherie dans une basse-cour," ce qui a fait glousser le dindon du Devoir. Il s'empresse d'étaler ses connaissances. Une basse-cour, suivant lui, est seulement le lieu où l'on élève les volailles. Voici cependant ce qu'en dit le Larousse du XXe Siècle:

BASSE-COUR n. f. Autrefois. Cour de dégagement où se trouvaient les écuries et dépendances. — Aujourd'hui. Partie d'une ferme où l'on élève la volaille et les autres animaux qu'on nourrit à demeure. — Pl. Des Basses-Cours.

— Par extension. Ensemble des animaux qui vivent dans une basse-cour: BASSE-COUR en rumeur.

Une basse-cour est donc non seulement la "partie d'une ferme où l'on élève la volaille," mais aussi "les autres animaux qu'on nourrit à demeure," ce qui, on a bien le droit de le penser, doit comprendre par exemple les pourceaux. (Cela comprend, en tout cas, les lapins, qui pourtant n'ont pas plus d'ailes que les gens du Devoir.)

Une note encyclopédique du Larousse explique d'ailleurs que "dans les fermes, on laisse ordinairement les volailles vaguer en liberté," ce qui est aussi vrai ici qu'en France, de sorte que, la basse-cour se trouvant vaguement dans les environs de la maison de ferme, on peut fort bien égorger les animaux de boucherie en pleine basse-cour — comme je l'ai vu faire de mes yeux, étant enfant, dans les Cantons de l'Est, et comme j'en ai gardé un souvenir ineffaçable.

Au surplus, l'usage ancien, on l'a vu plus haut, englobait dans l'expression de "basse-cour" le lieu où se trouvent "les écuries et les dépendances," et nos pères devaient posséder le génie du français pour le moins aussi bien que le Graisseux.

Au fait, à propos de "génie de la langue française," on serait curieux de savoir si l'anonyme Graisseux qui se promène dans les basses-cours, le groin au vent, est le même qui, sous les initiales de G. P., laissait tomber une petite merveille de subjonctif, au volume XXI du Devoir, numéro 3, première page, 4e colonne, au "Bloc-Notes" du jour?

Voici en effet la perle du Graisseux, ou de son jumeau, ou de son frère de lait (avec mes remerciements au très spirituel Tristan de la Tribune, qui a fait la trouvaille):

Au début de 1930, et comme commence la session provinciale et que s'annonce la fédérale, il ne serait pas mauvais que le public, celui du Soleil, et l'autre aussi, s'achât à quoi s'en tenir...

Ah! ce savoureux s'achât sur le chemin du chasseur qui s'en va chassant! Quand on a poudu pareil s'achât, que Guirry ne reconnaît pas, on ne va pas faire cocorico dans la basse-cour du voisin, et aussi l'on garde prudemment chez soi ses messieurs gros, gras et blonds, et habillés de soie... — E.T.

"Fringaler" ou "barauder"

Au sujet de la note que nous écrivions ces jours derniers relativement au canadienisme "barauder", un correspondant nous cite au long cet extrait du Dictionnaire de nos fautes contre la langue française, de M. Raoul Rinfret:

Barauder. — N'est pas français. Le mot employé en France est fringaler, pour désigner le mouvement d'une voiture à deux ou à quatre roues, qui est renvoyée d'un côté et de l'autre, mouvement dit...

Barauder n'est pas français? Il le sera, si nous le voulons. Il l'est d'ailleurs pour les Canadiens

français qui entendent parfaitement ce qu'il signifie, alors que fringaler (que nous ne trouvons pas dans les dictionnaires) n'a pour eux aucun sens. Dé plus barauder "fait" couleur locale et il décrit en quelque sorte le mouvement que l'on veut exprimer, tandis que fringaler "fait" artificiel et pédant.

On ne saurait trop déplore à ce propos l'espèce de paralysie dont souffrent tant d'écrivains canadiens et qui n'a d'autre explication que la crainte d'employer par inadvertance des canadienismes. On se fabrique ainsi une langue décharnée, qui n'a ni sel ni couleur et qui s'efforce sans succès à paraître parisienne. Lorsqu'un écrivain canadien-français remplace barauder par fringaler, il est bien naïf s'il croit améliorer son style. En réalité, il commet tout simplement alors l'erreur d'élargir le fossé de plus en plus large et profond qui sépare chez nous les écrivains du public lecteur.

Soyons attentifs à éviter les anglicismes et les fautes de syntaxe. C'est déjà beaucoup demander aux écrivains canadiens-français qui ne veulent pas verser dans la préciosité. En revanche, qu'on ne bannisse pas l'usage des canadienismes qui ont tout de même une allure française et qui donnent du piquant à notre parler. — H.G.

Rappelons-nous 1911

La presse conservatrice et les journaux pseudo-indépendants continuent à attribuer au gouvernement King les pires desseins au sujet de la défense nationale et de la participation du Canada à une guerre étrangère. Après avoir débuté par un procès de tendance, par des insinuations, on en est rendu à affirmer que "le parti libéral participera à la guerre"; — que "le parti libéral imposera la conscription." Tels sont bien les titres flamboyants que nous trouvons dans l'Illustration Nouvelle et que reproduisent à satiété les autres organes au service du parti tori.

Et cela, sans la moindre preuve, bien plus, malgré la franche attitude canadienne du premier ministre Mackenzie King et ses déclarations formelles, précises, faites, il y a à peine quelques jours, à la Chambre des députés.

Pour se donner une fausse apparence de sincérité, cette presse aux gages du parti conservateur désapprouve aussi — oh! combien faiblement! toutefois — l'opinion de ses chefs impérialistes qui reprochent au gouvernement libéral de ne pas assez dépenser pour la défense du Canada en vue de coopérer aux guerres de l'empire.

Le double jeu de la presse bleue et des feuilles pseudo-nationales crève les yeux. L'histoire d'hier éclaire le présent et laisse deviner l'avenir.

Rappelons-nous 1911.

Notre province connaît alors de semblables parangons du nationalisme. Que disaient-ils dans leurs journaux et sur les tribunes publiques? Pour faire croire à la sincérité de leur opposition à la politique navale de Laurier, ils proclamaient qu'ils condamnaient également la politique navale de Borden, le chef conservateur. Nous les entendons encore tonner contre les bleus et les rouges et s'engager, en face de toutes les églises de la province de Québec, à combattre la politique navale de Borden et de Laurier.

Que firent ensuite ces vertueux nationaux? Après avoir, par leur violente campagne, trompé l'opinion publique sur le sens, l'esprit et le but de la politique de Laurier; après avoir aveuglé l'électorat sur leur propre compte et avoir réussi à cacher leur turpitude sous un simulacre de nationalisme, ils renversèrent le gouvernement libéral.

Et après? Eh bien! après, ils se firent les fidèles servants de la politique impérialiste de Borden et votèrent aux communes une contribution de \$35,000,000 à la marine britannique! C'est grâce à la majorité libérale du Sénat que cette mesure essentiellement impérialiste fut rejetée.

C'est le même jeu qui recommença en 1937. Les nationaux artificiels de nos jours sont de la même dynastie des conservateurs-nationalistes de 1911. Ces castors n'ont pas changé. Ils essayent encore une fois de gruger sourdement le parti libéral en faisant claquer la queue plate de leurs faux patriotismes.

Comme leurs devanciers de 1911, ils affichent un désintéressement de commande, ils affectent de dénoncer les idées de leurs chefs pour poser à la vertu nationale. Mais, un homme averti en vaut deux. Soyons certains que tous ces partisans métamorphosés en nationaux aujourd'hui, approuveraient demain leurs chefs impérialistes s'ils revenaient au pouvoir, comme il arriva après 1911.

Ces politiciens sont coutumiers du fait; ils sont les spécialistes de ce nationalisme de castor dont ils se servent pour escalader le pouvoir.

N'est-ce pas ce qu'ils font sous nos yeux dans notre province? Ainsi que de vulgaires contrebandiers, n'ont-ils pas caché leurs marchandises sous le drapeau de l'Union Nationale qui devait tout régénérer en tuant l'esprit de parti? Par ce stratagème, ils sont entrés dans la place. Or, voyez-les à l'oeuvre: ils s'affichent les plus impitoyables partisans de la plus étroite politique conservatrice. Tous ces prétendus réformateurs des mauvaises mœurs politiques dues à "l'esprit de parti", avaient sans sourciller les yeux, les lèvres, les impostures, les calambourades, les injustices de leur chef Duplessis qui chiffonne à chaque heure du jour le beau programme électoral de l'Union Nationale.

Il en serait de même à Ottawa si les chefs conservateurs qu'ils font semblant de désapprouver, retournaient au pouvoir.

Heureusement, le peuple connaît trop bien ces farceurs pour les prendre encore une fois au sérieux.

La province de Québec se souvient. En 1911, les conservateurs nationalistes dénoncent leur chef Borden. L'année suivante, ils votent les \$35,000,000 que Borden leur demande pour la marine britannique.

En 1925, les conservateurs-patenaudistes renlent leur chef M. Meighen. En 1926, ils sont tous sous la bannière de ce même M. Meighen qu'ils élèvent jusqu'aux nues.

En 1935 et 1936, ils adorent Duplessis et chantent autour de l'Arche d'alliance de l'Union Nationale qui doit transfigurer notre politique et tuer à jamais l'esprit de parti. En 1937, ils se rient sans vergogne de leur programme, redevenant ce qu'ils furent toujours: des bleus qui se ruent sur la crèche au cri de: "ôte-toi de là que je m'y mette!"

Et le peuple croit encore en la sincérité de ces faoches? Allons donc!

Les libéraux ont pu commettre des fautes, mais ils n'ont jamais été des hypocrites. Ils n'ont jamais troqué leur nom et leur programme pour un nom d'emprunt, un programme perfide, en un mot pour une dérogation d'arriquin ainsi que l'ont fait si souvent les conservateurs.

Les Canadiens n'ont jamais eu à reprocher à Laurier, non plus qu'à Mackenzie King de telles tactiques déshonorantes.

Le canadienisme sincère et éprouvé du gouvernement libéral d'Ottawa domine la basse cabale des conservateurs-tories déguisés sous une étiquette qui à la lumière de l'histoire, ne dit rien qui vaille. (1)

JEP

(1) Quand, au cours de cet article, nous parlons des farceurs nationalistes de 1911, nous exceptons, naturellement, M. Henri Bourassa et deux ou trois qui restèrent fidèles à leur idéal. Ces rares exceptions ne font que faire ressortir le manque de franchise et de sincérité de tous les autres.

(L'avenir du Nord)

Pourquoi pas?

L'Hon. Maurice Duplessis, dans son discours au banquet qui lui était offert aux Trois-Rivières, lundi soir, le 25 janvier courant, a promis de faire disparaître le communisme de notre province en occupant les têtes de ses adeptes.

Au lieu de leur couper la tête, pourquoi ne leur flamberait-il pas la cervelle avec la Mitraillette du boucher William Tremblay? Ça vaudrait peut-être mieux que de se servir de la mitraillette à William pour chasser d'honnêtes employés du Parlement.

(En Avant)

UNE HEURE AVEC...

M. Jean-Charles Harvey

On se prête à des entrevues pour rétablir devant le public sa figure exacte.

Maurice BARRE

C'est une bonne fortune, en notre âge de conformisme exécrable, d'être reçu chez M. Harvey et de l'entendre parler. Ses idées sont toujours intéressantes. Avec lui la discussion flamboie. Il se moque bien des opinions que pourraient trouver sur son compte certains "pingouins" — polaires ou québécois — et de leurs représailles aussi. J'aime surtout chez lui l'ardeur qu'il met à fustiger la bêtise, maîtresse de nos milieux intellectuels (façon de parler évidemment).

Parfois même Harvey fait figure de pamphlétaire, si je puis dire; mais s'il recourt au libelle, c'est plutôt par amour du vrai et du beau, croyez-moi, que par simple esprit d'originalité.

Dans un pays qui veut aller de l'avant, vivent les mécontents! Il n'y a pas de progrès possible sans critique. Cependamment cultivons en même temps notre faculté d'enthousiasme, afin d'admirer ce qui est vraiment beau et bien; réservons la plus large part de notre cœur à l'optimisme, c'est-à-dire à la joie: nous en avons besoin pour rester jeunes. C'est pourquoi la critique doit procéder de l'amour plutôt que de la haine. On n'a le droit de haïr que les choses qui portent atteinte à ce que l'on aime. Cela suppose que l'on a commencé par aimer quelque chose.

On ne pouvait mieux dire! Cultivé, enthousiaste, jeune et généreux: voilà Harvey tel qu'il est:

J'aime énormément discuter avec mon ami de Québec. Naturellement nous causons en toute liberté. Mon hôte dit ce qui lui plaît; moi de même. Mais nous serons d'accord aujourd'hui, je crois!

Voici, M. Harvey, mon principe en matière nationale: "J'aime un homme avant d'être Canadien français et comme homme il est de mon devoir d'aimer l'humanité sans aucune restriction patriotique. Là-dessus, donc, je suis diamétralement opposé aux Jeunes Patriotes trop faible pour penser par elles-mêmes et préférant s'aplatir devant des bonzes idolâtres (farceurs pour la plupart) fêlés de haut en bas!"

— Vous avez trouvé la bonne formule. En tendant vers l'universel, vous élargissez votre front pour donner place à des idées qui dépassent de beaucoup les frontières étroites de la patrie. C'est par là, surtout, que vous rompez avec les générations précédentes qui croyaient naïvement en la possibilité d'un art villageois. Mais vous pouvez, vous devez même garder votre caractère qui est le caractère d'un homme du nord, modelé par des siècles de vie canadienne.

Je tenais à ce que cela fût dit. Car ils ne sont pas rares, dans nos collèges, ces jeunes utopistes qui espèrent et espèrent toujours en une Laurentie exclusivement française, sans Juif et sans Anglais; en une espèce de Grand Village situé sur les bords du "majestueux" Saint-Laurent.

Dépassant la quarantaine, M. Harvey s'est toujours efforcé, de toute son âme d'enthousiaste, à rester en relation avec les "vingt ans" de façon à les bien comprendre et à garder cette faculté d'illusion, cet enthousiasme et cette émotivité qui les caractérisent. Voilà pourquoi il peut leur donner en retour de précieux conseils; il peut écrire Jeunesse, cahier que je préfère à tous les Appels de la Race de nos vains romanciers. Voilà aussi pourquoi il veut, dans cette rencontre, nous en entretenir à l'instant.

La jeunesse d'aujourd'hui est inquiète, nerveuse et révoltée: une longue et douloureuse attente finit toujours et la colère. Elle n'attend qu'un chef pour devenir révolutionnaire. C'est la première fois, dans les divers mouvements populaires de ce pays, qu'apparaît la ligne de démarcation entre la force progressive et la réaction, avec les notions de "droite" et de "gauche". D'après mon expérience, la majorité des jeunes ont cessé d'être conformistes: ils veulent du changement. La raison de cet état d'esprit, je dirais de cette exaspération, est que la plupart des "moins de trente ans" ont vu leur premier élan vers la vie ou l'action se briser contre le mur des vieilles institutions. Ils ont trouvé toutes les issues fermées par ce mur et ils ont des lors songé à la nécessité de démolir. Le malheur les force aujourd'hui de promener un regard critique sur toute la structure économique et si, de cette pensée collective et intense, avisée par l'instinct de conservation, naît la conclusion que cette structure est incompatible avec les besoins nouveaux, il n'y a aucun doute que celle-ci s'écroulera.

La jeunesse s'est presque totalement dépouillée des mièvreries romantiques. Elle sent que l'heure des réalisations a sonné et qu'il n'est plus temps de se complaire aux maladies sentimentales. Des problèmes urgents sollicitent toute sa virilité. Mais dans cette ère de réalisme, il y a place pour le rêve et le rêve vivra.

— Mais il faut amener M. Harvey à nous parler de sa propre jeunesse, sinon il va nous escamoter bien des souvenirs passionnants.

— Que vous en dirais-je sinon que je la garde toujours, malgré mes quarante-cinq ans sonnés, et que je la considère comme l'animatrice de mon oeuvre. C'est plutôt de mon enfance que je vous parlerai. Jusqu'à l'âge de treize ans, année de mon entrée au collège, j'ai vécu librement et sauvagement dans le pays de Charlevoix, pays àpre et d'une beauté farouche, où les villages et les hameaux s'agrippent aux flancs des montagnes boisées; où le pittoresque des bons terriens s'harmonise avec le pittoresque du paysage.

Les merveilleux paysages de la Pointe-au-Pic et de Saint-Iréx forment la toile de fond de toutes mes visions de nature et servent de point de comparaison à tous les spectacles qui m'émerveillent. J'ai traversé mon pays en tous sens, depuis Percé jusqu'à Victoria. Des hauteurs de la Gaspésie, où le regard domine une mer si profondément bleue battant les rochers fantastiques; au milieu des Mille-Iles et dans la région de Niagara; dans l'étrange labyrinthe des canaux naturels du lac des Bois; dans les Rocheuses, à Banff, Windermere, Jasper; sur la côte ensolée du Pacifique, partout où je suis passé et où mon cœur a vibré devant une beauté nouvelle, celle-ci s'est transposée sur la grande toile de fond: Charlevoix. Je vous dit ceci pour bien marquer l'influence prépondérante qu'ont sur tout artiste les impressions de prime jeunesse. Les idées changent, les impressions restent.

De huit à treize ans, j'ai passé à peu près la moitié de mon temps dans les bois à chasser et à pêcher. C'était la vie primitive. Ma mère, devenue veuve de bonne heure, était ma seule institutrice (je n'eus pas d'autre école primaire que la sienne). Elle me laissait beaucoup de liberté et j'en profitais pour rechercher la solitude des bois où pénétraient en moi toute la poésie des choses. C'était une existence virile et vivifiante. Ma pensée naissante se confondait alors avec le rêve incessant d'une imagination toujours en ébullition.

— Je crois bien que c'est là que vous avez pris cette indépendance d'esprit qu'on vous reproche amèrement dans les milieux conformistes, et dont vous ne vous départirez jamais.

Notre interlocuteur sourit et cligne de l'oeil. Puis de continuer.

— Je ne pouvais toutefois m'empêcher de subir le mysticisme de mon milieu. Les premières pages de mes *Demi-Civilisés* reflètent avec assez d'exactitude mon état d'esprit à cette époque. L'idée religieuse me possédait vraiment et me poussait vers une carrière d'apôtre. C'est pour cette raison que, dès l'âge de seize ans, j'interrompis mes études classiques à Chicoutimi, où je venais de terminer mes belles-lettres, pour entrer chez les Jésuites, où dans la vie monastique je ne faisais que continuer en somme mon enfance solitaire. C'est là que je compléai mon enfance littéraire et philosophique. De mes anciens maîtres jésuites, je n'ai que du bien à dire. Ils étaient savants, bons et modestes. Nous avons été conduits dans des voies différentes par la vie et par la sincérité même de notre idéal. Ils me pardonneront sans doute de rechercher la vérité comme ils la recherchent eux-mêmes.

Tel est, M. Harvey, le résumé de votre prime jeunesse. Ensuite c'est la lutte pour la vie qui s'est emparée de vous et qui, depuis, ne vous en a pas donné de répit. À vingt-trois ans vous étiez journaliste. Vous avez poursuivi cette carrière jusqu'à l'âge de quarante-trois ans, alors que celle-ci fut

brusquement interrompue par la condamnation cléricale de votre dernier roman. Avant cette période, vous avez publié *Marcel Faurer*, roman, 1922; *Pages de Critique*, sur quelques aspects de la littérature du Canada français, en 1924; *L'Homme qui va*, Prix David 1929, recueil de contes de nouvelles; les *Demi-Civilisés* en 1934, roman-moers. En 1935, vous avez publié un autre volume de nouvelles, *Sébastien Pierre*, et le cahier *Jeunesse*. Puis vous publiez...

— Je prépare actuellement un grand roman-masse dans lequel j'étudie les problèmes de l'heure, surtout la lutte entre le prolétariat et la ploutocratie de l'argent. Il dépasse et de beaucoup tout ce que j'ai fait. Vous verrez! Charlevoix est le cœur de ce roman que j'écris avec des points de vue. Quand ce livre aura paru, j'aurai ainsi accompli envers ceux qui souffrent un devoir qui m'est cher. J'écrirai alors une simple histoire d'amour qui déroulera dans les puissants replis de mes montagnes.

Des projets littéraires, M. Harvey passe insensiblement au sujet cher à tout écrivain: le métier.

— J'ai écrit la plupart de ces volumes dans l'attente de ma vie de journaliste. Le jour, cet éternel gain-pain qui absorberait mon temps. Je dus passer sur mes soirées, même mes nuits, chassant, somnolant par la cigarette et le café, pour composer quelques pages passables que j'aurais voulu parfaites. La tâche est beaucoup plus rude qu'on croit. Bien peu ont le courage d'abandonner pendant des mois et des mois leurs relations sociales, familiales, afin d'obéir aux intérieures. Mais quand on s'y met de tout son cœur, c'est une grande joie. La paternité d'une oeuvre qui compte procure de satisfactions qui compensent, et de beaucoup, l'attente claustrale qu'impose le travail d'une gestion littéraire.

— Maintenant, dites-moi, quels sont vos goûts préférés?

— Je réponds nettement: Shakespeare, Molière, Hugo, et Baudelaire. Shakespeare surtout est mon dieu. Pour moi, il n'a eu son égal nulle part ni dans aucun pays, ni dans aucune langue, ni dans aucune siècle. Il est mon auteur préféré. Parmi mes autres lectures de prédilection, il y a la Bible et les *Mille et une Nuits* de Mardrus, les meilleurs romans de Balzac et d'Anatole France, certaines pages de Voltaire. Parmi les contemporains, j'ai fort goûté certains livres de Gide, de Malraux, de Louis Guilloux et de quelques auteurs scandinaves et russes: Dostoevski, Gorki et Bouinev m'ont procuré de grandes joies. Je m'aventure parfois sur le terrain philosophique avec Leibnitz, Spinoza, Schopenhauer, Bergson, sans oublier le vieux Descartes. Il y a là, dedans, direz-vous, beaucoup de dilettantisme. Peut-être. Mais veuillez croire que ma raison y trouve son compte par une gymnastique que, je crois, la fortifie sans cesse. Je suis de plus en plus convaincu qu'il y a une part de vérité et une part d'erreur dans tous les systèmes et que l'effort fait pour démêler l'une de l'autre est une des meilleures préparations à la pensée vigoureuse et personnelle.

J'aurais oublié Rabelais et Montaigne. Je les adore tous deux. Si on savait tout ce que j'ai eu de saine et de robuste philosophie derrière la garde-robe paillardise du curé de Meudon, si on savait la somme de science et de sagesse que renferment les *Essais* de Montaigne (ceci plaira à Henri Girard), on ferait d'eux les compagnons de toute sa vie.

M. Harvey se met à sourire. Il nous réserve, n'en pas douter, une surprise.

— Maintenant, je vais vous scandaliser. Le plus parfait des poètes tragiques, le grand Racine, je ne l'aime pas, je n'ai jamais pu l'aimer. Bien jeune, j'ai rougi en moi-même, de mon désaccord, là-dessus avec les meilleurs critiques du monde, mais la franchise dont je me suis faite une loi m'a forcée à faire cette confession. Si j'avais vu Jacques Racine par de grands artistes, peut-être aurais-je changé d'opinion. A la simple lecture, je le trouve assommant. Je vous permets maintenant de critiquer au sacrilège.

— Non pas. J'ai toujours admiré les idées d'

Séance du conseil de Verdun marquée d'un léger incident

L'échevin Lafrance quitte ses collègues après une violente discussion

Les "slot machines"

Avec l'approche des élections, qui ont tenu à Verdun dès le début de la semaine, les séances du conseil municipal, de paisibles qu'elles étaient, deviennent de plus en plus orageuses. Hier soir, après avoir refusé de voter un amendement, l'échevin Lafrance a préféré vider les lieux plutôt que de se plier au désir de la majorité de ses collègues. Cet incident d'ailleurs, ne sera, le 15 courant, que le premier d'une série de discussions, car la discussion terminée, le conseil revint occuper le siège de l'échevin Lafrance. L'incident d'ailleurs, ne sera, le 15 courant, que le premier d'une série de discussions, car la discussion terminée, le conseil revint occuper le siège de l'échevin Lafrance.

C'est sur une demande de l'échevin Lafrance, qui voudrait que Verdun soit déclaré une municipalité, comme les autres municipalités de la région, que l'incident a éclaté. L'échevin Lafrance a déclaré qu'il ne voulait pas que Verdun soit déclarée une municipalité, comme les autres municipalités de la région, que l'incident a éclaté.

On avait, auparavant, disposé rapidement de l'item des allocations de chômage pour arriver à la lecture d'une lettre de la municipalité de Verdun. Cette dernière prie Verdun de demander le code criminel de la loi de défendre l'usage et la distribution des "slot machines" dans le pays.

On décida aussi de biffer du bill de Verdun veut faire adopter à la prochaine législature, l'article 3, dans lequel on demandait au gouvernement le pouvoir d'imposer d'avance les magasins en série, et d'y ajouter une autre clause qui permettrait à la municipalité d'installer des hydromètres dans les édifices de la Montreal Light Heat & Power et de la Bell Telephone Company, afin de pouvoir leur faire payer l'eau qu'ils consomment.

Enfin l'échevin Wilson suggéra qu'il était temps que Verdun possède aussi son école technique. M. Lafrance déclara de ce projet lors de son prochain voyage à Québec.

La séance se termina par l'adoption d'un vote de sympathie que l'on adressera à la famille du capitaine de police, George Bartlett, décédé en fin de semaine.

Fin de la grève à la filature de Welland

Welland, Ontario, 9 (P.C.) — La grève à l'Empire Cotton Mills s'est terminée ce soir. Elle entraînait dans sa huitième semaine. Les grévistes ont accepté à l'unanimité les propositions de la compagnie. Le vote a été pris à un meeting ce soir.

Echos de la session fédérale

Ottawa, 9. (Presse Canadienne). — M. Thomas Reid, député libéral de New-Westminster a présenté un bill aujourd'hui, aux Communes, afin d'obtenir des taux de transport moins élevés pour le grain qu'on expédie des provinces des prairies dans la Colombie-Britannique. Son bill doit amender le statut des chemins de fer de telle sorte que les taux ne seront pas plus élevés pour le transport vers l'ouest que celui vers l'est de ces mêmes marchandises. M. Reid avait présenté un bill de même nature l'an dernier mais sans succès. Il s'adresse aussi vainement à la Commission des chemins de fer et au Conseil privé là-dessus.

Le 1er janvier 1937 au 31 décembre 1936, la Commission du Service civil a fait ou désigné 86,884 nominations permanentes ou emplois temporaires, rapporta aujourd'hui aux Communes l'hon. Fernand Rinfret, secrétaire d'Etat, en réponse à une question de M. J.-A. Lapointe, député libéral de Matapédia-Matane. M. Lapointe avait demandé le nombre d'employés et leur lieu de résidence à chacun ainsi que la date de leur nomination. On a déclaré que cette information ne pouvait s'obtenir sans consulter chaque dossier de ces employés.

Un député conservateur de Toronto, M. John R. MacNicol, de Davenport, s'est levé au. Communes aujourd'hui pour se porter à la défense du port de Montréal. "Le projet de détourner les eaux du lac St-François dans le fleuve Hudson par le lac Champlain, dit-il, serait des plus ruineux pour le port de Montréal".

M. MacNicol demanda si le gouvernement avait reçu ce sujet le rapport de la commission internationale conjointe sur cette proposition présentée par la "Lake Champlain Valley Association", et recommanda qu'on en rejette les suggestions. Le premier ministre dit que la commission recevra ces suggestions en avril et qu'elle préparera un rapport en conséquence. Cette commission n'a pas le pouvoir d'engager le gouvernement en quoi que ce soit là-dessus.

Les événements de cette année, particulièrement le couronnement et une conférence impériale qui aura lieu à Londres, portent à prévoir que le Canada recevra plus de visiteurs distingués que d'habitude; par conséquent on a accru le budget de l'hospitalité de \$10,000 de plus que l'an dernier, déclara aujourd'hui M. Mackenzie King. Le premier ministre signale surtout le passage officiel du frère de l'empereur du Japon qui traversera le Canada pour se rendre au couronnement. Le chef de l'Opposition, M. R. B. Bennett approuva le vote d'un budget plus considérable en disant que le Canada dépensait beaucoup moins que les autres pays en réceptions de ce genre.

M. T. L. Church, député conservateur de Toronto-Broadview a présenté aujourd'hui aux Communes un bill destiné à promouvoir une série de règlements contre le bruit. M. Church veut amender le code criminel afin qu'on supprime tout bruit inutile.

Un caucus des députés du Crédit Social aux Communes a été convoqué pour demain. On y veut liquider l'affaire du député Rowe, d'Arthabaska, et savoir les relations de celui-ci avec son parti. M. J. H. Blackmore, député de Lethbridge et leader du Crédit Social à Ottawa, dit que M. Rowe qui se réclame du Crédit Social a fait des déclarations dans une lettre au Dr. Ghostly, leader du Crédit Social d'Edmonton, lesquelles déclarations sont interprétées comme contraires aux principes préconisés par M. Abernethy, premier ministre de l'Alberta. Le caucus doit surtout déterminer si par cette lettre, M.

\$2,009,487 et en 1929, de \$5,126,864. Les importations de parties d'instruments agricoles des Etats-Unis l'année dernière avaient une valeur de \$6,420,237, et les exportations du Canada aux Etats-Unis ont été de \$7,958,000.

Le ministre du commerce annonce à M. MacNicol, député libéral de Laval-Deux-Montagnes, que la valeur totale de nos exportations de produits agricoles, en 1935, a été de \$262,435,333, et l'année dernière, de \$290,487,773. Dans ces exportations, les matières brutes représentaient une valeur de \$176,924,050, en 1935, et de \$194,433,947, l'année dernière.

La valeur de la production agricole au Canada, en 1935, a été de \$943,081,000. Les chiffres concernant la valeur de la récolte, l'année dernière, ne sont pas encore compilés.

Le ministre des finances, dit à M. Elliott, de Kingdersley, que la Banque du Canada n'a pas acheté d'argent pour le gouvernement des Etats-Unis, l'année dernière. En vertu d'une entente avec le trésor américain, la banque a agi comme intermédiaire entre les producteurs d'argent du Canada et le trésor des Etats-Unis, concernant la vente de l'argent provenant des opérations de l'année.

Le pourcentage d'argent dans un dollar argent est de 80 pour cent, représentant une valeur de 27 cents, lorsque l'argent vaut 45 cents l'once. Il y a 20 pour cent de cuivre d'une valeur de 15/100 d'once lorsque le cuivre vaut 15 cents la livre.

M. Vital Mallette, député libéral de Jacques-Cartier, demande quel est le nombre total des fonctionnaires de toutes les classes, au bureau central et dans chacun des bureaux provinciaux de la commission du prêt agricole canadien, non compris les inspecteurs ambulants qui sont rémunérés avec des honoraires.

Le ministre des finances donne la réponse suivante: quartiers généraux, 38; Colombie-Britannique, 7; Alberta, 25; Saskatchewan, 39; Manitoba, 21; Ontario, 19; Québec, 58; Nouveau-Brunswick, 5; Nouvelle-Ecosse, 5; Ile du Prince-Edouard, 3.

M. Pouliot demande une foule de renseignements concernant le nombre total des chefs de famille, le nombre des personnes qui sont à leur charge, le nombre des chômeurs célibataires, etc.

L'hon. Norman Rogers dit que tous ces renseignements font partie d'un rapport de la commission nationale de placement déposé à la Chambre des communes, la semaine dernière. Les renseignements non compris dans le rapport demandé par le député de Temiscouata lui seront fournis plus tard.

Tous les services de la défense seront représentés dans la délégation au couronnement du roi George VI, annonce l'hon. Ian Mackenzie à M. Thomas Reid libéral de New-Westminster. Il y aura aussi un détachement de la gendarmerie royale du Canada. Le contingent canadien se composera de 334 personnes, des services administratifs suivants: service naval, un officier et neuf matelots; réserve militaire permanente, six officiers et 54 sous-officiers et soldats; aviation permanente, 3 officiers et un aviateur; aviation non permanente, 10 officiers et 21 aviateurs; gendarmerie royale, deux officiers et 32 constables. Voici la division de la délégation canadienne au couronnement, par province:

	R.N.	M.P.	A.P.	G.R.
Ile du P.-Edouard	2	6	0	1
Nouvelle-Ecosse	2	11	1	3
Nouveau-Brunswick	1	0	0	2
Québec	1	50	2	2
Ontario	4	64	15	6
Manitoba	1	12	3	4
Saskatchewan	2	13	2	5
Alberta	2	11	0	5
Colombie-Britannique	3	13	3	3

R.N.—Réserve navale; M.P.—Milice permanente; A.P.—Aviation permanente; G.R.—R.C.M.P.

Les deux officiers de la gendarmerie royale seront désignés plus tard. En ce qui concerne le service naval, quatre matelots viendront de la station navale d'Esquimaut, Colombie-Britannique, et cinq d'Hali-fax, de même qu'un officier qui n'a pas encore été choisi. Dans chaque cas, le choix devra être ratifié par le ministre de la défense nationale, mais les délégués seront désignés par les officiers. Au moins un tiers de ceux qui seront envoyés au couronnement sont des anciens combattants de la grande guerre.

En réponse à des questions de M. Lucien Dubois, député fédéral de Nicolet, le ministre des travaux publics déclare que le gouvernement n'a pas donné suite à la résolution adoptée par la Chambre des Communes le 9 mars 1936, concernant le projet de construction d'un pont sur le Saint-Laurent, entre les Trois-Rivières et Sainte-Angele de Laval.

On n'a pas encore considéré définitivement le projet, ajoute le ministre.

M. T.-A. Fontaine, député libéral de St-Hyacinthe, a fait adopter un ordre de la Chambre qui lui permettra d'obtenir toute la correspondance et autres documents, au sujet du choix ou de l'adoption d'une race bovine pour la station expérimentale de Normand, province de Québec.

M. Ferland, député libéral de Joliette, obtiendra tous les documents se rapportant à une saisie de tabac et d'une automobile et à une poursuite judiciaire contre un nommé Martin de St-Alexis de Montclair, et au jugement de la Cour du magistrat de St-Jérôme, le 17 septembre 1934.

Les élections partielles de Hamilton-Ouest et de Bonaventure auront lieu le 22 mars, a annoncé M. Mackenzie King, à l'issue d'une assemblée du conseil des ministres. Le bref pour l'élection dans Hamilton-Ouest a été émis aujourd'hui; celui pour l'élection dans Bonaventure le sera cette semaine.

En demandant aujourd'hui à un comité de la Chambre un crédit de \$5,000 pour les frais prévus de l'administration de la loi pour la température, l'honorable Fernand Rinfret, le secrétaire d'Etat, a précisé que ce crédit était voté régulièrement chaque année, mais qu'on s'en servait rarement. Ce crédit est voté en cas de besoin, parce que la loi pour la température reste en vigueur dans certaines régions du pays. L'an dernier, on a pris \$1,500 à même ce crédit pour combattre un appel du gouvernement d'Ontario au Conseil privé.

L'honorable Fernand Rinfret a dé-

claré aujourd'hui aux Communes que les services de la traduction fonctionnaient de façon satisfaisante depuis leur centralisation et leur réorganisation.

Il y a encore quatre ministères qui ont leurs services de traduction particuliers, mais on prévoit qu'à la fin de la présente année, il n'y en aura plus.

L'honorable Mackenzie King a déclaré ce soir à la Chambre que son gouvernement communique en ce moment avec les autres intéressés pour la préparation du programme de la conférence impériale de mai prochain à Londres.

Le ministère des Travaux publics annonce aujourd'hui l'adjudication des travaux suivants dans la province de Québec: construction d'un édifice public au coût de \$7,482 à l'Islet, entreprise confiée à MM. Henri Lemelin et Joseph Lacroix, de Saint-Romuald; construction d'un édifice public à Sainte-Martine, entreprise confiée à M. J. Laurent Giroux, de Saint-Casimir, pour \$6,532, et aménagement intérieur d'un édifice public de Farnham, au coût de \$1,037, confié à Paquet & Godbout, de Saint-Hyacinthe.

L'honorable Raoul Dandurand a répondu ce soir au sénateur A.-J. Léger, qu'on allait en effet démolir le pont de la rivière Rouge, à Winnipeg, et qu'on allait en transporter la pièce principale à Fredericton, où elle entrera dans la construction du pont qui remplacera celui qui a été emporté le printemps dernier par la crue des eaux.

Dans un rapport déposé aujourd'hui aux Communes par la Commission des chemins de fer, on affirme que les chemins de fer ne causent presque plus de feux de forêt. En 1936, ils n'ont fait de dégâts, dans les forêts que pour \$843.

C'est le peuple et non le parlement qui devra décider

En cas de guerre l'électeur décidera de la participation ou de la neutralité

Résolution

Ottawa, 9. — M. Lucien Dubois, député libéral de Nicolet, annonce qu'il proposera la résolution suivante à la Chambre des Communes. "Considérant que des Canadiens sont d'opinion qu'à cause des relations internationales existantes, le Canada devrait demeurer strictement neutre dans le cas d'une guerre dans laquelle la Grande-Bretagne serait l'une des nations belligérantes;

"Considérant que, d'autre part, d'autres Canadiens sont d'opinion que dans certaines circonstances, dans le cas d'une telle guerre, le Canada ne devrait pas demeurer neutre, mais devrait se prononcer en faveur d'y participer.

"Considérant qu'il est possible de dire à l'avance si les Canadiens sont en faveur de la neutralité ou de la participation et que, par conséquent, les députés élus et siégeant dans la Chambre des Communes n'ont pas de mandat pour voter en faveur de la participation du Canada à une guerre ou contre telle participation.

"Qu'il soit par conséquent résolu que dans l'opinion de cette Chambre, advenant une guerre dans laquelle la Grande-Bretagne serait l'une des nations belligérantes, la question de la participation ou de la neutralité ne devra pas être laissée à la décision du parlement du Canada, mais que le gouvernement devra donner pleine et immédiate considération à la création d'un organisme qui permettra aux électeurs qualifiés de se prononcer sur la question précisée, afin de dire s'ils sont en faveur de la neutralité ou de la participation et jusqu'à quel point ils favorisent l'une ou l'autre."

Le Pape assistera à ces cérémonies

Il fait des projets pour la Semaine Sainte et il espère marcher bientôt

Vatican, 9. (P.A.) — Le Pape, espérant bientôt retrouver l'usage de ses jambes, se propose d'assister comme par les années passées aux cérémonies de la Semaine Sainte. Qu'il puisse marcher ou non, il a donné ordre aujourd'hui à ses prélatés de tout préparer comme à l'ordinaire, ajoutant qu'il participera aux offices en autant que sa santé le lui permettra.

La Sainteté reposait aujourd'hui après une nuit agitée.

Mme Antoine Forest est décédée hier

Mme Antoine Forest (Albina Lacombe), mère du registraire du Collège de chirurgiens-dentistes de la province de Québec, est décédée hier à Saint-Sulpice, d'une longue maladie.

Elle laisse sept garçons, MM. Georges Forest, médecin, Denis Forest, chirurgien-dentiste, Médéric, Eloi, Alphonse, Arthur et Paul Forest; trois filles, Mmes Napoléon Chausse (Laura), Arsène Paré (Irène) et Alfred Lebeau (Fabiana); trois frères, le Dr Georges Lacombe, M. Médéric Lacombe et M. Eloi Lacombe, et une sœur, Mme Hormisdas Robitaille (Atala).

Les funérailles auront lieu demain à 9 h., à l'église paroissiale de Saint-Sulpice. L'inhumation se fera au cimetière du même endroit.

Le salut naziste au lever du roi George

Londres, 9 (P.A.) — Von Ribbentrop, l'ambassadeur allemand, a de nouveau salué à la manière nazie au "lever" du roi, aujourd'hui, lorsqu'il a présenté au souverain les dix-huit membres de son personnel. Ceux-ci ne font pas partie, personne n'a plus attiré l'attention à ce singulier salut. Les autorités britanniques disent qu'il est toujours loisible à un diplomate de saluer à la manière de son pays.

Nos milices ont 80 colonels honoraires

En plus des cent vingt-sept lieutenants-colonels honoraires dont il a été question

Ottawa, 9. (P.C.) — Il y a quatre-vingt colonels honoraires dans la milice active permanente et non-permanente du Canada, et ils ne coûtent absolument rien à l'Etat. C'est ce que dit un rapport déposé aujourd'hui aux Communes, en réponse à une question de M. Jean-François Pouliot, le député libéral de Temiscouata. Celui-ci apprenait, la semaine dernière, qu'il y avait aussi cent vingt-sept lieutenants-colonels honoraires.

Ces officiers fournissent leurs propres uniformes et leurs armes, et leur distinction ne leur impose aucune obligation envers l'Etat.

"Par leur importance, lit-on dans le rapport en question, ces officiers augmentent le prestige de la milice et contribuent au soutien de l'esprit de corps."

Et plus loin: "On dit qu'à l'occasion, ils aident financièrement les régiments auxquels ils appartiennent."

Sir James H. MacBrien est colonel honoraire de trois régiments aujourd'hui disparus. L'honorable M. Bennett, M. T. L. Tremblay, de Québec, lord Beaverbrook, et lord Baden-Powell sont aussi colonels honoraires de régiments canadiens.

Le mariage du duc de Windsor

Londres, 9. — L'Evening Star rapporte aujourd'hui que le duc de Windsor et Mme Wallis Simpson s'apprêtent au mois de mai prochain et passeront leur lune de miel en Afrique.

Nécrologie

BAULENES. — A Montréal, le 8 février 1937, à l'âge de 99 ans, est décédée Mme Yvonne Baulenes, née Rose de Lina Dandurand. Funérailles jeudi à l'église St-Jacques.

BOURGAULT. — A Montréal, le 8 février 1937, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme Yvonne Bourgault, née Odile O'Brien. Les funérailles auront lieu jeudi à l'église St-Jacques.

BOURGAULT. — A Montréal, le 8 février 1937, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme Yvonne Bourgault, née Odile O'Brien. Les funérailles auront lieu jeudi à l'église St-Jacques.

BOURGAULT. — A Montréal, le 8 février 1937, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme Yvonne Bourgault, née Odile O'Brien. Les funérailles auront lieu jeudi à l'église St-Jacques.

BOURGAULT. — A Montréal, le 8 février 1937, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme Yvonne Bourgault, née Odile O'Brien. Les funérailles auront lieu jeudi à l'église St-Jacques.

BOURGAULT. — A Montréal, le 8 février 1937, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme Yvonne Bourgault, née Odile O'Brien. Les funérailles auront lieu jeudi à l'église St-Jacques.

BOURGAULT. — A Montréal, le 8 février 1937, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme Yvonne Bourgault, née Odile O'Brien. Les funérailles auront lieu jeudi à l'église St-Jacques.

BOURGAULT. — A Montréal, le 8 février 1937, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme Yvonne Bourgault, née Odile O'Brien. Les funérailles auront lieu jeudi à l'église St-Jacques.

BOURGAULT. — A Montréal, le 8 février 1937, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme Yvonne Bourgault, née Odile O'Brien. Les funérailles auront lieu jeudi à l'église St-Jacques.

BOURGAULT. — A Montréal, le 8 février 1937, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme Yvonne Bourgault, née Odile O'Brien. Les funérailles auront lieu jeudi à l'église St-Jacques.

BOURGAULT. — A Montréal, le 8 février 1937, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme Yvonne Bourgault, née Odile O'Brien. Les funérailles auront lieu jeudi à l'église St-Jacques.

BOURGAULT. — A Montréal, le 8 février 1937, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme Yvonne Bourgault, née Odile O'Brien. Les funérailles auront lieu jeudi à l'église St-Jacques.

Arrestation d'un supposé espion

Yokohama, 9. (P.A.) — J. F. Jordan, citoyen danois, a été arrêté aujourd'hui sous l'inculpation d'avoir transmis des renseignements secrets par la radio à ondes courtes "à une certaine puissance étrangère."

LA TEMPERATURE

Toronto, 9. (P.C.) — Minima et maxima de température: Iawson 18 sous zéro, 6 sous zéro; Alton 19 sous zéro, 23 sous zéro; Simpson 26 sous zéro, 10 sous zéro; Fort Smith 18 sous zéro, 28 sous zéro; Prince Rupert 26, 28; Victoria 40; Vancouver 25, 28; Kamloops 2 sous zéro, 13; Prince George 2 26; Jasper 6 sous zéro, 26; Edmonton 8 sous zéro, 28; Banff 7 sous zéro, 17; Calgary 12 sous zéro, 30; Lethbridge 15 sous zéro, 24; Medicine Hat 26 sous zéro, 24; Swift Current 30 sous zéro, 11; Battleford 42 sous zéro, 20; Prince Albert 28 sous zéro, 6 sous zéro; Saskatoon 34 sous zéro, 2 sous zéro; Moose Jaw 32 sous zéro, 12; Regina 10 sous zéro, 4 sous zéro; Brandon 29 sous zéro, 7 sous zéro; Winnipeg 18 sous zéro, 2 sous zéro; Port Arthur 6 sous zéro, 2; Moonbeam 10 sous zéro, 2; Cochrane 8; 42; Hantville 21, 45; Parry Sound 24, 28; London 24, 28; Toronto 26, 31; Kingston 28, 32; Ottawa 16, 19; MONTREAL 18, 42; Québec 26, 32; Saint-Jean 26, 31; Halifax 29, 28; Charlottetown 12, 24; Chicago 12, 22; St-Paul 12 sous zéro, 24.

PROGNOSTICS
Vallée du bas Saint-Laurent: vent d'ouest, passant à nord-ouest, beau et plus froid avec bonne visibilité.
Nord-ouest du Québec et lac Saint-Jean: vent d'ouest, passant à nord-ouest, beau et froid avec bonne visibilité.
Régions d'Ottawa et de Montréal: vent d'ouest et de nord-ouest, beau et modérément froid; bonne visibilité.

DECES

FOREST. — A St-Sulpice, le 9 février 1937, à l'âge de 71 ans 10 mois, est décédée Albina Lacombe, veuve de Louis Forest. Les funérailles auront lieu jeudi, 11 février 1937.

LABELLE. — A Montréal, le 7 février 1937, est décédée Yvonne Labelle, fille de feu Magloire Labelle et de feu Joséphine Trudel. Funérailles ce matin à l'église St-Vincent de Paul.

LABOURIE. — A Montréal, le 8 février 1937, à l'âge de 33 ans, 4 mois, est décédée Mme Yvonne Labourie, née Pauline Giroux. Funérailles ce matin à l'église St-Vincent de Paul.

LABOURIE. — A Montréal, le 8 février 1937, à l'âge de 33 ans, 4 mois, est décédée Mme Yvonne Labourie, née Pauline Giroux. Funérailles ce matin à l'église St-Vincent de Paul.

LABOURIE. — A Montréal, le 8 février 1937, à l'âge de 33 ans, 4 mois, est décédée Mme Yvonne Labourie, née Pauline Giroux. Funérailles ce matin à l'église St-Vincent de Paul.

LABOURIE. — A Montréal, le 8 février 1937, à l'âge de 33 ans, 4 mois, est décédée Mme Yvonne Labourie, née Pauline Giroux. Funérailles ce matin à l'église St-Vincent de Paul.

LABOURIE. — A Montréal, le 8 février 1937, à l'âge de 33 ans, 4 mois, est décédée Mme Yvonne Labourie, née Pauline Giroux. Funérailles ce matin à l'église St-Vincent de Paul.

LABOURIE. — A Montréal, le 8 février 1937, à l'âge de 33 ans, 4 mois, est décédée Mme Yvonne Labourie, née Pauline Giroux. Funérailles ce matin à l'église St-Vincent de Paul.

LABOURIE. — A Montréal, le 8 février 1937, à l'âge de 33 ans, 4 mois, est décédée Mme Yvonne Labourie, née Pauline Giroux. Funérailles ce matin à l'église St-Vincent de Paul.

LABOURIE. — A Montréal, le 8 février 1937, à l'âge de 33 ans, 4 mois, est décédée Mme Yvonne Labourie, née Pauline Giroux. Funérailles ce matin à l'église St-Vincent de Paul.

LABOURIE. — A Montréal, le 8 février 1937, à l'âge de 33 ans, 4 mois, est décédée Mme Yvonne Labourie, née Pauline Giroux. Funérailles ce matin à l'église St-Vincent de Paul.

LABOURIE. — A Montréal, le 8 février 1937, à l'âge de 33 ans, 4 mois, est décédée Mme Yvonne Labourie, née Pauline Giroux. Funérailles ce matin à l'église St-Vincent de Paul.

LABOURIE. — A Montréal, le 8 février 1937, à l'âge de 33 ans, 4 mois, est décédée Mme Yvonne Labourie, née Pauline Giroux. Funérailles ce matin à l'église St-Vincent de Paul.

LABOURIE. — A Montréal, le 8 février 1937, à l'âge de 33 ans, 4 mois, est décédée Mme Yvonne Labourie, née Pauline Giroux. Funérailles ce matin à l'église St-Vincent de Paul.

publie un compte-rendu fidèle et complet des débats de la CHAMBRE DES COMMUNES et du SENAT, ainsi qu'une lettre spéciale de son correspondant parlementaire sur les principaux événements des séances du jour précédent.

Votre journal du matin est nécessairement le

PREMIER À VOUS RENSEIGNER sur les événements politiques de la Capitale

LE "CANADA" PUBLIE TOUTES LES NOUVELLES

Faites-vous livrer le "CANADA" à domicile de bonne heure le matin, avant de déjeuner

50 sous par mois A Montréal seulement - Appelez HA. 5131

Nous invitons les personnes qui demeurent à la campagne profiter de l'OFFRE SPECIALE faite dans le bulletin ci-dessous. Faites abonner vos amis en leur demandant de le remplir et de nous l'adresser sans retard.

Abonnement d'essai Par la poste, pour la campagne seulement

3 mois au prix réduit de \$1

LE CANADA 33 ouest, rue St-Jacques, Montréal

Messieurs, Je désire profiter de votre OFFRE SPECIALE et vous prie de m'inscrire comme abonné pour la période de trois mois. Ci-joint, veuillez trouver la somme de \$1.

NOM ADRESSE

VIVREZ-VOUS TROP LONGTEMPS ou MOURREZ-VOUS TROP TÔT?

Chacun de nous doit envisager ces deux alternatives. Mourrez-vous à l'âge où d'autres sont encore à votre charge—ou attendrez-vous un âge où, ne pouvant plus travailler, vous serez vous-même à la charge d'autrui?

Une Police de Rentes Familiales de la Prudential de Londres subvient à l'entretien de la veuve et des enfants

L'éducation des enfants La vieillesse de la veuve La vieillesse de l'assuré.

—votre famille à l'abri du besoin et un placement substantiel pour NOUS.

THE PRUDENTIAL ASSURANCE COMPANY LIMITED OF LONDON ENGLAND

Siège social au Canada, 465, rue Saint-Jean, Montréal. J. O. Hallingroen, gérant de succursale d'assurance-vie, Edifice Transpacific, Montréal.

G. A. Main, gérant de succursale d'assurance-vie, Edifice Dominion Square, Montréal.

Pour plus de détails, signez et postez le bulletin ci-dessous: Prudential Assurance Company Limited of London, England. 465, rue St-Jean, Montréal.

CHRONIQUE

De la tête... aux pieds

Propos sur la mode prochaine

Ah oui ! c'est de la tête aux pieds que sont raffinées nos Parisiennes, par goût et par souci de la perfection, et puis aussi parce que les couturiers, les modistes, les grands bottiers s'unissent de plus en plus pour faire de nous un "tout" harmonieux.

Non seulement la mode d'une saison a les mêmes sources d'inspiration pour la modiste que pour le couturier, mais l'un comme l'autre travaillent en étroite communion pour concevoir la robe pour le chapeau ou le chapeau pour la robe.

Autrefois, on achetait simplement des chapeaux noirs, bruns ou marine parce que ça allait à peu près avec tout.

C'en est fait maintenant de cette formule, et une femme vraiment élégante se contentera peut-être d'un ou de deux "ensembles", mais le chapeau, les souliers, les gants, le sac seront strictement étudiés pour chacun d'eux.

Nous sommes déjà difficiles et exigeantes quant à la perfection de tous ces détails et nous savons bien assortir le daim de nos souliers au suède de nos gants ! Un bonnet préparé pour le printemps une collection de gants correspondant à ses collections de goulottes, de sacs et de ceintures ; les mêmes découpes, incrustations ou plissés orneront les quatre pièces ; les mêmes boucles, clips ou boutons les fermeront ; le crinpin sera aussi joli que la patte de coup de pied !

Jusqu'où irons-nous ? Ne retrouvera-t-on pas bientôt sur le chapeau un motif semblable ?

Thérèse Pétier, une femme qui a une profonde horreur du déjà vu, a déjà collaboré avec Edith... Alors ? On peut attendre beaucoup de cette jeune femme, auteur du chapeau à la calotte garnie de timbres-poste et du "Dévaluation" sur lequel trois rubans passaient dans trois pièces de monnaie.

Les jeunes modistes — femmes ou hommes — sont intéressantes ; si elles n'ont pas toutes l'expérience de leurs aînées, si même, parfois, elles font des fautes, ce sont des audacieuses, souvent des précurseurs ! Erik a fait sourire quand, il y a un an, il a lancé les chapeaux "premier Empire" ! Dieu sait la vogue que ce style a connu au printemps dernier !

Les matières que nos modistes emploieront pour nos chapeaux de demi-saison ? Du gros grain d'abord, en ruban et en tissu ; du gros grain à la fois si maniable et si net et si pratique à porter au commencement de la saison parce que plus normale avec les manteaux de fourrure. Puis des pailles qui semblent des ganses cousues en donnant l'impression d'une robe d'été.

Enfin, avec les premiers ensembles de printemps arriveront toutes les pailles très fines et plus souples que jadis : namama, banko et bankoutille. Je note aussi quelques très gros paillassons très brillants qui montent tout l'air d'être de la cellophane.

Les couleurs ? Toutes, évidemment, puisqu'il nous faut des chapeaux assortis à nos ensembles. Mais une grande quantité de blanc, de fin panama blanc, et c'est vraiment délicieuse avec le premier tailleur ; puis du bleu pastel très doux, assez proche du turquoise pâle. C'est ravissant, ceinturé de gros-grain bordeaux, corinthe ou chambertin. Comme je vois chez nos modistes beaucoup de ces tons mélangés, je pense que nous allons les retrouver nombreux dans les collections des couturiers.

Beaucoup de nos chapeaux seront tout petits, sans aucune profondeur, et se porteront perchés sur le sommet de la tête. La calotte d'enfant de choeur ne perd pas ses droits, et dans certaines maisons, non des moindres, elle est peut-être à peine plus large que le creux de la main. C'est une façon élégante de sortir sans chapeau, un tulle léger pouvant en débordant pour maintenir les cheveux follets ! Un beau bijou la pique ; le plus nouveau est une très belle épingle à grosse tête d'or.

Voici des pronostics de début de saison : nos modistes proposent, les femmes disposeront !

G. de ROUVILLE

MONDANITÉS

Lady Forget est revenue d'Ottawa où elle a passé quelques semaines, l'invitée de l'honorable et de Mme Pierre-F. Casgrain, au "Roxborough".

Le docteur et Mme Philippe Hamel, de Québec, étaient de passage à Montréal, à l'occasion du bal des Anciens de la Chirurgie Dentaire.

Le docteur et Mme Fred Bertrand, de Sherbrooke, sont partis pour Miami Beach, Floride où ils passeront plusieurs semaines.

Mlle Yvette Turgeon est retournée à Québec après avoir passé quelque temps en ville, l'invitée de Mlle Aline Rolland.

M. et Mme Leo-Edward Ryan, arrivés, ces jours derniers, sur la "Samaria" d'un long séjour en Europe sont actuellement les invités de M. et Mme Leo-George Ryan, avenue Sunnyside. Avant son mariage célébré en juillet dernier, M. Ryan était Mlle Madeleine Surveyer.

M. et Mme Albert Jarry et Mlle Simone et Aline Jarry, en Floride depuis le début de l'hiver, sont actuellement à la Nouvelle-Orléans où ils assisteront aux fêtes du Carnaval.

Mme L.-A. Pouliot, de Québec, et ses enfants ont passé la fin de semaine à Montréal, les invités de M. et de Mme G.-A. Monette.

M. et Mme J.-O. Latrémouille et Mlle Marie Latrémouille, de Winnipeg, sont attendus à Montréal, ces jours-ci.

Mlle Jacqueline Bélisle, de Sainte-Agathe des Monts, fait actuellement un séjour à Georgetown, l'invitée de sa tante, Mme W.-E. Nodwell.

Mme Fred-A. Lallemand recevait hier à l'heure du thé, en l'honneur de Mme T.-Haydock Hunt, de New-York.

Mlle M. Smith, de Détroit ; M. et Mme N. E. Kirby, de Philadelphie ; Mme N. E. Wood, de St-Jean de Terrebonne ; M. et Mme E. B. Sutherland, de Fort-William, et le Dr et Mme A. J. Provost, de Manchester de passage en ville, se sont inscrits du Mont-Royal.

Mme Fred-A. Lallemand a reçu hier à l'heure du thé, en l'honneur de Mme T.-Haydock Hunt, de New-York.

Lady Forget est revenue d'Ottawa où elle a passé quelques semaines, l'invitée de l'honorable et de Mme Pierre-F. Casgrain, au "Roxborough".

Le Dr et Mme Philippe Hamel, de Québec, sont de passage à Montréal, à l'occasion du bal des Anciens de la Chirurgie Dentaire.

Le docteur et Mme Fred Bertrand, de Sherbrooke, sont partis pour Miami Beach, Floride où ils passeront plusieurs semaines.

Mlle Yvette Turgeon est retournée à Québec après avoir passé quelque temps en ville, l'invitée de Mlle Aline Rolland.

M. et Mme Leo-Edward Ryan, arrivés, ces jours derniers, sur la "Samaria" d'un long séjour en Europe, sont actuellement les invités de M. et Mme Leo-George Ryan, avenue Sunnyside. Avant son mariage célébré en juillet dernier, M. Ryan était Mlle Madeleine Surveyer.

M. et Mme Albert Jarry et Mlle Simone et Aline Jarry, en Floride depuis le début de l'hiver, sont actuellement à la Nouvelle-Orléans où ils assisteront aux fêtes du Carnaval.

Mme L.-A. Pouliot, de Québec, et ses enfants ont passé la fin de semaine à Montréal, les invités de M. et de Mme G.-A. Monette.

M. et Mme Jean LeBrun, de Bruxelles, Belgique, arrivés à Montréal pour y demeurer, sont actuellement à l'hôtel Ritz Carlton.

M. et Mme J.-O. Latrémouille et Mlle Marie Latrémouille, de Winnipeg, sont attendus à Montréal, ces jours-ci.

Le docteur et Mme A.-J. Provost, de Manchester, M. et Mme E.-B. Sutherland de Fort-William, Mme N.-E. Wood, de Saint-Jean, Terrebonne, de passage à Montréal, cette semaine, sont descendus au Mont-Royal.

Chronique de l'Université

Quand l'étudiant s'amuse à jouer à l'homme d'Etat

Le R. F. Marie-Victorin et le Dr Préfontaine au congrès forestier

M. L.-P. Dugal

Le parlement-école institué par des étudiants de l'Université McGill inaugurerait hier soir, au McGill Union, par une séance des mieux suivies et des plus intéressantes, sa première session. L'Université de Montréal, à qui l'on avait demandé de participer à ce débat parlementaire, était représentée par M. Roland Guy, vice-président de la Société des Débats, par M. Guy Poliquin, président de la Société dramatique et musicale et par M. Marcel Trahan. Suivant un protocole scrupuleusement parlementaire, le débat s'est poursuivi de façon animée et très amicale autour de la brûlante question des armements, sous la présidence de M. Philip Vineberg. Le gouvernement, piloté par M. Alfred Pick, premier ministre, était en faveur des armements. En dépit d'une vigoureuse attaque dirigée par M. Pick et M. Ted Piper, qui selon la coutume des parlementaires londoniens, conservait son couvreur, l'opposition eut gain de cause d'après le vote de l'assistance. M. Alfred Pick, a parlé en français de façon impeccable. M. M. Roland Guy, Guy Poliquin, Ted Piper, Edmond Gordon, Jacques Mallet, Morton Godine ont tour à tour adressé la parole.

Cours de géologie retardé à vendredi

M. Adhémar Mailhot, directeur de l'école Polytechnique, retenu chez lui par la maladie n'a pu inaugurer hier soir la série de cours publics de minéralogie et de géologie qu'il a organisée de concert avec le gouvernement de la province. Il est probable toutefois qu'il donnera sa première leçon des vendredis prochains.

M. Olivier Maurault à Québec, le 15 février

M. Olivier Maurault, recteur de l'Université de Montréal, et M. Joseph Dansereau, principal-adjoint à l'école supérieure Le Plateau, tous deux membres du comité montréalais qui s'occupe de préparer ici le second congrès de la langue française au Canada, se rendront à Québec, le lundi, 15 février, afin d'y assister à une réunion des représentants de tous les comités régionaux d'organisation.

M. L. P. Dugal à Toronto

M. Louis-Paul Dugal, m.s.c., chargé de cours au laboratoire de biologie de l'Université de Montréal, vient de partir pour Toronto afin d'y poursuivre, durant quelques semaines, des recherches qu'il avait commencées l'été dernier au laboratoire de biologie marine de Woods Hole, Mass. M.

Dugal travaillera, à l'Université de Toronto, sous la direction du Dr Laurence Irving, l'un de nos biologistes les plus réputés.

On n'a pas voulu nous révéler sur quoi portait les recherches de M. Dugal, mais le Dr Georges Préfontaine, directeur de l'Institut de biologie, nous laissait entendre hier que, dans un avenir rapproché, elles pourraient avoir de remarquables résultats.

Le R. F. Marie-Victorin au congrès forestier

Le R. F. Marie-Victorin, directeur de l'Institut botanique de l'Université de Montréal, et le Dr Georges Préfontaine, directeur de l'Institut de biologie viennent de recevoir de l'honorable Oscar Drouin, ministre provincial des Terres et Forêts, l'invitation de participer au congrès forestier qui s'ouvrira à Québec, le 11 février pour se continuer les 12 et 15 du même mois. Tous deux ont accepté de s'y rendre. Ils prendront part aux discussions, mais ne présenteront pas de travaux. Le R. F. Marie-Victorin, qui connaît si bien la flore du Québec, sera sans doute là-bas à titre d'expert. Il en sera de même du Dr Préfontaine, qui s'est spécialisé dans l'étude de notre faune et qui pourra fournir aux congressistes de précieux renseignements sur les animaux de nos forêts.

Leçon publique de biologie

Le jeudi, 11 février, dans le grand amphithéâtre de l'Université de Montréal, M. Henry Teusher, directeur technique du Jardin botanique, sera le conférencier invité de l'Institut de biologie pour lequel il prononcera, sous les auspices de l'ACFAS, une causerie qu'il a intitulée : "Le Jardin botanique de l'avenir." Au cours de cette conférence, à laquelle le public est cordialement invité, M. Teusher révélera quels sont les projets qu'il caresse depuis longtemps pour notre jardin botanique. Il parlera sans doute aussi des travaux qu'il poursuit toujours pour améliorer continuellement ce qui s'est fait et ce qui se fera au jardin ; des voyages nombreux qu'il a faits aux États-Unis en particulier, pour en rapporter des graines et des plantes exotiques, du plus grand intérêt et pour le simple curieux et pour le chercheur.

A la faculté des sciences

Cet après-midi, à 5 heures, dans l'amphithéâtre de la faculté de chimie, chambre 408, Université de Montréal, M. Léon Lortie donnera une causerie qu'il a intitulée : "La fumée du tabac." Cette leçon fait partie d'une série de conférences hebdomadaires à laquelle sont invités tous les étudiants.

Le Dr Rosario Fontaine hôte de ses élèves

C'est demain soir, à 6 heures 30, au café Saint-Jacques, qu'aura lieu le troisième dîner-causerie organisé par l'Exécutif de l'Association des étudiants en médecine que préside M. Gérard Ducharme, et auquel sont invités tous les professeurs de la faculté de même que leurs élèves.

Le Dr Rosario Fontaine, médecin légiste, professeur de médecine légale et de toxicologie à l'Université, a

accepté d'y prononcer une conférence qu'il a intitulée : "Policiers de romans, policiers de laboratoires". Il se propose d'établir un parallèle entre Sherlock Holmes, Arsène Lupin et les médecins légistes modernes.

Le Dr B.-G. Bourgeois, vice-doyen de la faculté de médecine, présidera cette soirée.

Le Dr Louis-Henri Gatiouan

Le Dr Louis-Henri Gatiouan présentera le conférencier que remerciera le Dr François Archambault.

Leçon publique de floristique

Le R. F. Marie-Victorin continuait hier, dans le laboratoire de botanique de l'Université de Montréal, devant un nombreux public, la série de ses leçons de floristique laurentienne.

Après avoir dit un mot du Turanga, peuplier des terrains salés et sub-désertiques que l'on ne retrouve pas ici, car il est essentiellement asiatique et il ne vit que dans le Kurdistan, la Perse, la Palestine et la Mésopotamie, le conférencier traita du bouturage des peupliers et des saules, procédé d'application facile et extrêmement efficace si l'on sait le bien employer. "Si une bouture, précisa-t-il à ce sujet, est suspendue dans la position normale, et qu'elle se trouve dans une atmosphère humide, des racines se formeront à sa base et des pousses feuillues à son sommet ; mais si la bouture est suspendue dans la position inversée, les racines se formeront à la base morphologique, c'est-à-dire au sommet dans la nouvelle position".

"Dans les prairies de l'ouest, pour suivez-le, on a employé la méthode de propagation végétative suivante : coupe de bâtons de liards de 2 à 4 pouces de diamètre qu'on entaille à tous les 2 ou 3 pieds. Couchés dans des sillons faits à la charrue et enterrés, ces bâtons produisent aux points entaillés des racines et des rameaux aériens très vigoureux. Très rapidement un bocage se forme. On a usé avec succès de cette méthode sur les grèves qui longent le Saint-Laurent entre Trois-Rivières et Québec".

La leçon se termina par un exposé substantiel sur le peuplier blanc. Cet arbre aussi haut que le chêne possède un sommet aussi étendu et aussi riche que celui-ci. On le plantait beaucoup autrefois dans le Québec.

Les anciens en faisaient des boucliers. Dans les pays d'Europe, où le chêne est rare, on l'emploie à sa place comme bois de charpente et de menuiserie. En Flandre, au siècle dernier, à la naissance d'une fille, le père plantait toujours mille petits peupliers blancs afin de lui constituer une dot. Cette coutume n'aurait pas dû disparaître. La prochaine leçon du R. F. Marie-Victorin aura lieu mardi prochain.

Enlèvement en Chine

Kharbine, Mandchoukouo, 9 (P.A.) — L'agence de nouvelles japonaise Domei rapporte aujourd'hui que 60 personnes, y compris un certain nombre de Japonais, ont été enlevées par des bandits qui ont attaqué Tangyuan, sur la rivière Sungari. Tangyuan est à l'est du Mandchoukouo, à 100 milles au sud de la frontière sibérienne.

Séance de cinéma, ce soir, du Montreal Amateur Movie Club

Il y aura, ce soir, à 8 h. 30 dans la salle de l'hôtel Mont-Royal, une séance de cinéma sous les auspices du Montreal Amateur Movie Club à laquelle le public est cordialement invité. L'entrée est gratuite. Cette soirée au cours de laquelle on projettera des pellicules de huit et seize millimètres s'annonce des plus intéressantes pour les amateurs de cinéma au foyer. Cette projection sera accompagnée et suivie de commentaires faits par M. Walter Downs, bien connu dans le domaine de la radio. M. Downs, qui est un fervent amateur de cinéma au foyer, fera en même temps une intéressante série sur les résultats de ses récentes expériences sur les appareils de projection sonore spécialement conçus pour les divertissements de famille. Il parlera aussi de ses récents succès comme artiste de la radio.

On s'attend à ce qu'une foule nombreuse assiste, ce soir, à cette séance de cinéma, la première du genre donnée par le Montreal Amateur Movie Club.

TOUT LE MONDE
AURA
UN PLAISIR FOU
à
**CHALFONTE
HADDON
HALL**

Jeunes, vieux, doux et violents — tous s'amuse-
sent ici. Danses et
divertissements variés.
Les meilleures prévi-
sions sur le marché. Vi-
voirs ouverts sur la
mer, chambres gaies.
Bains de santé.

Leeds and Lippincott Company
ATLANTIC CITY

Réunion de la Ligue des Droits de la Femme

Sous les auspices de la Ligue des Droits de la Femme, une assemblée générale aura lieu, vendredi soir, 12 février, à huit heures, à l'hôtel Windsor. L'ordre du jour comportera l'organisation d'une campagne d'éducation civique et sociale. Tous les membres et leurs amies sont invités.

Sympathies

Les religieuses et le personnel de l'hôpital de la Miséricorde s'associent au deuil général causé par le décès de Monsieur le Dr René De Cotret, qui prodigua à leur Communauté, durant 35 ans et plus, une si belle part de son dévouement professionnel. Comme tribut de reconnaissance, un service solennel sera chanté en leur chapelle samedi, le 13 du courant, à 8 h. 30 p.m.

Au nouveau service de l'enseignement agricole

Québec, 9. — M. Adrien Désautels, ingénieur agricole du Service de l'horticulture à Québec, vient d'être nommé chef de la section des jeunes agriculteurs au nouveau service de l'enseignement agricole du ministère provincial de l'Agriculture.

M. Désautels, un ancien élève du Séminaire de Saint-Hyacinthe et de l'Institut Agricole d'Oka, est depuis douze ans à l'emploi du ministère de l'Agriculture. On lui doit un manuel intéressant "Le guide des jeunes agriculteurs".

Cérémonie ajournée

La remise de médailles qui devait avoir lieu ce soir à l'hôtel Mont-Royal, sous les auspices de la Ligue de la Sécurité, a été ajournée, à cause du mercredi des cendres.

Retraite des gardes

Le révérend Père F. Laurendeau, s.j., prêchera la retraite des gardes-malades, diplômées, à l'église du Gesù, pendant la première semaine du carême. Cette retraite commencera le dimanche soir, 14 février, à 8 h. 15. Il y aura exercice tous les soirs à la même heure et la clôture aura lieu le samedi soir. Les gardes-malades sont priées de suivre cette retraite en grand nombre et d'arriver à l'heure exacte.

DEMONSTRATION CULINAIRE

La démonstration culinaire à l'Ecole familiale et sociale, 1215, Bd St-Joseph (est), aura lieu mercredi, à 2 heures, et le soir, à 7 h. 30. Le menu de la St-Valentin y sera exécuté devant l'auditoire en prévision des réceptions qui seront données dimanche prochain : Bouillon à coeurs perdus, Langue en chaud-froid, Salade Valentine, Croquettes St-Amour, Crème italienne à la St-Valentine.

Le congrès forestier aura lieu à huis clos

Québec, 9. — M. Oscar Drouin, ministre des Terres et Forêts, qui prépare activement en ce moment le congrès forestier qu'il présidera jeudi, vendredi et samedi (11, 12 et 13 février) de cette semaine, a fait la déclaration suivante hier soir aux journalistes :

"Dans certains milieux, on semble sous l'impression que le congrès forestier sera ouvert au public et que m'empresse de mettre les choses au point. Seuls les invités seront admis. Ils sont au nombre d'environ 200 et représentent toutes les branches d'activité dans l'industrie forestière."

Le congrès s'ouvrira jeudi à 10 heures au Parlement sous la présidence de M. Drouin.

LE DÉTECTIVE MILLIARDAIRE

Grand roman d'aventures par H.-J. MACOG

No 6

(Suite)

10 février 1937

Cela fait, il attendit le retour du garçon, qui ne tarda pas à reparaitre, porteur d'une vaste malle.

— Le taxi attend à la porte, m'sieu, annonça-t-il. Faut-il vous rendre votre monnaie ?

— Gardez-la, mon ami et prenez encore ceci pour vous dédommager de vos peines, répondit Charleval, en lui donnant un nouveau billet. Je vous prie de seulement de me donner un coup de main pour placer dans la malle ce paquet de linge.

Ebloui par l'abnégation, le garçon ne songea guère à s'émouvoir de la forme singulière du prétendu paquet. Il le fourra avec zèle dans la chapelière, puis aida le milliardaire à descendre celle-ci et à la porter dans le taxi.

— Un bon conseil, maintenant, fit Charleval, en prenant à son tour place dans l'auto. Cherchez sans retard une autre place. Car celle-ci ne vous convient guère et j'ai l'intuition que la patron cessera son commerce avant longtemps.

— Merci bien, m'sieu. Je vais lui demander mon compte, répondit joyeusement le garçon.

Et il salua bien bas, tandis que le taxi s'éloignait, emportant le détective milliardaire et son bagage vivant.

VI

A jeu découvert

Conformément aux instructions données au chauffeur par Guy Charleval, le taxi fit en cours de route, deux stations : la première devant un bureau de poste, dans lequel le milliardaire entra pour expédier deux pneumatiques et donner un coup de téléphone ; la seconde, au domicile de M. Le Sourd, pour y prendre deux solides gaillards, vêtus en commissionnaires et qui attendaient sur le trot-

toir. Leur présence était le résultat du coup de téléphone de Charleval.

Ayant ainsi complété son chargement, le taxi se remit en route et, cette fois, ne s'arrêta plus que devant la banque Béliquat.

— Prenez la malle et suivez-moi, ordonna Guy, à ses deux acolytes.

Et, les précédant, il pénétra dans le hall de la banque, où le box, ordinairement occupé par Massieux, demeurait vide. Guy Charleval devait être le dernier à s'en étonner. Aussi, se dirigea-t-il vers un autre employé.

— Je viens effectuer un important dépôt et je désirerais parler à M. Béliquat en personne, dit-il, d'un ton décidé.

L'employé parut interloqué et jeta, dans la direction de la place de Massieux un regard empreint d'embarras, qui ne passa pas inaperçu de l'apprenti détective.

— Ce n'est pas l'habitude, monsieur, bredouilla-t-il. Je vais faire appeler l'employé qui s'occupe de ces sortes d'affaires.

— Je vous répète que je désire avoir affaire au directeur de la banque, insista sèchement Charleval. L'affaire qui m'amène est trop importante pour que je sois traité comme un client ordinaire. Prévenez M. Béliquat. Et dites-lui que j'estime indispensable de le voir personnellement. Il ne regrettera pas de s'être dérangé pour moi.

L'employé hésita et examina avec une indécision manifeste ce client impérieux et grinceux, qu'accompagnait deux commissionnaires porteurs d'une lourde malle.

Impressionné par les manières de Guy Charleval et craignant sans doute de priver la banque d'une affaire particulièrement avantageuse, il se résigna enfin à acquiescer.

— Il va être fait selon votre désir, monsieur. Voulez-vous passer dans le salon d'attente ?

— Soit, consentit le milliardaire détective. A condition, toutefois, que j'y puisse faire déposer cette malle, que je ne veux pas perdre de vue.

Ces derniers mots achevèrent de persuader à l'employé que ce client exigeant amenait avec lui une fortune.

Cela ne présente pas le moindre inconvénient, répondit-il.

Et il alla ouvrir le salon, dans lequel il fit entrer Charleval, ainsi que les porteurs.

Ceux-ci se retirèrent, après avoir déposé leur fardeau.

— Attendez-moi dans le hall. Je vous régalerai tout à l'heure, lui dit Charleval.

Il acquiesça d'un signe de tête et sortit avec l'employé.

La porte refermée, le milliardaire s'empressa d'appuyer sur le bouton, qui provoqua la fermeture automatique de la dangereuse bouche de chaleur. En même temps, il ouvrit l'appareil d'aération.

Cette précaution prise, il attendit de pied ferme l'entrée du banquier.

Celui-ci se faisait attendre. Peut-être venait-il de constater l'absence de Massieux et se trouvait-il dérobé par la disparition de ce précieux collaborateur.

Il viendra ! se pronostiqua Guy Charleval. Car, s'il est ce que je pense, il ne voudra pas manquer pareille affaire, quitte à opérer lui-même. Mais, avant d'agir, il voudra s'assurer que la chose en vaut la peine. Un peu de patience ! Il va finir par se décider.

En effet, au bout d'une vingtaine de minutes, la porte se rouvrit et un personnage entra, l'air à la fois soucieux et renfrogné.

Vous avez demandé à me parler, monsieur ? demanda-t-il, d'un ton qui n'annonçait pas une vive satisfaction d'être ainsi dérangé.

Guy Charleval le regarda et fronça les sourcils. Il reconnaissait parfaitement l'homme ; c'était celui qui l'avait porté dans le souterrain et déposé dans la chambre d'hôtel.

Mais, s'il le reconnaissait, la réciproque n'était point vraie. Le faux M. Le Sourd avait, en effet, repris sa physionomie naturelle et le complot de Massieux ne pouvait soupçonner en lui le client dépoillé.

Les derniers doutes de Charleval tombaient. C'était bien un coupable qu'il avait devant lui. Mais, pourquoi celui qui occupait dans la banque une situation prépondérante consentait-il à jouer ce rôle comparse et presque d'exécuteur des basses besognes ? Et quelle était la raison de son attitude humiliée vis-à-vis de Massieux ?

Le détective milliardaire résolut d'éclaircir ce point.

C'est bien à M. Béliquat que j'ai l'honneur de parler ? questionna-t-il.

— A lui-même. Qu'y a-t-il pour votre service ? répliqua le banquier avec une nuance d'impatience.

Il paraissait encore plus sombre et plus inquiet qu'au moment où Charleval l'avait vu occupé à un peu honorable besogne.

— Monsieur, répondit le milliardaire, en l'observant, j'ai tenu à vous voir, en raison du secret que je suis obligé d'exiger pour le dépôt que je viens

faire. Il pourrait éveiller la cupidité de vos employés. Peut-être s'en trouverait-il à qui le chiffre ferait tourner la tête. Il s'agit de plusieurs millions.

Il s'attendait à surprendre dans les regards du banquier Béliquat une flamme de convoitise. Mais, tout au contraire, ce fut une sorte de terreur qu'il y lut. Une visible angoisse apparut sur le visage du financier. Il pâlit et des gouttes de sueur perlèrent sur son front.

— Je ne saurais m'occuper moi-même de ce dépôt, murmura-t-il, d'une voix presque basse qui semblait craindre d'être entendue. Mon fondé de pouvoir, qui serait seul à même de vous renseigner, n'est pas là, et son absence, qui se prolonge inégalement, commence même à m'alarmer. Peut-être feriez-vous mieux de vous adresser à une autre banque.

A ce conseil inattendu, Charleval sursauta. Le complot de Massieux, le chef officiel de la banque mystérieuse repoussait un dépôt de plusieurs millions ! Que signifiait cette attitude ?

— Mes millions sont ici, ils y resteront, déclara-t-il. Si l'absence de votre homme de confiance vous oblige à retarder les écritures, qu'à cela ne tienne ! Vous me donnerez un reçu provisoire et nous réglerons le reste demain.

Une seconde fois, Béliquat jeta autour de lui un regard furtif. Puis il fit quelques pas avec une fébrilité évidente et se rapprocha enfin du milliardaire.

— Monsieur, murmura-t-il, d'un ton suppliant, croyez-moi, remportez vos millions. Cela vaudra mieux pour vous.

La surprise du détective devint de la stupeur. Il fallait vraiment que le banquier eût perdu la tête pour prononcer des paroles susceptibles d'éveiller tous les soupçons.

— Ah ! ça ! dit-il, se décidant à frapper un grand coup. Vous m'étonnez vraiment, Monsieur Béliquat. D'ordinaire, vous montrez beaucoup moins de scrupule et, tantôt, vous faisiez infiniment moins de manières, lorsqu'il s'agissait d'aider votre complice à s'emparer de certain argent ! Qu'attendez-vous pour me faire entendre ? Vos bras sont encore assez solides pour m'emporter une seconde fois par le passage souterrain.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Par Léonard C. ARCHAMBAULT, B.A., LL. B.

Que veut dire le mot "argent" écrit dans un testament?

Veut-on dire l'argent en banque ou plutôt l'ensemble des biens de la succession

Le mot argent apparaissant au testament de feu Maude-E. Charlton a été interprété dans son sens le plus large hier après-midi par l'honorable juge en chef R.-A.-E. Greenshields, de la Cour Supérieure, qui a jugé que ce mot devait inclure non seulement l'argent en banque mais aussi les valeurs, obligations ou actions des entreprises commerciales faisant partie de la succession. Le tribunal décidait ainsi que toute la succession avait été léguée aux deux nièces de la défunte Miles Maude et Ruby Carter.

L'honorable juge en chef note dans son jugement que le testament léguait à sa nièce Maude sa maison de la rue Roslyn avec tout son contenu, en plus "des trois quarts de l'argent (money) que j'aurai au moment de mon décès." A son autre nièce Ruby Carter, elle a légué le quart de son argent, expliquant à son testament qu'elle donnait plus à la première et moins à la deuxième parce que la grande sœur aidait sa petite sœur si le besoin s'en faisait sentir. Et que Maude devait en avoir plus pour faire marcher la maison.

La question de droit soulevée dans cette affaire, déclare l'honorable juge en chef, est la signification du mot argent dont s'est servi la testatrice dans son testament. L'argent est un mot qui a une signification particulière, mais qui n'est pas limitée à une seule forme bien particulière, puisqu'il est libellé sous forme de lettre adressée à "Ma chère Maude et à ma chère Ruby." Un groupe de parents et d'héritiers a fait valoir que le mot argent employé au testament ne référerait qu'à l'argent comptant réellement déposé à sa banque par la testatrice, et n'inclurait nullement les valeurs consistant en obligations et en parts de compagnies et formant le résidu de la succession. Ils prétendaient que la testatrice par son testament donnait spécifiquement sa maison et son argent en banque à ses nièces, passant la balance de ses biens sous silence, voulant ainsi dire qu'elle les léguait à ses autres héritiers légaux.

D'un autre côté les deux nièces ont contesté et avec succès cette prétention en affirmant que leur tante avait eu l'intention de leur léguer toute la succession, comprenant la maison, l'argent et les valeurs. C'est cette prétention que le jugement appuie en remarquant que toute autre interprétation serait impossible parce qu'alors il faudrait dire que la testatrice se serait donnée la peine de faire un testament pour dispenser d'une partie infime de ses biens passant sous silence la majeure partie sans en indiquer spécifiquement les bénéficiaires. En effet, les valeurs de la succession se chiffrent à quel que \$43,000 tandis que l'argent liquide à la banque n'est que de \$1,900.

Un autre point qui confirme l'interprétation d'une autre interprétation c'est qu'elle nomme un exécuteur testamentaire et qu'elle demande à ses nièces de lui payer une gratification de \$500 pour ses services. Il semblerait en effet improbable que laissant à ses nièces \$1,900 elle les oblige à payer \$500 à l'exécuteur testamentaire alors que d'autres héritiers profiteraient de la balance des biens soit \$43,000 sans payer un sou à l'exécuteur.

"Lorsque l'intention d'une testatrice doit faire l'objet d'une interprétation, déclare le tribunal, la Cour doit chercher à découvrir non pas quels mots la testatrice a voulu employer mais ce que veulent dire les mots employés, et ceci est encore plus important quand il s'agit de testaments olographes," c'est-à-dire écrits tout entier de la main de la testatrice.

Le jugement réfère à la gratification de l'exécuteur testamentaire prévue par une clause où la testatrice demande à ses deux nièces de donner à William-C. Carter la somme de \$500 comme "petit souvenir de moi". Si la testatrice avait voulu dire que les valeurs représentant \$43,000 n'étaient pas léguées à ses deux nièces, il n'aurait pas été nécessaire de laisser un petit souvenir de \$500 à William Carter parce que celui-ci aurait eu sa part dans le partage des \$43,000. William Carter en effet était le frère de Maude et Ruby, c'est-à-dire le neveu de la testatrice.

Un certain nombre de souvenirs de famille sont aussi mentionnés dans le testament et la testatrice les lègue à ses deux nièces également en stipulant que quand elles n'en auraient plus besoin, elles devaient les placer dans "quelque musée respectable (non sous le contrôle de McGill)".

A tout événement, déclare le jugement, il est évident que la testatrice avait voulu dire par le mot argent la totalité de ses biens et le tribunal interprète ainsi le testament.

C'est la première fois en cette province qu'on s'est appelé à interpréter ainsi le mot argent et qu'on l'interprète ainsi.

No 161290 des dossiers de la Cour Supérieure.

Une soirée récréative gratuite à Ville Lasalle

Le comité historique de la Chambre de Commerce de Ville Lasalle organise, pour demain soir le 11 février prochain, à huit heures et quinze de soir, dans la salle du sous-sol de l'église de Notre-Dame du Sacré-Coeur, coin Cinquante avenue et rue Edouard, Parc Bronx à Ville Lasalle, une soirée récréative gratuite et qui promet d'être intéressante.

Le député du comté de Jacques-Cartier à l'Assemblée législative, M. Antoine Carignan, a été invité pour la circonstance à faire connaître encore une fois au public, des faits

A LA COUR SUPREME

Ottawa, 9. (P.C.) — La Cour Supérieure du Canada a continué à plus tard l'instruction de la réclamation du procureur général de la province de la Colombie britannique qui veut être déclaré propriétaire d'une somme de \$7,219 déposée à la banque Royale du Canada au crédit de la Island Amusement Company, Limited.

En 1928, à la demande du gouvernement, la compagnie Island Amusement a été dissoute en vertu de l'article 167 de la loi des compagnies fédérales. A ce moment, la compagnie avait les \$7,219 en question à son compte de banque. La compagnie dissoute, cet argent n'avait plus de propriétaire et la province demande au tribunal d'ordonner à la banque de lui remettre l'argent "comme biens sans propriétaire."

La cause a été remise pour permettre à l'avocat de l'ancienne compagnie de faire valoir ses objections.

COUR SUPERIEURE

Division de pratique le 9 février 1937

Président: L'honorable juge Curran. Les jugements suivants furent rendus: G. Trépanier vs Truckers and Carriers Limited: Jugement rendant motion pour détails, sans frais. G. Garneau vs James Brodie et Westmount Moving and Warehousing Limited: Jugement autorisant testatrice à déclarer. J.-L. Leroux vs Dame E. Potvin et vir: Jugement accordant motion pour détails, frais à suivre. Israel Jetté et al vs E. Garipuy: Jugement pour \$225.10 avec int. et dépens. Avila Léger vs Augustin Bézard et The Steel Company of Canada Limited, tierce-saisie: Jugement suivant déclaration de la tierce-saisie. Emile Langlois vs Gabriel Labelle: Jugement pour \$119.70 avec int. et dépens. Ng Gee Her Company vs Peter P. Jue: Jugement pour \$211.55 avec int. et dépens. Lionel Leroux vs Samuel Reichbach: Jugement pour \$100 avec int. et dépens. Orlia Charlebois vs Le Curé et les Marguliers de l'Église et l'Église de la Paroisse de St-Étienne de Montréal: Jugement pour \$7650 avec int. et dépens. Dr Henri Lemire vs Armand Meunier et Super Health Aluminium Company Limited, tierce-saisie: Jugement suivant déclaration de la tierce-saisie. Harry Sinclair vs Adolph Tremblay: Jugement suivant saisie-gagerie pour \$135 avec int. et dépens. John Burdick vs Jack Carrel: Jugement pour \$240 avec int. et dépens. Traders Finance Corporation Ltd vs Raoul Bastien: Jugement maintenant saisie-revendication. Dame Adella Beaudet et Vir J.-A.-R. Bujangie: Jugement pour \$137 avec int. et dépens. Charles Gurd & Co. Ltd vs W. Lemire: Jugement pour \$109.10 avec int. et dépens. Dame C. Branchaud & vir vs M. Solomon: Jugement pour \$652.15 avec int. et dépens. F. H. Pichel vs B. Pissonnault: Jugement pour \$607 avec int. et dépens. J.-B. Gaseau vs H. Cromer: Jugement pour frais seulement. G.-H. Lafabre vs J. Mathieu: Jugement pour \$227.75 avec int. et dépens. E. Larivière vs R. Rousseau: Jugement pour \$100 avec int. et dépens. J.-H. Leboeuf vs H. Daoust: Jugement pour \$142.40 avec int. et dépens. J.-A. Lepailleur vs Oscar Kaupert: Jugement pour \$281.25 avec int. et dépens. P. Popiliger & Sons Ltd vs A. D. Zaratouni et al: Jugement pour \$1,185.19 avec int. et dépens. N. Gagnon vs Kalb & Co.: Jugement pour \$275 avec int. et dépens. Stanley Bazz Corporation vs Stanislas Tremblay: Jugement maintenant saisie-gagerie en expulsion pour \$130. J.-F. Robitaille vs Leopold Lefort et Banque Canadienne Nationale, tierce-saisie: Jugement maintenant saisie-arrêt pour frais seulement. Adolphe Maceau vs William Grogan et Canadian National Telegraphs, tierce-saisie: Jugement maintenant saisie-arrêt pour frais seulement contre le défendeur. Dame Y. Geoffroy vs L. Lussier: Jugement donnant à la demanderesse acte de sa renonciation. Louis Boyer vs J.-Odon Lemire: Jugement pour \$400 avec int. et dépens.

Gurrie Zelaten et son manteau

David Zouloff est accusé de vol par madame Alfred Metackesky

Au commencement de l'automne de 1936, Mme Alfred Metackesky, (Gurrie Zelaten), apportait un manteau de phoque au fournisseur David Zouloff, 5439 rue Waverley, pour en faire réparer les manchettes de mouton de Perse. Hier, devant le juge Maurice Tétrault, la même femme identifiait le manteau comme étant le sien, après avoir accusé le prévenu Zouloff de vol, sans plus.

Me Abie Mitchell, avocat de la poursuite, fit d'abord entendre Isidore Sharp, 1551 boulevard Saint-Laurent, autre fournisseur, qui déclara que le 15 octobre 1936, Zouloff lui rendit visite et choisit cinq belles peaux de chat sauvage, valant \$25. Ne pouvant payer comptant, Zouloff offrit à Sharp le manteau produit devant le tribunal, en expliquant: "C'est le manteau de ma femme et je te le laisse en garantie jusqu'au paiement des cinq peaux de chat."

Sharp accepta le marché mais apporta il y a deux semaines que le beau manteau appartenait à dame Metackesky. Me Seymour Fenster, procureur de la défense, demanda au témoin: "Quelle est la valeur de ce manteau?"

"Aujourd'hui il vaut \$75, mais en 1932 il valait \$350. Les fourrures ont bien baissé depuis cinq ans."

"Pourquoi avez-vous demandé une g rantie à Zouloff?" demanda le juge Tétrault.

"Je le connais depuis 10 ans et jusqu'à ces dernières années il avait la bonne habitude d'être honnête."

"Vous n'avez pas à rendre jugement, affirme le tribunal."

Après avoir cité Zouloff à son examen volontaire, fixé au 17 février, le juge Tétrault se rendit à la demande de Me Mitchell et autorisa la plaignante à reprendre possession de son manteau, mais après la promesse qu'elle le rapportera en correctionnelle, comme exhibit principal, lors du procès.

d'histoire du Canada se rapportant au coin de pays qui porte aujourd'hui le nom de Ville Lasalle.

L'erreur du tiers ne nous permet pas d'éluder une loi

La General Dairies devra payer une balance de compte qu'on avait oublié de lui charger

Au Conseil Privé

Londres, Ang., 9. (P.C.) — Le Conseil Privé a rendu jugement aujourd'hui dans la cause de la Maritime Electric Company Limited contre la General Dairies Limited, où il s'agissait de décider d'une réclamation de \$1,931.82 étant la balance due par la General Dairies pour l'électricité fournie par la Maritime Electric.

Par une erreur dont ses employés eux-mêmes sont responsables la compagnie Maritime Electric charge à la compagnie General Dairies un dixième seulement de ce qu'elle aurait dû charger pour l'électricité fournie. Plus tard, découvrant son erreur elle envoya un compte pour la différence. La General Dairies refuse de payer d'où l'action en justice.

La compagnie General Dairies a plaidé qu'elle avait payé le premier compte envoyé; qu'elle était de bonne foi et qu'elle ne connaissait pas l'erreur en question; que la compagnie d'électricité était responsable de sa propre erreur et devait en subir les conséquences; qu'elle a, de plus, elle-même vendu ses produits en calculant son légitime profit suivant les dépenses occasionnées et que si elle avait dû payer plus cher pour son électricité, elle aurait chargé elle-même plus cher pour ses produits. Dans ces circonstances, elle ne peut être tenue ainsi de souffrir de l'erreur de l'autre et maintenant payer plus pour l'électricité car elle verrait ses profits disparaître par la faute de la Maritime Electric.

La compagnie d'électricité, de son côté, a plaidé qu'une loi du Nouveau-Brunswick (c'est là où les deux compagnies font affaires) oblige les compagnies d'électricité de charger des taxes fixes et définies pour l'électricité vendue et oblige les clients à payer ce taux. Dans ces circonstances, l'erreur de la compagnie d'électricité, en face de cette loi, ne pouvait pas en frustrer les dispositions.

C'est cette prétention que le Conseil Privé a soutenue en condamnant la General Dairies à payer la balance du compte à la Maritime Electric.

Le Conseil Privé déclare que l'obligation fixée par la loi ne doit pas et ne peut pas être éludée par une simple erreur dans la computation d'un compte. L'obligation de la loi est formelle. Le fournisseur doit charger tant et le client doit payer tant et il y a un impôt de tant pour toute quantité d'électricité vendue. Cette prescription de la loi est sans condition et le fait d'une des parties ne peut l'annuler.

La Cour Supérieure du Canada avait jugé de son côté que la General Dairies ne devait pas payer. Ce jugement est donc renversé.

Elzéar Laflamme, sa surdité et ce qui s'ensuit...

Audience où il fut question de serins et d'autres choses

Madame Lalumière...

Me Olier Renaud, avocat de la Couronne, souffrira probablement d'une extinction de voix, à la suite du savoureux procès de Lucien Dugré, accusé de voies de fait par Elzéar Laflamme, 545 rue Delinelle, qui s'instruit devant le juge Amédée Monet. Le plaignant, soudt entre les mondes, après avoir crié, fit crier la Couronne, tant et si bien que le tribunal, en libérant le prévenu ne put s'empêcher de déclarer en souriant:

"Constable, s'il-vous-plait, attendez d'être rendu dans le corridor pour dire au plaignant que sa cause est perdue. Je ne puis le lui dire, ayant la voix trop enrouée."

Quant à Laflamme il tonna de tous ses poulmons ce qui suit: "Dugré a commencé par me voler mes serins l'été passé. Puis le 15 janvier il arrive chez moi à une heure du matin et fait lever madame Lecomte, ma chambreuse, en disant: "Habille-toi et vas nous chercher du whisky". Moi je leur dis: "Restez donc tranquilles". Mais ils ont bu, Dugré m'a couru et me donna un coup de pied au visage."

"Avez-vous des questions à poser au plaignant?" demanda le tribunal au prévenu. Mais de grâce approchez-vous.

Dugré obéit et s'approche à un pas de Laflamme pour lui crier dans les oreilles:

"Tas pas d'affaires à retenir le monde de force."

"Tas pas d'affaires à venir réveiller les gens."

Cela suffit, décrète le juge Monet, avec sagesse.

"Lieux mal fanés" et "bordeaux", en correctionnelle!

Avec toutes nos excuses au véritable dictionnaire Larousse

Une femme a parlé...

Madame P. B. rue Maisonneuve, réussit à envoyer son homme en prison pour une période de 60 jours, hier, devant le juge F. T. Enright. Le jugement était rendu depuis cinq minutes que la femme du prévenu, accusé de refus de pourvoir, parlait encore des "bordeaux" et des "lieux mal fanés" fréquentes, à son dire, par le mari.

"Votre Honneur, dit-elle, j'ai reçu mon secours jeudi et Philippe a continué à m'envoyer au diable avec mes trois enfants. Hein, mon mari... Philippe, tu ne dis rien, après m'avoir donné un petit \$2 depuis le mois d'octobre. C'est mon amie qui me dénonça que tu avais habillé ta blonde des pieds à la tête, tandis que tes enfants étaient nus comme des vers. Et l'autre jour elle t'attendait à la cour. Qui t'es un joli moineau et tu m'as permis de faire... (censure) pour ne pas avoir à me faire vivre."

"C'est faux, érie le mari. — Ferme ta g... mon hypocrite. Tant que j'aurai pas eu de séparation de corps tu vas rester dedans. Tu as fini de me mettre des enfants sur le dos pour ensuite "sacer ton camp".

Le tribunal cherche à comprendre mais l'épouse continue de plus belle: "Où, depuis que tu as connu Jeanne tu traînes les "bordeaux" et les "lieux mal fanés". C'est pas ton frère qui m'a décollé de la rue. Je me suis décollée tout seul."

"Je comprends qu'il vous est difficile de demeurer avec votre femme, dit à ce moment le tribunal à l'inculpé, mais je dois quand même vous condamner à une peine de deux mois."

"Ça va lui faire du bien et il va oublier les "bordeaux", tonne la triomphatrice en quittant la salle d'audience."

Le cambrioleur et son "bingo"

Les appareils de radio ne poussent pas dans les ruelles, conclut le tribunal

Joseph Turcotte, 3185 est. rue Notre-Dame, a été trouvé coupable du vol d'un radio, hier, par le juge Amédée Monet. Le prisonnier recevra sa sentence le 12 février. Me Olier Renaud, avocat de la Couronne, fit identifier l'appareil volé par l'abbé Antonio Mondor, 2700 rue Rouen, qui avait placé le radio dans la vitrine d'un pharmacien, afin d'annoncer une partie de "bingo" au profit d'oeuvres paroissiales. Un cambrioleur fit disparaître l'appareil qui devait être donné en prix.

Le prévenu dans sa défense affirma qu'il trouva le radio dans une ruelle et qu'il l'apporta chez un nommé Arthur Simard. Ce même Simard cédait aussi témoignage mais pour relater que Turcotte avait voulu être l'auteur d'un cambriolage commis dans une pharmacie. Simard avertit la police avec le résultat que l'on sait.

En déclarant l'inculpé coupable le tribunal déclare:

"Dans quel livre avez-vous lu l'histoire que vous venez de raconter."

Ruth D'Aragon et ses deux copains

Quand un amoureux veut venger celle qui visita l'autre amoureux

Ralph Lemieux, de la rue Christophe-Colomb, accusé de voies de fait, avec lésions corporelles, sur la personne de Maurice Gravel, délit qui remonte au soir du 4 janvier 1937, a bénéficié d'une remise de peine hier, devant le juge F. T. Enright, après un plaidoyer de légitime provocation, présenté par Me Paul Désy, avocat de la défense.

Il a été prouvé que la jolie Ruth D'Aragon invita la "victime" Gravel, en face de sa demeure, rue Saint-Denis, en lui chuchotant au téléphone: "Tu viens, je désire te voir sans faute". Quand Gravel arriva auprès de la dulcinée, Ruth le montra à Lemieux et se contenta de dire: "C'est lui".

Lemieux fit le reste et cassa le nez du soupirant en deux endroits, causant des blessures qui nécessiteront 10 points de suture. Me Désy, en contre-interrogatoire, fit admettre à Gravel qu'il avait invité la petite Ruth chez lui et que la jeune fille, indignée d'une telle conduite, s'était empressée d'avertir un autre de ses amis, le prévenu Lemieux, des agissements de ce rival entreprenant.

Le tribunal: "La chevalerie des temps anciens est passée de mode et personne ne doit se faire justice. Je tiens compte de la provocation justifiée, mais je dois aussi souligner au prévenu que son acte le rendait passible d'une peine de 3 ans, au bagne."

Réouverture de l'usine du Cap-de-la-Madeleine

Trois-Rivières, 9. (Du correspondant du Canada) — La Canadian T. S. R. of Lyons, dont l'usine est située au Cap-de-la-Madeleine, et dont les opérations avaient cessé depuis quelque temps, a été vendue, à Montréal, par le General Trust, à la Laurentian Silk Company.

On s'attend à ce que l'usine du Cap ouvre ses portes vers le 15 du courant. On compte qu'elle emploiera une main-d'oeuvre assez abondante et qu'elle fonctionnera régulièrement. Cette réouverture d'usine est destinée, croit-on, à soulager quelque peu la population, lourdement affectée par le chômage.

Loi pour établir la responsabilité de l'automobiliste

Tout conducteur paierait les dommages du premier accident qu'il aurait causé

"Loi sécuritaire"

"Que les dommages résultant d'un premier accident d'automobile soient à la charge du chauffeur responsable et non pas défrayables par voie d'assurance", tel est l'objet d'une suggestion qui sera soumise aux autorités provinciales, durant la prochaine session, par les officiers de la Ligue de sécurité de la Province de Québec, et qui a été discutée à une récente assemblée de cet organisme, comme partie de sa campagne contre les accidents de la route.

Les administrateurs de la Ligue semblent convaincus que les chauffeurs, sachant qu'ils auront à payer personnellement une partie des dommages qu'ils auront causés, seront beaucoup plus prudents et observeront plus fidèlement le code de la route.

La Ligue préconise fortement l'adoption, par le gouvernement provincial, d'une loi qui serait connue sous le nom de loi sécuritaire ou de responsabilité financière, appuyée sur des statuts uniformes pour les automobilistes, tel qu'il existe dans les autres provinces du Canada et dans la majorité des Etats américains.

Il serait recommandé également que le chauffeur, avant l'émission de son permis, prouve sa compétence physique et prouve de façon convaincante qu'il peut conduire son véhicule avec toute l'habileté requise.

Des statistiques seront fournies pour démontrer qu'un groupe comprenant seulement vingt pour cent des chauffeurs occasionnent la presque totalité des accidents de la route, et que la majorité des accidents ne sont pas d'une nature exceptionnellement sérieuse. De plus, la Ligue fera remarquer aux autorités provinciales que les chauffeurs qui n'auront pas d'accident, par suite de l'adoption de ces recommandations, ne seront pas pénalisés et pourront jouir d'une réduction de leurs taxes d'assurance.

Pour mettre en lumière les bienfaits d'une telle législation, on pourra signaler que son adoption viserait l'intérêt et la sécurité du public, vu qu'elle affecterait presque uniquement le petit groupe des conducteurs imprudents et irresponsables et qu'en même temps, la dite législation compenserait pour les dommages causés.

Si toutes les lois concernant les automobilistes étaient uniformes, le public de notre province serait placé sur le même pied que celui des provinces-sœurs. Il est donc nécessaire de presser l'adoption de statuts uniformes dans ce domaine, afin d'assurer le succès de cette loi de sécurité ou de responsabilité financière, qui protégerait adéquatement la victime d'un accident.

Les directeurs de la Ligue ont été unanimes à recommander la prompte adoption de cette loi pour qu'elle soit mise en vigueur avant la venue de l'été, alors qu'au-delà de 250,000 automobilistes parcourront nos rues et nos routes. Ils ont prié M. Arthur Gagnou, secrétaire-général de la Ligue, de soumettre la chose aux membres du parlement provincial dans le plus bref délai possible.

Un conflit de droits entre ces camionneurs

La commission des services publics a siégé hier matin, dans le vieux palais de justice, sous la présidence de MM. A.-W.-G. Macalister, vice-président et Alexandre Larivière, membre. Il y avait cinq causes sur le rôle. Tout d'abord, il s'agit de la Martin Transports, Limited, de Toronto, qui a obtenu un permis qu'elle exploite depuis qu'elle s'est rendue acquiescente de la Merkle Transport, d'Iroquois, Ont., l'an dernier, pour un service de camionnage jusqu'à Toronto.

Quand la commission approuva le transfert de la Merkle, il fut spécifié que la compagnie ne devait pas se servir des routes auxquelles s'opposaient les chemins de fer et les firmes de camions de Québec. On prétend que cette restriction n'a pas été respectée. Jugement sera rendu plus tard.

Les autres causes sont celles de la commission de l'électricité de Montréal pour le permis d'un secteur souterrain, rue Iberville, de l'avenue Mont-Royal au tunnel; d'un permis d'un poste d'essence à Sainte-Adèle et d'un réservoir additionnel à Bedford, Québec.

L'Association du Bien-Etre de la Jeunesse

L'Association du Bien-Etre de la Jeunesse a tenu lundi une réunion générale à l'école Salaberry, rue Robitaille, et durant laquelle on a réu le conseil d'administration: président, MM. A.-L. Phaneuf; 1er vice-président, Henri Poupard; 2e vice-président, Roméo Cusson; directeurs, l'hon. juge J.-E.-C. Brumbyr, M. le juge J.-A. Robillard, MM. Narcisse Venne, J.-P. Laberge, Marcel Verreille et Léo Dandurand. Le conseil honoraire est le suivant: président, S. E. Mgr Gauthier, archevêque coadjuteur du diocèse; 1er vice-président, l'hon. P.-R. Du Tremblay; 2e vice-président, M. J.-D. Camirand.

Les directeurs adjoints élus par le nouveau bureau sont: MM. J.-M. Manning, directeur des études à la commission scolaire de Montréal, Emile Corbeil, J.-Rosario Jetté, Dr J.-A. Jarry et J.-Amédée Turcotte. M. Paul-Emile Leblanc est de nouveau secrétaire-trésorier et M. Arthur Couture, administrateur.

Le Frère Mathias vient de mourir

Ce religieux de Sainte-Croix était un intime du Frère André



La Congrégation de Sainte-Croix vient de perdre un de ses sujets les plus distingués dans la personne du Frère Mathias.

Il a succombé hier à une crise cardiaque, à l'école Baril, Lundi, veille de sa mort, bien qu'indisposé, il avait tenu à aller donner son cours quotidien de français dans une 3e année. Le défunt était un intime du Frère André, qui lui a jadis rendu la vue. Il était depuis un apôtre zélé de la dévotion à saint Joseph.

Entrée en Communauté à l'âge de 22 ans, le Frère Mathias s'est dévoué dans la plupart des maisons de Sainte-Croix, comme professeur, préfet ou directeur. Partout, il a laissé le souvenir d'un religieux exemplaire débordé d'un gentillhomme.

Le défunt était le frère de feu l'abbé Camille Dagenais, curé de Fort-Coulonge, lui survivant quelques frères et sœurs: MM. Rodrigue, Wilfrid, et J.-E. et Omer Dagenais, et plusieurs neveux et nièces.

Ses funérailles auront lieu au Collège Notre-Dame, à la Côte-des-Neiges, vendredi matin, à 8 heures et demie.

Le registraire de Laval est destitué

Le notaire P.-A. Longpré est remplacé par un avocat de St-Vincent-de-Paul

Le cabinet Duplessis qui se signale depuis quelque temps par ses "fourées de destitutions" vient d'en effectuer une, hier, qui a profondément indigné l'opinion publique dans le comté de Laval, représenté à l'Assemblée législative par l'hon. F.-J. Leduc, ministre de la Voirie. Il s'agit de Me Pascal-Adolphe Longpré, notaire, et registraire du comté depuis 34 ans, que l'on destitue pour le remplacer par un avocat.

M. Longpré, à l'âge de 73 ans, était devenu le vénérable doyen des registraires. Il avait été durant seize années maire de Sainte-Rose-de-Laval et préfet du comté; puis pendant 25 ans trésorier de la Société d'Agriculture de Laval. En 1929, des centaines de citoyens du comté de Laval lui avaient offert un banquet à Sainte-Rose, pour fêter son 25e anniversaire comme registraire.

On sait qu'en décembre dernier, la Chambre des Notaires, dans une résolution, félicitait M. Duplessis de remplacer les registraires actuels de la province par des notaires. Cette fois-ci, on nomme en remplacement du notaire Longpré Me Auguste Dufresne, avocat de Saint-Vincent-de-Paul.

M. Adhémar Raynault et le nouveau wagon-buffet

"Voilà qui nous change beaucoup des voitures en usage dans ma jeunesse" a déclaré hier S. H. M. Adhémar Raynault, maire de Montréal, après avoir visité l'intérieur de la nouvelle voiture-buffet à air conditionné, construite aux usines de la Pointe St-Charles du Canadian National, et que ce réseau met en service entre Montréal et Boston. Son Honneur était accompagné de MM. Alistair Fraser, vice-président directeur des services de voyageurs et de marchandises, F. L. C. Bond, gérant général de la région centrale, et W. S. Swinden, directeur du service des wagons-lits, wagons-restaurants et wagons-salons du Canadian National.

Des centaines de personnes ont visité, hier et aujourd'hui, la nouvelle voiture-buffet du Canadian National, à la Gare Bonaventure.

La grippe dans toutes les maisons de Digby

Digby, N.E., 9. (P.C.) — Une épidémie d'influenza dure depuis 11 jours à Digby. Il y a déjà deux mortalités et les médecins rapportent que la maladie s'étend aux districts ruraux environnants. Les églises, les écoles et les théâtres sont fermés par ordre du conseil de santé.

Dans la ville même, 400 personnes souffrent d'influenza; aucune maison n'en est exempte.

Bernard, Emond et Darveau sont tous accusés de meurtre

Pour la mort du détective Léopold Châteauneuf. — Simone Bacon accusée de complicité

Le cas de Desrochers

Québec, 9. (Spécial au Canada). — Le drame de l'évasion tragique de Arthur Fontaine et de Honorat Bernard est entré aujourd'hui dans sa première phase judiciaire. Trois accusations de meurtre et deux accusations de complicité (l'une après le fait, l'autre avant le fait) ont été portées.

Après le verdict rendu par le coroner et qui recommande au procureur général de prendre les poursuites criminelles nécessaires contre les cinq témoins qui étaient encore détenus, le sous-chef Tremblay s'est présenté devant M. le juge en chef Hughes Fortier, de la Cour des Sessions, pour l'assomment des plaintes. C'est le sous-chef de la police provinciale qui a signé ces plaintes.

Simone Bacon, 22 ans, est la première à comparaître à la barre des accusés. Pendant la lecture de l'acte d'accusation, elle reste calme et elle se contente d'esquisser une moue lorsqu'on lui dit qu'elle restera en prison jusqu'à ce qu'on adjuge sur son admission à caution, jeudi.

Elle doit répondre à l'accusation d'avoir conspiré avec Cyrille Emond, de Québec, ou plusieurs autres personnes à être identifiées plus tard pour commettre un acte criminel, à savoir: délivrer Honorat Bernard et Arthur Fontaine et les aider à s'évader d'une détention légale à la prison commune de Québec sur des accusations criminelles.

Par l'intermédiaire de son avocat, Me Allyn Taschereau, C.R., l'accusée choisit un procès devant jury. Son enquête préliminaire est fixée à lundi prochain.

Innée Desrochers comparait ensuite et il est accusé d'avoir les 24 et 25 janvier, été complice après le fait d'Honorat Bernard et d'Arthur Fontaine, en recevant et assistant les deux Honorat Bernard et Arthur Fontaine, alors que ces derniers s'étaient évadés de la prison commune de Québec, où ils étaient légalement détenus sur accusations criminelles, afin de les faire évader; sachant lui, Innée Desrochers, qu'ils avaient ainsi participé à ce crime d'évasion; le tout contrairement aux dispositions du Code criminel (Articles 71, 189, 575).

Puis Honorat Bernard, Cyrille Emond et Wilfrid Darveau sont tous trois accusés d'avoir le 25 janvier 1937, illégalement tué et assassiné le détective Léopold Châteauneuf, commettant par là la crime de meurtre, en vertu des articles 69, 70 et 259 du Code Criminel.

Leur enquête préliminaire aura lieu lundi.

Le texte du verdict rendu aujourd'hui se lisait comme suit: "Léopold Châteauneuf, âgé de 34 ans, de Québec, le 25e jour de janvier de

CE SOIR, A DIX HEURES ET DEMI, A WFAP



Gladys Swarthout, la distinguée artiste du Metropolitan Opera qui a participé à une représentation des "Contes d'Hoffmann", lundi, sera ce soir la vedette d'un programme musical, le premier d'une série de programmes hebdomadaires diffusés le mercredi soir à 10 h. 30 au poste WFAP.

Chronique ouvrière

Nos lois sociales nécessitent la création d'un tribunal du travail

"De nombreux conflits naissent de ces lois et les retards apportés dans le règlement des poursuites commandent ce nouveau tribunal", dit M. Léonce Girard

Plus de 200,000 ouvriers assujettis

On a rarement vu, chez les employeurs et les ouvriers de la province de Québec, un sentiment plus unanime que celui qui se manifeste présentement en faveur de la création d'une magistrature du Travail pour régler tous les conflits qui découlent de nos lois sociales ou de la loi sur le travail. On ne peut être étonné d'une telle unanimité de vue, si l'on s'arrête à penser au rôle qu'est appelé à jouer ce nouvel organisme.

Il y a en effet 150,000 ouvriers dont le métier, les salaires, et par conséquent le bien-être sont sauvegardés par la loi de l'extension des conventions collectives de travail et cette même législation protège des centaines d'industriels contre une concurrence déloyale. Plus de 62,000 filles et femmes sont assujetties aux ordonnances de la Commission du salaire minimum des femmes.

M. Léonce Girard, secrétaire du comité paritaire de l'industrie de la chaussure, et ancien secrétaire général des syndicats catholiques de Montréal, expose ainsi l'urgence de créer ce nouveau tribunal et dit que les nombreuses lois sociales appliquées dans notre province et en particulier celle qui assure la mise en force des conventions collectives de travail, nécessitent un tribunal spécial.

"De toutes ces lois, qui restreignent la liberté d'abus, dit M. Girard, naissent nécessairement des conflits qui doivent être renvoyés à une cour de justice spécialisée dans les questions de travail et capable de donner un jugement sans délai. La nécessité d'une magistrature du travail s'est manifestée au cours des dernières années principalement dans l'application de la loi des contrats collectifs de travail."

M. Girard ajoute que depuis quelques années, l'audition de plusieurs

Assemblée de protestation du syndicat des employés de laiteries, ce soir

Le nouveau local des ouvriers de la robe aura dorénavant ses quartiers généraux sur la rue Saint-Alexandre

Le local 262 de l'union internationale des ouvriers de l'industrie de la robe vient de louer de nouveaux bureaux au No 1409 de la rue Saint-Alexandre. L'exiguïté des bureaux de la rue Saint-Catherine a nécessité la location de ces nouveaux locaux généraux. Dorénavant toute demande d'information devra être adressée à cet endroit et les ouvriers et les ouvrières intéressés à la campagne d'organisation entreprise dans cette industrie par l'union internationale devront se rendre sur la rue Saint-Alexandre pour obtenir les renseignements ou s'enregistrer dans les rangs de cette union.

Vendredi soir prochain, à 6 heures à la salle de l'Auditorium, située à l'angle des rues Bleury et Ontario, se tiendra une réunion générale de cette union. Des chefs du mouvement ouvrier international adresseront la parole et l'on traitera de nombreuses questions intéressant les ouvriers de cette industrie. D'autres rapports sur l'organisation seront soumis à l'attention des membres.

L'assemblée des ouvriers de l'industrie du transport est remise au 22 février prochain

On prie les ouvriers de l'industrie du transport de prendre note que l'assemblée générale, qui devait avoir lieu ce soir, à 8 heures au Monument National, est remise au 22 février prochain. La raison de ce retard est que l'on attend les rapports des centres de la province qui étudient actuellement le contrat collectif de travail. L'on espère que le 22 courant Québec, Sherbrooke, Jonquière, Châteauguay, Trois-Rivières et Saint-Hyacinthe, auront fait parvenir leur décision. On pourra ainsi ensuite accepter le contrat collectif et le soumettre aux employeurs pour approbation.

Assemblées ce soir

Unions internationales: Union des ouvriers et ouvrières de l'industrie de la robe, à 8 h. à la salle de l'Auditorium, située à l'angle des rues Bleury et Ontario. Conseil de district des charpentiers-menuisiers d'Amérique, à 8 h. au Monument National. Exécutif de l'union des cordonniers, à 8 h. au No 1331 est, rue Ste-Catherine.

MUSIQUE-THÉÂTRE-CINÉMA

Opinions... Critique... Commentaires

Markowski s'en revient à Montréal

Ce fameux chef d'orchestre dirigera les séances musicales de l'hôtel Queen's.

Après quatre ans d'absence de la métropole, G.R. Markowski nous revient enfin. Comme autrefois, il sera le chef d'orchestre et le directeur des séances de l'hôtel Queen's.

Pendant ces quatre années, il dirigera l'orchestre du Château Laurier à Ottawa. C'est de cet endroit que, tous les mardis, le soir, nous avions le plaisir d'entendre à la radio les programmes de l'heure "en dinant", qu'il dirigeait avec tant de succès. De Montréal, il continuera cette série d'intéressantes auditions, dont le titre subira probablement un changement lequel sera annoncé par la presse du pays.

Nati d'Epinal, en France, dans les Vosges, ville fameuse entre toutes pour ses imageries, Markowski arriva dans notre pays à l'âge de huit ans. Né d'un père russe et d'une mère française, il semble que ses ascendances nationales le prédestinèrent à études musicales. Il commença son éducation artistique en France, puis alla la compléter aux Etats-Unis. Autrement musicien de la Symphonie de Saint-Louis, dans l'état du Missouri, il travailla avec des maîtres comme Rudolf Ganz, Ossip Gabrilowitch et Siegfried Wagner. Il participa à l'enregistrement des disques Victor et Brunswick.

Tout en étant un fervent de la musique classique, Markowski est un adepte de la musique populaire et de la musique de danse. Pas plus tard qu'il y a une semaine environ, c'est lui qui dirigeait l'orchestre à Rideau Hall à Ottawa, au bal de Son Excellence le gouverneur général du Canada et de lady Tweedsmuir. Tous les domaines de l'expression musicale lui sont familiers.

Les musiciens de Montréal peuvent à bon droit se réjouir de la rentrée de Markowski et féliciter chaleureusement la direction de l'hôtel Queen's, qui a provoqué cet heureux retour.

Au His Majesty's

"Wings of the Morning" remporte un si beau succès actuellement au His Majesty's que la direction de ce cinéma a décidé de prolonger la projection de ce film pendant une troisième semaine à compter de vendredi. La faveur que rencontre ce film auprès des cinéphiles montréalais est des plus justifiées. En plus d'y voir la charmante actrice française Annabella dans son premier film anglais, on a le plaisir de voir de magnifiques paysages en couleurs naturelles. L'intrigue d'ailleurs a assez d'étoffe pour piquer l'attention des spectateurs du commencement à la fin. Le distingué acteur anglais Leslie Banks et l'américain Henry Fonda sont de la distribution. Le ténor irlandais John McCormack chante quelques pièces au cours du film.

Communiqué de l'Hôtel-Dieu

Il n'y a pas d'épidémie, mais on doit restreindre les visites.—Au Sacré-Coeur

M. le docteur Roland Dussault, chef-interne de l'Hôtel-Dieu nous fait tenir le communiqué suivant, à l'adresse des intéressés :

"A cause du danger de contagion venant de l'extérieur, l'Hôtel-Dieu doit devoir protéger ses malades contre la grippe en restreignant le nombre de visiteurs dans les salles publiques.

"Sous seront admis les proches parents, dans les cas nécessaires.

"Les autorités de l'hôpital demandent au public de ne pas insister pour voir les malades afin de mieux protéger ceux-ci contre la contagion possible. Il n'y a actuellement aucune épidémie à l'hôpital, mais nous désirons éviter à nos patients des ennuis qui pourraient compromettre leur santé."

A l'hôpital du Sacré-Coeur

Il n'y aura pas de parole dimanche prochain, à l'hôpital du Sacré-Coeur de Cartierville, pour les enfants du service d'orthopédie. C'est une mesure préventive contre la grippe.

Comme nous l'annoncions hier, l'hôpital Saint-Luc et l'Hôtel-Dieu ont suivi l'exemple de l'hôpital Général anglais en fermant leurs salles publiques aux visiteurs, sauf dans les cas d'urgence.

Nomination de nouveaux curés

La chancellerie de l'archevêché de Montréal annonce les nominations ecclésiastiques suivantes, faites par Mgr l'archevêque coadjuteur :

L'abbé Olivier Béliveau, ci-devant curé de St-Benoît, devient curé de la paroisse St-Joseph de la rue Richemond, à Montréal, en remplacement de l'abbé Binette, décédé récemment; L'abbé Abraham Falardeau, ci-devant curé de Ste-Lucie, passe à la cure de St-Benoît;

L'abbé Ludger Jasmin, ci-devant vicaire à Ste-Jeanne-d'Arc, est désigné à la cure de Ste-Lucie;

L'abbé Edmond Therrien, ci-devant curé à Val-Morin, devient curé à St-Barthélemy de Montréal, en remplacement de l'abbé Léon Verschelden, démissionnaire pour raison de santé;

L'abbé Paul-Emile Gauthier, chapelain des Soeurs de Ste-Anne, à St-Jérôme, passe à la cure de Val-Morin.

Engineering Institute

Demain soir, à 8 h. 15, à 2050, Mansfield, M. G. C. Southworth donnera sous les auspices de la section montréalaise de l'Engineering Institute of Canada, un travail sur l'électricité.

L'horaire des spectacles

LOEW'S — "One Way Passage" à 12 h. 15, 3 h. 40, 7 h. 10, 9 h. 30. "Once a Doctor" à 1 h. 20, 4 h. 50, 8 h. 20. Sur la scène: "Command Performance" à 2 h. 40, 6 h. 50, 8 h. 30.

SAINT-DENIS — "Notre Dame d'Amour" à 11 h. 40, 2 h. 40, 5 h. 30, 8 h. 40, "Touche moi" à 1 h. 10, 4 h. 10, 7 h. 10, 10 h. 10.

CINEMA DE PARIS — "L'Appel du Silence" à 10 h. 50, 12 h. 45, 2 h. 45, 4 h. 55, 7 h. 10, 9 h. 10.

PALACE — "After the Thin Man" à 10 h. 30, 1 h. 25, 4 h. 11, 6 h. 57, 9 h. 12.

PRINCESS — "Winterset" à 10 h. 25, 1 h. 15, 4 h. 13, 7 h. 07, 10 h. 01; "Rainbow on the River" à 11 h. 46, 2 h. 40, 5 h. 34, 8 h. 28.

CAPITOL — "Mind Your Own Business" à 9 h. 30, 12 h. 38, 3 h. 25, 6 h. 14, 9 h. 02; "God's Country and the Woman" à 11 h. 10, 1 h. 19, 4 h. 46, 7 h. 24, 10 h. 22.

LES MAJESTY'S — "Wings of the Morning" à 1 h. 15, 4 h. 04, 6 h. 53, 9 h. 42.

SYSTEM — "Last of the Mohicans" à 11 h. 45, 3 h. 10, 6 h. 30, 10 h. 10; "Tough Guy" à 10 h. 20, 1 h. 25, 4 h. 50, 8 h. 15.

La matinée symphonique de samedi prochain est remise

Le conseil d'administration des concerts symphoniques, désire annoncer aux abonnés et aux auditeurs des matinées d'initiation à la musique symphonique que le concert du 13 a été remis à une date ultérieure, M. Wilfrid Pelletier, chef d'orchestre et commentateur de ces matinées, étant retenu à New-York. La date de la prochaine matinée sera annoncée sous peu. On est prié de suivre les journaux.

Au Princess

Les Columbia Pictures, poursuivant la tradition établie par des films à succès tels que "It Happened One Night", "Mr Deeds Goes to Town" et "Theodora Goes Wild", présentent maintenant une nouvelle comédie d'une veine toute aussi heureuse que ces films. Il s'agit de "More Than a Secretary", film mettant en vedette Jean Arthur et George Brent. Ceux-ci sont secondés par Reginald Denny, Lionel Stander, Ruth Donnelly, Dorothy Kent et Geraldine Hall. Jean Arthur joue le rôle de la secrétaire de Brent, éditeur d'un journal. Le Princess présentera aussi "Legion of Terror", histoire sensationnelle mettant à jour les sinistres machinations d'une bande de criminels. Bruce Cabot, Marguerite Churchill et Crawford Weaver y jouent les principaux rôles.

A l'Impérial

L'Impérial présentera le dernier film de Mae West à compter de vendredi, "Go West Young Man", le titre de ce film, mais aussi en vedette Randolph Scott, Lyle Talbot, et Warren William. C'est l'histoire amusante d'une actrice très populaire qui ne peut presque rien faire à sa guise sans le consentement de son gérant d'affaires, Warren William. L'histoire se passe en partie dans la Pensylvanie. Alice Brady, Isabel Jewell, Elizabeth Patterson, Margaret Perry et plusieurs autres bons acteurs font aussi partie de la distribution. "Rose Bowl" sera le deuxième film à l'affiche. C'est un film conçu à l'intention des sportifs, spécialement pour les joueurs de football. On y voit Tom Brown, Larry Crabbe et Jenny Baker ainsi que Eleanor Whitney. Demain soir, il y aura une séance d'encan. Vendredi soir, il y aura une nouvelle attraction: un programme musical diffusé par la radio.

Au Capitol

"Stolen Holiday", film que le Capitol mettra sur son affiche à partir de vendredi met en vedette la célèbre actrice Kay Francis dans le rôle d'une courtisane de renom. L'histoire sur laquelle se base ce film est de Warren Duff et de Virginia Kellogg. Figurant d'abord en simple mannequin dans une importante maison de couture de Paris, Kay Francis devient bientôt l'associée d'un homme d'affaires plus ou moins honnête. Grâce à l'appui de ce dernier, elle devient la propriétaire d'un magasin de haute mode. Mais comme les affaires de son associé menacent de crouler, Kay Francis n'hésite pas à sacrifier son avenir pour le sauver; à abandonner même l'amour qu'elle professe pour un jeune diplomate anglais personnellement par Ian Hunter. Le second film sera "Racing Lady" avec Ann Dvorak et Smith Ballew.

Excursion aux Maritimes

M. O. A. Trudeau, agent du service des voyageurs du Canadian National pour le district de Montréal, annonce que la principale excursion, cette semaine, se fera de Montréal aux Provinces Maritimes avec départ des vendredi midi et retour le mardi et mercredi suivants. Il y aura aussi des excursions de Montréal aux Cantons de l'Est et dans l'autre sens des Laurentides et de Murray-Bay, à Montréal.

Variétés Lyriques Monument National

ROSE-MARIE

Opérette de RUDOLF FRIML

DU 23 AU 28 FEVRIER EN SOIRÉE

Direction: DAUNIAIS-GOULET

Prix des places: \$1.25, \$1.50, \$2.00, \$2.50, \$3.00, \$3.50, \$4.00, \$4.50, \$5.00, \$5.50, \$6.00, \$6.50, \$7.00, \$7.50, \$8.00, \$8.50, \$9.00, \$9.50, \$10.00, \$10.50, \$11.00, \$11.50, \$12.00, \$12.50, \$13.00, \$13.50, \$14.00, \$14.50, \$15.00, \$15.50, \$16.00, \$16.50, \$17.00, \$17.50, \$18.00, \$18.50, \$19.00, \$19.50, \$20.00, \$20.50, \$21.00, \$21.50, \$22.00, \$22.50, \$23.00, \$23.50, \$24.00, \$24.50, \$25.00, \$25.50, \$26.00, \$26.50, \$27.00, \$27.50, \$28.00, \$28.50, \$29.00, \$29.50, \$30.00, \$30.50, \$31.00, \$31.50, \$32.00, \$32.50, \$33.00, \$33.50, \$34.00, \$34.50, \$35.00, \$35.50, \$36.00, \$36.50, \$37.00, \$37.50, \$38.00, \$38.50, \$39.00, \$39.50, \$40.00, \$40.50, \$41.00, \$41.50, \$42.00, \$42.50, \$43.00, \$43.50, \$44.00, \$44.50, \$45.00, \$45.50, \$46.00, \$46.50, \$47.00, \$47.50, \$48.00, \$48.50, \$49.00, \$49.50, \$50.00, \$50.50, \$51.00, \$51.50, \$52.00, \$52.50, \$53.00, \$53.50, \$54.00, \$54.50, \$55.00, \$55.50, \$56.00, \$56.50, \$57.00, \$57.50, \$58.00, \$58.50, \$59.00, \$59.50, \$60.00, \$60.50, \$61.00, \$61.50, \$62.00, \$62.50, \$63.00, \$63.50, \$64.00, \$64.50, \$65.00, \$65.50, \$66.00, \$66.50, \$67.00, \$67.50, \$68.00, \$68.50, \$69.00, \$69.50, \$70.00, \$70.50, \$71.00, \$71.50, \$72.00, \$72.50, \$73.00, \$73.50, \$74.00, \$74.50, \$75.00, \$75.50, \$76.00, \$76.50, \$77.00, \$77.50, \$78.00, \$78.50, \$79.00, \$79.50, \$80.00, \$80.50, \$81.00, \$81.50, \$82.00, \$82.50, \$83.00, \$83.50, \$84.00, \$84.50, \$85.00, \$85.50, \$86.00, \$86.50, \$87.00, \$87.50, \$88.00, \$88.50, \$89.00, \$89.50, \$90.00, \$90.50, \$91.00, \$91.50, \$92.00, \$92.50, \$93.00, \$93.50, \$94.00, \$94.50, \$95.00, \$95.50, \$96.00, \$96.50, \$97.00, \$97.50, \$98.00, \$98.50, \$99.00, \$99.50, \$100.00, \$100.50, \$101.00, \$101.50, \$102.00, \$102.50, \$103.00, \$103.50, \$104.00, \$104.50, \$105.00, \$105.50, \$106.00, \$106.50, \$107.00, \$107.50, \$108.00, \$108.50, \$109.00, \$109.50, \$110.00, \$110.50, \$111.00, \$111.50, \$112.00, \$112.50, \$113.00, \$113.50, \$114.00, \$114.50, \$115.00, \$115.50, \$116.00, \$116.50, \$117.00, \$117.50, \$118.00, \$118.50, \$119.00, \$119.50, \$120.00, \$120.50, \$121.00, \$121.50, \$122.00, \$122.50, \$123.00, \$123.50, \$124.00, \$124.50, \$125.00, \$125.50, \$126.00, \$126.50, \$127.00, \$127.50, \$128.00, \$128.50, \$129.00, \$129.50, \$130.00, \$130.50, \$131.00, \$131.50, \$132.00, \$132.50, \$133.00, \$133.50, \$134.00, \$134.50, \$135.00, \$135.50, \$136.00, \$136.50, \$137.00, \$137.50, \$138.00, \$138.50, \$139.00, \$139.50, \$140.00, \$140.50, \$141.00, \$141.50, \$142.00, \$142.50, \$143.00, \$143.50, \$144.00, \$144.50, \$145.00, \$145.50, \$146.00, \$146.50, \$147.00, \$147.50, \$148.00, \$148.50, \$149.00, \$149.50, \$150.00, \$150.50, \$151.00, \$151.50, \$152.00, \$152.50, \$153.00, \$153.50, \$154.00, \$154.50, \$155.00, \$155.50, \$156.00, \$156.50, \$157.00, \$157.50, \$158.00, \$158.50, \$159.00, \$159.50, \$160.00, \$160.50, \$161.00, \$161.50, \$162.00, \$162.50, \$163.00, \$163.50, \$164.00, \$164.50, \$165.00, \$165.50, \$166.00, \$166.50, \$167.00, \$167.50, \$168.00, \$168.50, \$169.00, \$169.50, \$170.00, \$170.50, \$171.00, \$171.50, \$172.00, \$172.50, \$173.00, \$173.50, \$174.00, \$174.50, \$175.00, \$175.50, \$176.00, \$176.50, \$177.00, \$177.50, \$178.00, \$178.50, \$179.00, \$179.50, \$180.00, \$180.50, \$181.00, \$181.50, \$182.00, \$182.50, \$183.00, \$183.50, \$184.00, \$184.50, \$185.00, \$185.50, \$186.00, \$186.50, \$187.00, \$187.50, \$188.00, \$188.50, \$189.00, \$189.50, \$190.00, \$190.50, \$191.00, \$191.50, \$192.00, \$192.50, \$193.00, \$193.50, \$194.00, \$194.50, \$195.00, \$195.50, \$196.00, \$196.50, \$197.00, \$197.50, \$198.00, \$198.50, \$199.00, \$199.50, \$200.00, \$200.50, \$201.00, \$201.50, \$202.00, \$202.50, \$203.00, \$203.50, \$204.00, \$204.50, \$205.00, \$205.50, \$206.00, \$206.50, \$207.00, \$207.50, \$208.00, \$208.50, \$209.00, \$209.50, \$210.00, \$210.50, \$211.00, \$211.50, \$212.00, \$212.50, \$213.00, \$213.50, \$214.00, \$214.50, \$215.00, \$215.50, \$216.00, \$216.50, \$217.00, \$217.50, \$218.00, \$218.50, \$219.00, \$219.50, \$220.00, \$220.50, \$221.00, \$221.50, \$222.00, \$222.50, \$223.00, \$223.50, \$224.00, \$224.50, \$225.00, \$225.50, \$226.00, \$226.50, \$227.00, \$227.50, \$228.00, \$228.50, \$229.00, \$229.50, \$230.00, \$230.50, \$231.00, \$231.50, \$232.00, \$232.50, \$233.00, \$233.50, \$234.00, \$234.50, \$235.00, \$235.50, \$236.00, \$236.50, \$237.00, \$237.50, \$238.00, \$238.50, \$239.00, \$239.50, \$240.00, \$240.50, \$241.00, \$241.50, \$242.00, \$242.50, \$243.00, \$243.50, \$244.00, \$244.50, \$245.00, \$245.50, \$246.00, \$246.50, \$247.00, \$247.50, \$248.00, \$248.50, \$249.00, \$249.50, \$250.00, \$250.50, \$251.00, \$251.50, \$252.00, \$252.50, \$253.00, \$253.50, \$254.00, \$254.50, \$255.00, \$255.50, \$256.00, \$256.50, \$257.00, \$257.50, \$258.00, \$258.50, \$259.00, \$259.50, \$260.00, \$260.50, \$261.00, \$261.50, \$262.00, \$262.50, \$263.00, \$263.50, \$264.00, \$264.50, \$265.00, \$265.50, \$266.00, \$266.50, \$267.00, \$267.50, \$268.00, \$268.50, \$269.00, \$269.50, \$270.00, \$270.50, \$271.00, \$271.50, \$272.00, \$272.50, \$273.00, \$273.50, \$274.00, \$274.50, \$275.00, \$275.50, \$276.00, \$276.50, \$277.00, \$277.50, \$278.00, \$278.50, \$279.00, \$279.50, \$280.00, \$280.50, \$281.00, \$281.50, \$282.00, \$282.50, \$283.00, \$283.50, \$284.00, \$284.50, \$285.00, \$285.50, \$286.00, \$286.50, \$287.00, \$287.50, \$288.00, \$288.50, \$289.00, \$289.50, \$290.00, \$290.50, \$291.00, \$291.50, \$292.00, \$292.50, \$293.00, \$293.50, \$294.00, \$294.50, \$295.00, \$295.50, \$296.00, \$296.50, \$297.00, \$297.50, \$298.00, \$298.50, \$299.00, \$299.50, \$300.00, \$300.50, \$301.00, \$301.50, \$302.00, \$302.50, \$303.00, \$303.50, \$304.00, \$304.50, \$305.00, \$305.50, \$306.00, \$306.50, \$307.00, \$307.50, \$308.00, \$308.50, \$309.00, \$309.50, \$310.00, \$310.50, \$311.00, \$311.50, \$312.00, \$312.50, \$313.00, \$313.50, \$314.00, \$314.50, \$315.00, \$315.50, \$316.00, \$316.50, \$317.00, \$317.50, \$318.00, \$318.50, \$319.00, \$319.50, \$320.00, \$320.50, \$321.00, \$321.50, \$322.00, \$322.50, \$323.00, \$323.50, \$324.00, \$324.50, \$325.00, \$325.50, \$326.00, \$326.50, \$327.00, \$327.50, \$328.00, \$328.50, \$329.00, \$329.50, \$330.00, \$330.50, \$331.00, \$331.50, \$332.00, \$332.50, \$333.00, \$333.50, \$334.00, \$334.50, \$335.00, \$335.50, \$336.00, \$336.50, \$337.00, \$337.50, \$338.00, \$338.50, \$339.00, \$339.50, \$340.00, \$340.50, \$341.00, \$341.50, \$342.00, \$342.50, \$343.00, \$343.50, \$344.00, \$344.50, \$345.00, \$345.50, \$346.00, \$346.50, \$347.00, \$347.50, \$348.00, \$348.50, \$349.00, \$349.50, \$350.00, \$350.50, \$351.00, \$351.50, \$352.00, \$352.50, \$353.00, \$353.50, \$354.00, \$354.50, \$355.00, \$355.50, \$356.00, \$356.50, \$357.00, \$357.50, \$358.00, \$358.50, \$359.00, \$359.50, \$360.00, \$360.50, \$361.00, \$361.50, \$362.00, \$362.50, \$363.00, \$363.50, \$364.00, \$364.50, \$365.00, \$365.50, \$366.00, \$366.50, \$367.00, \$367.50, \$368.00, \$368.50, \$369.00, \$369.50, \$370.00, \$370.50, \$371.00, \$371.50, \$372.00, \$372.50, \$373.00, \$373.50, \$374.00, \$374.50, \$375.00, \$375.50, \$376.00, \$376.50, \$377.00, \$377.50, \$378.00, \$378.50, \$379.00, \$379.50, \$380.00, \$380.50, \$381.00, \$381.50, \$382.00, \$382.50, \$383.00, \$383.50, \$384.00, \$384.50, \$385.00,

Biographies montréalaises

Biographies des personnalités canadiennes françaises en vue dans le monde politique financier et commercial de la métropole, et dont le concours aide à édifier l'avenir de Montréal et à assurer son progrès et son développement



M. ALEX FAUCHER est propriétaire de l'établissement de fourrures qui porte son nom. Depuis des années, les acheteurs soucieux de la qualité savent la trouver à son magasin à 1272 rue Ste-Catherine est. M. Faucher d'ailleurs tient à offrir à sa clientèle ce qui existe de mieux en manteaux, toiles de cuir, manteaux de fourrure, et ses prix sont en rapport avec la haute qualité de la marchandise qu'il livre. Toutes ses fourrures sont soigneusement taillées par des experts dans des peaux bien choisies et bien assorties. M. Faucher mérite bien la confiance que lui accorde sa clientèle depuis nombre d'années.

M. Faucher est né à l'île d'Orléans le 8 décembre 1888, le fils de T. Faucher et de E. Turcotte, l'île d'Orléans. Il a reçu son éducation à l'école de son village et plus tard il est arrivé à Montréal où il a été à l'emploi de plusieurs des maisons de fourrure en vue de la métropole. Il a fondé la maison qu'il a actuellement, avec son frère, M. L. Faucher, en 1923, depuis il a vu son établissement grandir et prospérer.

Ses passe-temps favoris sont l'automobilisme, la pêche et la chasse. Il s'intéresse à tout ce qui a trait au développement de la ville. Il est membre du club de St-Denis et il jouit d'une réputation fort enviable parmi les hommes d'affaires de la ville. Marié depuis 1911 à Mlle A. Nolin, il habite à 1012 Boulevard St-Joseph Est.



M. ALBERT BELLEFONTAINE est bien connu à Montréal comme président de la Parfumerie Bellefontaine Ltée, 1679 rue St-Denis. Cette parfumerie se spécialise dans la fabrication des parfums et des accessoires à l'usage des barbiers et des établissements de coiffure. La maison actuelle débuta en 1907 sous le nom d'Albert Bellefontaine et ce n'est que le 6 décembre 1926 que le nom fut changé en la raison sociale de Parfumerie Bellefontaine Ltée.

Cette maison Canadienne-française est l'une des plus progressives de son genre en Amérique du Nord. La fabrication avec des essences rares et très précieuses, les parfums les plus célèbres au Canada. Les barbiers et salons de coiffure de la Province de Québec lui sont redevables de plusieurs améliorations qui furent importées à grands frais des divers pays du globe et fabriquées à sa manufacture. Le laboratoire de recherches, ayant plusieurs experts à sa disposition, cherche toujours des améliorations et le tout est mis à la disposition de l'immense clientèle grâce à l'initiative du président, M. Albert Bellefontaine. La maison a, au service du public, un département de ventes des plus courts et d'une rapidité à toute épreuve.

M. Bellefontaine est né à Montréal le 11 septembre 1886. Marié à Bertha Beaudry, fille du colonel Beaudry, du 65ème régiment, décédé. Il est propriétaire de la Bellefontaine Woodwork Manufacturing et il est membre des clubs St-Denis et Laval sur le Lac. La Chambre de Commerce, Ligue des propriétaires, Association des Marchands détaillants, Président de la Légion Sanitaire. Le golf et les quilles sont ses récréations favorites. En politique il est indépendant.



M. F.-XAVIER GODIN est le président de la société bien connue de peintres décorateurs, Godin et Drouin, de Montréal; établie en 1926, cette maison s'est taillée la réputation de fournir des services de premier ordre et ses affaires se font à travers toute la province de Québec. M. Godin est bien connu du public et il jouit d'une renommée bien méritée, parmi ses associés et ses concurrents en affaires.

M. Godin est né à Ste-Scholastique le 27 juin 1887, le fils de Guillaume Godin et de Rose de Lima Chailoux. Il a fait ses études au collège de Ste-Scholastique. Il est membre de l'Association des hommes d'affaires du nord, de l'Association des maîtres-peintres, de la ligue des Propriétaires, L'Automobilisme, la pêche, la chasse et le canotage sont ses principales récréations.

M. Godin est un artiste de bon talent et on lui doit plusieurs peintures de belle facture. Parmi ses travaux les plus considérables durant ces dernières années on compte la réfection de l'église de St-Henri de Mascouche, l'église St-Jacques, Montréal, le séminaire de Mont-Laurier, l'hospice Mont-Laurier, l'hospice Notre-Dame de la Merci, Montréal, la chapelle des Frères de l'Instruction Chrétienne, Laprairie, la chapelle des Soeurs Marie Réparatrice, Outremont, Saint-Lambert, la maison-mère des Soeurs de l'Immaculée Conception, Outremont, le couvent des Soeurs de l'Immaculée Conception, Granby, et annexe Pont-Viau, chapelle des Frs de Ste-Croix, St-Laurent, Pie-St-Charles, et pensionnat Côte-des-Neiges, etc. La nouvelle annexe de l'hôtel de ville de Montréal, plusieurs des édifices les plus considérables de Ste-Scholastique, l'Alliance Nationale, de Montréal, la Maison des Filles d'Italie, l'édifice Métropole et plusieurs des écoles de la commission des écoles catholiques de Montréal et la nouvelle Université de Montréal, sur la montagne.

M. Godin est marié, possède une nombreuse famille, et réside à Montréal, à 1267 rue St-Zotique.



M. JOSEPH RIVARD, gérant-général de l'Automobile Ltée, vendeurs autorisés des autos Chrysler, Plymouth et camions Fargo, et dont le siège social est à 3023 boulevard Saint-Laurent à Montréal est né le 10 septembre 1892, à Saint-Wenceslas, Québec, le fils de Edmond Rivard et de Léontine Leblanc. Après avoir terminé ses études commerciales à l'Académie de Lasalle aux Trois-Rivières, M. Rivard a débuté dans le commerce de l'automobile, d'abord avec la cie Stockwell, de Montréal, pour laquelle il était percepteur de billets sur autobus aux Trois-Rivières, et ensuite avec la firme C. O. Baptist, Automobiles Ltée, aux Trois-Rivières.

De 1917 à 1922, M. Rivard fut directeur-gérant de la compagnie Légar Automobiles de Thetford Mines Ltée puis il revint avec C. O. Baptist Ltée aux Trois-Rivières. En 1920, avec Légar Automobile de Montréal, pour laquelle il était percepteur de billets sur autobus aux Trois-Rivières, et ensuite avec la firme C. O. Baptist, Automobiles Ltée, aux Trois-Rivières.

En 1919 M. Rivard a épousé Mlle Yvonne Gagné, fille de Hilaire Gagné de St-Joseph de Beauce. Il a trois fils, Henri-Paul, 16 ans, Yves, 6 ans; Raymond, 3 ans, et une fille, Colette, 14 ans. Il est membre du club de chasse et de pêche Capitaine, des Trois-Rivières, membre des Elks et des Chevaliers de Colomb (conseil de Thetford Mines). Ses principales récréations sont la chasse et la pêche.



M. GEORGES LANGEILLER est président et directeur-gérant de la compagnie Living Room Furniture Manufacturers Limited dont l'établissement est sis au numéro 2566 rue Ste-Catherine est. La compagnie, comme l'indique son nom, fabrique des meubles de toutes sortes pour le vivre et se spécialise dans la fabrication des Chaises, des fauteuils, des chaises, des tables, des lampes et des abat-jour. Son principe est de vendre directement au public l'ameublement de vivre aux prix du manufacturier. Tous les meubles que vend la compagnie sont fabriqués dans ses ateliers et sont de la facture la plus récente. Vendue à meilleur marché que le prix habituel pour ce genre d'ameublement, les meubles sont du dernier goût et de style bien moderne.

M. Langellier est né à l'île d'Orléans le 19 février 1892, le fils d'Onésime Langellier et de Euphémie Michaud. Il a fait ses études au collège des Frères des Ecoles Chrétiennes à l'île et a débuté tôt dans le commerce des meubles. Il a commencé comme commis dans un magasin de St-Hyacinthe et plus tard est devenu voyageur en ameublement à travers la province. En 1916 il a établi sa propre entreprise à la Pointe-aux-Trembles où il s'est lancé dans la fabrication des meubles sous le nom de Parlor Furniture Manufacturers. En 1922 l'édifice qu'il occupait fut incendié et il déménagea au local qu'il occupe actuellement, rue Ste-Catherine près de Frontenac. Là il commença à faire le commerce de détail en vendant les produits fabriqués à sa manufacture. Le personnel et la direction de sa maison sont exclusivement canadiens-français. M. Langellier est aussi intéressé à la compagnie Montreal Furniture Manufacturers Ltd.

Son travail est sa principale récréation mais il est aussi un fervent de l'automobilisme et il est propriétaire d'une belle résidence d'été près du manoir de son oncle à l'Anse à Colville. Il est intéressé à la politique, préfère l'homme au parti. Il a épousé Alice Casault de laquelle il a eu six enfants, 7 filles et 6 garçons dont l'aîné a 27 ans et le plus jeune 5 ans.

MONTREAL, la ville la plus considérable du Dominion, la plus grande ville française en Amérique et le centre d'une bonne part des activités du pays, a fait bien des progrès depuis un demi-siècle. Son avancement dans tous les domaines, économique, social, industriel tient en bonne part à la population canadienne-française qui l'habite pour la plus grande partie et a joué un rôle considérable dans le progrès de la métropole.

- Parmi les hommes d'affaires, les industriels, les professionnels dont s'enorgueillit Montréal "Le Canada" commence à présenter aujourd'hui quelques-uns de ceux qui jouent un rôle dans la vie économique de Montréal et de la province.
- Convaincus que l'ère du progrès et de l'expansion n'est pas terminée, loin de là, pour la métropole, convaincus que le travail et l'énergie peuvent accomplir autant encore que l'on a accompli dans le demi-siècle précédent ils donnent, chacun dans sa sphère, l'effort voulu pour atteindre le but projeté: Faire Montréal encore plus grand, encore plus prospère, encore plus puissant dans le monde des affaires.
- Chacun d'eux a accompli dans le domaine privé quelque chose de tangible, quelque chose qui aide à donner de l'élan aux affaires de la ville et de la province. Chacun d'eux a confiance en l'avenir, chacun d'eux en regardant le passé y trouve le gage du succès pour les années futures. Ensemble les canadiens-français de la métropole peuvent être fiers de ce qu'ils ont fait et être optimistes sur la réussite de ce qui reste à accomplir.



M. Emile Carrière, O.D. Président (Photo Albert Dumas)

Le domaine de l'optométrie est un de ceux dans lesquels les Canadiens Français dominent à Montréal, et parmi ceux qui s'y distinguent, deux noms se détachent particulièrement, ceux d'EMILE CARRIERE et d'ADRIEN SENEAL. Fils respectivement de Rodrigue Carrière et de Henri Seneal, fondateurs de l'importante maison d'optique Carrière et Seneal, ils conduisent tous deux les destinées de l'établissement depuis le décès de leurs prédécesseurs à la direction de la maison qui porte leur nom. Leur préparation aux affaires est telle qu'elle est une garantie du succès qu'ils connaissent depuis longtemps.

M. Emile Carrière fit des études classiques chez les Frères de la Doctrine Chrétienne et reçut son doctorat en optométrie du collège d'optique de Montréal, affilié à l'université de Montréal. Son associé, M. Adrien Seneal, suivit le cours scientifique des Frères des Ecoles Chrétiennes avant de recevoir lui-même son doctorat du collège d'optique de Montréal.

Ensemble, MM. Carrière et Seneal sont optométristes attitrés à l'Hôpital de l'Hôtel-Dieu où leurs pères les avaient précédés dans les mêmes fonctions pendant une trentaine d'années. Ils sont aussi représentants officiels pour l'est de la ville, de l'Institut National Canadien des Aveugles, oeuvre bénévole qui s'occupe des personnes affligées de cécité.

Dans le même local que celui où leurs pères avaient établi leur commerce et s'était attiré la confiance et la clientèle de toute une génération, MM. Carrière et Seneal continuent l'oeuvre de leurs prédécesseurs après avoir prouvé qu'ils avaient les aptitudes voulues pour la parachever. Aujourd'hui, en leur local, 271 Ste-Catherine est, cinq optométristes sont constamment au service du public.

MM. Carrière et Seneal, sont membres de la Chambre de Commerce de Montréal, croient que l'avenir réserve beaucoup à la métropole et sont confiants dans l'étoile de la province de Québec. Pour les aider dans leurs louables efforts ils ont à leurs laboratoires une installation des plus modernes tandis que leurs collaborateurs sont recrutés parmi les plus compétents de la profession, à Montréal.



M. Charles Auguste Bertrand, C.R., avocat, ancien procureur provincial, est l'un des membres du Barreau de Montréal le plus en vedette chez les canadiens-français. Né le 25 mars 1890 à Saint-Vincent de Paul, son père était Louis-Georges Bertrand et sa mère, Azile Cusson. Après de brillantes études à l'école Olier, au séminaire de Montréal, au séminaire de philosophie puis à l'université Laval de Montréal il fut admis au Barreau.

Avant de pratiquer sa profession seul il a été associé dans la firme de légals Beaudry & Bertrand, avec M. Richard Beaudry. Lors des dernières élections provinciales, M. Bertrand a été élu député de la division Montréal-Laurier à l'Assemblée législative de Québec bien que le cabinet dans lequel il détenait un portefeuille ait été défait.

Membre du Reform Club, des Artisans Canadiens-Français, de l'Alliance Nationale et du conseil Lefontaine des Chevaliers de Colomb, M. Bertrand s'intéresse à tous les mouvements sociaux et à l'occasion est un conférencier fort distingué. La lecture, la marche et la musique sont ses principales récréations. Il est l'auteur d'études fort intéressantes sur le Divorce et sur le Divorce au point de vue juridique dans la province de Québec.



M. NARCISSE DUCHARME, est le fils de M. G. N. Ducharme, président-fondateur de la Sauvegarde, il naquit à Montréal, le 23 janvier 1887. Après ses études au Collège de Montréal, il compléta son éducation supérieure à l'Université Laval et débuta tout jeune en affaires.

Après s'être occupé d'abord d'industrie, M. Ducharme entra au service de la Sauvegarde en 1919, pour devenir bientôt secrétaire de la Compagnie, puis assistant gérant-général. Au mois de mai 1929, à la mort de son père, M. Narcisse Ducharme devenait directeur-gérant et en septembre de la même année, était élevé à la présidence de la Sauvegarde, poste qu'il occupe depuis.

L'observateur averti aura sans doute remarqué que c'est au cours des quinze dernières années que la Sauvegarde a fait les progrès les plus rapides, pour dépasser en 1936 avec \$12,500,000 d'affaires nouvelles tous les records déjà établis en production. On peut affirmer qu'une grande partie de ce succès revient à l'impulsion vigoureuse que M. Ducharme a su donner à tous ses collaborateurs.

Animateur-né, il sait s'entourer d'un personnel compétent qu'il dirige d'une main amicale, mais ferme. Sous sa direction experte, la Sauvegarde voit chaque jour s'ouvrir de nouveaux horizons et s'affirmer de plus en plus comme une institution essentiellement canadienne-française dont nous devons être fiers.



M. JEAN-C. LALLEMAND est vice-président et gérant général de la Fred A. Lallemand Refining Company et Canada Limited, Fabricants de levure pour boulangeries, de levure sèche, de Poudre Allemande, de poudre Yeasco, de Malt en sirop, de malt en farine et de malt pour bière. Le bureau chef de la maison est à Montréal, au numéro 1620 rue Préfontaine tandis que des succursales sont établies un peu partout à travers le pays.

M. Lallemand est né à Montréal le 19 novembre 1895, le fils de Fred A. Lallemand et d'Albertina Landreau. Il a reçu son degré de Bachelier en Arts au collège Ste-Marie et a étudié le droit à l'Université McGill. M. Lallemand est directeur de la City Gas and Electric Corporation, et de l'Eastern Utilities Company. Il est membre du Winter Club, de Montréal; ses récréations favorites sont la nage, l'équitation et la musique. Il est célibataire et réside à 1637 Sherbrooke ouest. M. Lallemand s'intéresse vivement au développement des arts, des sciences et de la culture canadienne-française.

Les bienfaits de M. Lallemand envers et pour les siens ne se comptent plus tellement ils sont nombreux. Mentionnons entre autres le don d'une bibliothèque enfantine et d'un local pour la loquer, fait à la paroisse de la Nativité d'Hocheville. Les Soirées Littéraires et les Concerts Symphoniques sont largement patronnés par Monsieur Lallemand.

Le concours de musique du Québec est la plus récente contribution de M. Lallemand pour le progrès de la musique parmi les artistes et les auteurs canadiens-français.



M. CHARLES-GEORGES BEAULIEU, le propriétaire et le directeur de la maison Beaulieu et Beaulieu, banquiers en placements, à 477 rue St-François-Xavier, à Montréal, est aussi président de la Petroleum Rights Corporation.

Né à Montréal le 10 novembre 1893 il est le fils de M. Georges Beaulieu et de Marie-Louise Chevalier. Il a fait ses études à l'Académie Querbes, au Mont-St-Louis, à l'école St. Kevens et il est licencié en sciences commerciales de l'école des Hautes Etudes. Depuis son départ des Hautes Etudes, il s'occupe de courtage et d'affaires de banque.

M. Beaulieu est membre du Cercle Universitaire et de la St. James Literary Society. Il est également membre du Calgary Stock Exchange et de l'American Petroleum Institute.

Le 5 octobre 1929 il a épousé Agnès Sarrazin, fille du Dr Alexis Sarrazin et d'Alma Dulude. Il est le père de trois filles, Andrée âgée de quatre ans, Gertrude, trois ans et Claire, deux ans. Depuis son entrée dans les affaires, M. Beaulieu s'est gagné l'estime et la confiance d'un grand nombre de clients et il est très bien vu de ses associés et de ceux avec lesquels ses affaires le mettent en contact. C'est lui qui a le plus contribué à développer dans la province de Québec, l'achat des valeurs pétrolières de l'Alberta. M. Beaulieu est l'un des hommes d'affaires canadiens-français de Montréal qui ont confiance en l'avenir de la métropole, et qui travaillent au développement et à l'expansion de la province de Québec.

M. Charles-Georges BEAULIEU. (Photo Dupras & Colas)



M. ALEXANDRE LAPOINTE, président de Lapointe Automobile Ltée, 7776 Notre-Dame est, compte parmi nos hommes d'affaires canadiens français les plus en vue. La compagnie qui porte son nom est dépositaire des autos Dodge et De Soto et compte une clientèle considérable dans l'Est de la métropole.

M. Lapointe est né le 17 mars 1907 le fils de Hormidas Lapointe et de Georgine Dagenais de Montréal. Après ses études à l'Académie Roussin et au collège de Montréal il est entré dans le commerce de l'automobile avec le garage Lapointe et Frère jusqu'à ce qu'il organise sa propre maison, dont il est actuellement président.

En 1922 il a épousé Pauline Verschelden, fille d'Isidore Verschelden, dont il a une fille, Andrée, de 3 ans, et un fils Louis, 2 ans.

M. Lapointe qui réside à 7776 Notre-Dame est, est amateur de chasse et de pêche. Les voyages et le bridge sont ses principales récréations.

M. Alexandre LAPOINTE. (Photo Albert Dumas)



M. ALBERT MARECHAL de CARTERET, qui se spécialise dans les mines et les questions minières est l'une des figures les plus en vue dans le domaine minier du pays.

Né en Alberta il est le fils aîné de Monsieur Edouard Marchal de Carteret, aujourd'hui décédé, et de dame Maria Leguire, de Nice, France. Son père fut longtemps ministre de France au Canada.

M. de Carteret fit ses études au collège St-Oswin, dans le Northumberland, au Stonyhurst College, dans le Lancashire, à l'université d'Oxford et au collège Anglia de Rome, Italie. Il obtint les degrés de M.A., LL.D., D.Ph., D.Litt.; il est avocat du barreau d'Angleterre.

M. de Carteret prit part à la guerre des Boers comme lieutenant dans l'artillerie royale de l'armée impériale; il participa à la guerre de 1914 en sa qualité de colonel et finalement agissant temporairement comme brigadier-général. Décoré plusieurs fois il a reçu l'O.S.O., M.C., V.D., E.D., Pendant vingt ans il fut attaché au Foreign Office.

M. de Carteret a épousé en premières noces Lady Margaret King avec laquelle il eut deux enfants: l'abbé Girouard Marchal de Carteret, lui succédant à Londres en mai 1936; et une fille, Elfrida, professeur à l'université de Paris. De son second mariage avec Edith Reynolds, il eut un garçon, Wilfrid, né à Montréal.

Il est directeur des entreprises suivantes: Arcadia Gold Mines Limited, (Président), Argonina (Canada) Limited, Rapoma-Bousquet Gold Mines Limited, Courvax Gold Mines Limited, Kirkland Premier Mines Limited, Lake Bousquet Gold Mines Limited, Lake Expans Mines Limited, Laval-Bousquet Gold Mines Limited, Levest Gold Mines Limited, (Président), Louvre Gold Mines Limited, Met-Mag Prospectors Limited, Sandiac Gold Mines Limited.

M. Albert Marchal de Carteret. (Photo Blank Stoler Ltd)



M. CLEMENT THIERRIEN, propriétaire du Regal Recreation Academy, 1411 rue Aylwin à Montréal, s'occupe d'amusements depuis de nombreuses années, plus particulièrement comme directeur de salles de quilles. La salle Regal est connue comme rendez-vous populaire dans l'Est de la ville et c'est là que plusieurs ligues de quilles font leurs matches. Parmi celles-ci on compte The Canadian Spool Cotton Co., la ligue des Amis d'Hocheville; la ligue des hommes d'affaires de l'Est; la ligue Dominion Textile, section Hocheville; la Montreal Bowling Association, la ligue Provinciale et un grand nombre d'autres. La salle Regal est le théâtre de plusieurs tournois provinciaux et c'est sur ses allées que se disputera le grand tournoi de la Montreal Bowling Association du 5 au 14 février.

M. Thierrien est né à Charlemaigne le 26 août 1909, du mariage d'Eugène Thierrien et de Agnès Desjardins. Il a fait ses études à la Nativité d'Hocheville et au collège de l'Assomption. Pendant plusieurs années il a été à l'emploi de la St. Lawrence Sugar Refineries et de l'Imperial Oil Co.

M. Thierrien est le représentant de Montréal à l'American Bowling Congress et son prestige et sa réputation font beaucoup pour aider l'expansion du sport à Montréal. Il est célibataire et membre de la société Saint-Jean-Baptiste.



M. ALBIN PERRAS est le propriétaire-gérant du Vienna Grill, le populaire club de nuit au numéro 1641 rue Ste-Catherine est. Le Vienna Grill offre un spectacle de cabaret au-dessus de la moyenne et M. Perras a comme politique de présenter au public un spectacle comparable à celui de la ville et de garder une clientèle digne et distinguée. On y danse à la musique d'un excellent orchestre tandis que les bières et les vins sont servis avec des repas délicieusement préparés. En un mot le Vienna Grill offre des amusements sains à prix raisonnables.

M. Perras est né à Montréal le 21 avril 1903 du mariage de J.-A. Perras de Laprairie et de Philomène Hubert de St-Hélène de Napierville. Il a fait ses études au Mont-St-Louis, au Collège High School, à l'université McGill et au collège Stanislas, à Paris. Il est célibataire et habite chez ses parents à Greenfield Park. Avant d'entrer en affaires dans le domaine des amusements, M. Perras était associé à son père dans plusieurs entreprises.

La nage et le tourisme sont deux de ses récréations favorites bien qu'il s'intéresse à tous les sports. Parmi les jeunes Canadiens à qui M. Perras compte un vaste cercle d'amis chez lesquels il jouit d'une excellente réputation.

M. Albin PERRAS. (Photo Famous Studio)

Snark a établi un record mondial dans l'épreuve principale d'hier à Miami

UN CHEVAL PAR JOUR

JUST BUCK est inscrit dans la dernière course de cet après-midi en Floride. Ce vétérinaire s'est signalé à Tropical Park et dès sa première apparition à Hialeah il a fini troisième à Briny Deep et Bay Buddy. Il courait alors sur le parcours d'un mille et un furlong et sous un pesantier de 112 livres. Cet après-midi il revient dans les mêmes conditions. La répétition de sa dernière performance lui donnerait non seulement des chances d'argent mais aussi au gros lot.

- A HIALEAH PARK**
PREMIERE COURSE... Yes Sirce, Busse Trumpet, Maesack.
DEUXIEME COURSE... Dark Winter, Wild Pigeon, Jildac Rose.
TROISIEME COURSE... Sceneshifter, Zaca, Debate.
QUATRIEME COURSE... Hermie Roy, Peedeque, Kerry Patch.
CINQUIEME COURSE... Chancer, Over Yonder, Brandon Prince.
SIXIEME COURSE... Blackbird, Chasac, Chance Ray.
SEPTIEME COURSE... Aftermath, Danarco, Par.
HUITIEME COURSE... Just Buck, Bristle, Treasure Ship.

- A ALAMO DOWNS**
PREMIERE COURSE... Speed Queen, Sailors Gift, Ough To.
DEUXIEME COURSE... Westy Duke, Gordon Bleu, No Chance.
TROISIEME COURSE... Our Johnny, Rapid Prince, Canterbury.
QUATRIEME COURSE... Bulstrode, Fast Move, Takus.
CINQUIEME COURSE... Bacon, Wise Anne, Gallienne.
SIXIEME COURSE... Lucy, Genevieve, Mayack.
SEPTIEME COURSE... Frank C., Col Goodnight, Donnacona Kid.
HUITIEME COURSE... Score, Westko, Shady Wood.

- A FAIR GROUNDS**
PREMIERE COURSE... Justa Pilgrim, Seath, Queen Irene.
DEUXIEME COURSE... Ruff Day, Balapin, Ricciardo.
TROISIEME COURSE... Jessie D. M., Forwarded, Miss Donovan.
QUATRIEME COURSE... Natalie West, Mount Kala, Bentaur.
CINQUIEME COURSE... Logwood, Brophy, Hoosiers Pride.
SIXIEME COURSE... Hueu, Dorothy B., Sir Michael.
SEPTIEME COURSE... Tut Tut, Dearsin, Jean Macaw.
HUITIEME COURSE... War Dimes, Erenus, Zoie.

- A SANTA ANITA**
PREMIERE COURSE... Mainstay, Crystal Lover, Rothbury.
DEUXIEME COURSE... The Bailiff, Trinchera, Wayloft.
TROISIEME COURSE... Genial Manners, Toney's Girl, Top Notcher.
QUATRIEME COURSE... Billy L., Below Zero, Ed. Greenock.
CINQUIEME COURSE... Boston Brook, Colonel L. Grock.
SIXIEME COURSE... Mr. Blaze, Pasha, Lakeview.
SEPTIEME COURSE... Lawsuit, Sweet Tody, Hardware.
HUITIEME COURSE... Captain Jinks, Sickle Bill, Church Call.

(Note: Ces pronostics sont basés sur la rapidité, principe élémentaire du "handicapping", et ne s'appliquent naturellement que sur le tracé rapide ou bon. Sur les pistes détrempées, lourdes, lentes ou boueuses, la plus grande prudence s'impose.)

Les inscrits pour aujourd'hui

- Alamo Downs**
Première course, 1 mille et 70 verges. — xWisp 107, xSpeedy Queen 107, Merry Go Round 112, Sister Clara 112, xMint Box 107, Letty Ormont 112, Owtich 101, Ought To 114, Sailors' Gift 112.
Deuxième course, 6 furlongs. — xWittor 102, xBelle Mystery 102, xTake It Easy 100, Westy's Duke 110, Velled 107, Wonder Run 110, Hot Under 110, No Change 112, Ahwahnee 112, Okla Queen 107, Jordan 113, Gordon Bleu 112, xOn The Go 109, Draco 113, My Filly 107, So-lary 118, Polly Shaw 100, Georgia Lily 113, Rose Camp 108, Offside 102.
Troisième course, 6 furlongs. — xNaughty Polly 110, Step in Time 112, Our Johnny 118, xFair Romance 102, Oklahoma Farmer 112, Amite 112, Rapid Prince 115, xDr Louis Hamman 107, Mailady Cohort 107, Flaming Light 112, Sweet Manners 107, Canter Boy 112, xBarrido 110, Her Hero 112, Thistle Ace 112, xLester 110, Excitation 112, Salu-dan 102, Ben Bernie 112, xHoney All 115.
Quatrième course, 6 furlongs. — xParva Stella 113, Bulstrode 117, Tricky Miss 115, Beginner Bait 111, Takus 117, Seythe 111, Fast Move 111, Jean Lee 111.
Cinquième course, 5-1-2 furlongs. — Bacon 115, xWise Anne 104, A Gallienne 105, Boston Sound 107, Reaping 104, A. Entrée: Mr et Mrs. W. C. Weant.
Sixième course, 1 mille et 70 verges. — xReverberate 107, Lucky 114, xSpurge 107, Baby Wreck 112, xBagen May 107, xNervous Lady 107, Genevieve 112, xMinthera 107, xKayak 107.
Septième course, 1 mille. — Frank C. 108, Black Sergeant 105, Donnacona Kid 103, Color Major 106, xGoldman 103, Col Goodnight 112.
Huitième course, 1-1-6 mille. — Sickle Hour 112, xBourbon Prince 107, xPolonian 107, Shady Wood 112, xCablegram 107, Sad Knight 112, Score 112, Sweep 112, xHurricane Hawk 107, Texas Pal 112, xWestko 107, Moresure 107, Lord Whittier 112, xCaptain Red 107, xDutty 107, xWaswanapi 107.

- Hialeah Park**
Première course, 3 furlongs. — Stormy Sea 115, Silvarior 115, xFam-ily Friend 118, Gay Set 115, xAr-mour Bearer 115, Recorder 115, Yes Sirce 122, Busse Trumpet 122, Back in Time 115, xMaepoc 115.
A-Ferme Maemere.
Deuxième course, 7 furlongs. — Eastest Way 114, Sage Girl 107, What Way 108, Harp o' Gold 95, Night Raven 115, Jildac Rose 100, xFelsa 108, xRecovery 100, xReal Porter 109, xvltos 105, Dark Winter 114, xWild Pigeon 112.
Troisième course, 6-1-2 furlongs. — Debate 107, xZaca 111, Sun Phantom 107, xRoph 111, Light Moment 99, Jinx 102, Sceneshifter 110, Trattered 104, Sweep Boy 104, Grey Shot.
Quatrième course, 1 mille. — Hermie Roy 114, Peedeque 114, xFirst Entry 112, Count Race 115, xAtta Knight 108, xJohn Warring 101, xLegend 108, Kerry Patch 117, Bel-lum 116.
Cinquième course, 1-1-8 mille. — Indian Head 107, Chief Yeoman 95, Hoops 112, xOver Yonder 97, Star Bud 105, Prince Sador 104, Conte 112, Watch Him 102, xBrandon Prince 116, Chancer 116, Col Greene 109, A-Entrée: Mrs. G. H. Emick.
Sixième course, 1-1-8 mille. — Dnieper 108, Chasac 120, Chance Ray 106, xMountain Man 118, Old Comrade 104, Reminding 111, xBlackbird 114, Nedstorm 104, A-Entrée: F. L. Flanders.
Septième course, 6-1-2 furlongs. — Aftermath 116, Bugle Call 104, Phillips Pete 104, Elite Midget 107, Danarco 116, xGay Balke 102, xRainard 111, Fencing 107, Mary Elise 102, Par 116.
Huitième course, 1-1-8 mille. — Just Buck 112, Hot Cake 108, xBull-finch 99, Bratle 111, xBerry Patch 96, xMiss Capers 100, xPretty Lass 98, Steath 106, Stone Crop 101, Treasure Ship 110, Keep Out 108.

Rosemont est en dehors de l'argent

Los Angeles, Cal., 9. (P.A.) — Seabiscuit, à Charles S. Howard, a gagné le handicap "Hunting Beach" cet après-midi à Santa Anita. La course réunissait plusieurs chevaux éligibles au handicap de \$100,000 et Sir Emerson a fini deuxième et Time Supply fut troisième.

Rosemont le favori du Santa Anita a fort déappointé en finissant avant-dernier. Il a mal démarré et courut au large du commencement à la fin. Il était favori à 8 pour 5. Environ \$25,000 de la poule de \$66,047 était paré sur lui. Seabiscuit a gagné par quatre longueurs et demie et donna \$8.40 au mutuel.

Les résultats des courses

Santa Anita

Première course, trois furlongs — 1er, Commendable 116, Sauter, 10.80; 2e, 6.80; 3e, 6.60; 4e, Midwick 119, Richardson, 12.40; 5e, 7.00; 6e, Gold Drop 116, Robertson, 6.80; 7e, Sun Berra, Dick Ele, Olop, Model Dame, Heroique, Coal King, Mardido, Pat-trington, Carite, Pelter ont aussi couru.
Deuxième course, six furlongs — 1er, Wingspread 122, Workman, 19.80; 2e, 4.60; 3e, Inscott 117, Roberts, 4.00; 4e, 3.20; 5e, The Tribesman, 116, Robertson, 6.80; 6e, Smart Girl, Reid Wood, Crema, Double Trouble, Hasty Colonel, Fair Albion, Pyramus, Nino ont aussi couru.
Troisième course, six furlongs — 1er, Wise Alibi 112, James, 3.40; 2e, 3.00; 3e, 2.60; 4e, Quick Cloud 111, Polard, 23.60; 5e, 2.20; 6e, Tery Rose 114, Longden, 3.60; 7e, Ready Teddy, Pandis-co, Blanden, Wasatch, Bubbling Baby, Lateral Pass, Highest, Der-riekman ont aussi couru.
Quatrième course, 1 mille — 1er, Lady Floride 110, Longden, 22.60; 2e, 8.00; 3e, 4.00; 4e, Kipton 107, G. Smith 4.60; 5e, 4.60; 6e, Barnsley 105, Sperry, 21.20; Bahamas, Pampa, Jaipur, Some Devil, Wildland, Harrogate ont aussi couru.
Cinquième course, six furlongs — 1er, Moonside 112, Robertson, 23.20; 2e, 8.60; 3e, 4.20; 4e, 4.20; 5e, Bubblesome 108, Knott, 6.10; 6e, 4.60; 7e, Mansco 112, James, 3.20; 8e, Hay Bubble, Kanashar, Sablin, Gay World ont aussi couru.
Sixième course, sept furlongs — 1er, Seabiscuit 112, Pollard, 8.40; 2e, 4.80; 3e, 3.60; 4e, Sir Emerson 104, James 10.40; 5e, 5.30; 6e, Time Supply 118, Robertson, 4.40; Rosemont, King King et Cloud D'O' ont aussi couru.
Septième course, 1 mille — 1er, Sea Eagle 115, Rosengarten, 22.80; 2e, 11.20; 3e, 6.00; 4e, Judge Kavanagh 107, De Camillis, 26.20; 5e, 10.80; 6e, Dark Zen 113, Guyman, 4.00; Dyak, White Giger, Supreme Court, Miss Bam et Gertie ont aussi couru.
Huitième course, 1-1-2 mille — 1er, Some Boy 112, James, 3.40; 3.00; 2e, 2.40; 3e, Aukal 109, Leishman 3.00; 3.60; 4e, Judge Lucard 111, Burns, 3.00; Criticise, Maidan, Later On, Happy Jester, Pour Moi et White Bread ont aussi couru.

Alamo Downs

Première course, 5-1-2 furlongs — 1er, Grimaldi 112, Callahan, 11.80; 6.70; 5e, 2e, Albert Beck 112, Beck, 5.10; 4e, 4.30; 3e, Howard G. 115, Tice, 4.10; Solar Maid, Nopolosa, Peace, Star Lad, Don Grafton, Gay Bill, Blake D'O' ont aussi couru.
Deuxième course, 6-1-2 furlongs — 1er, Flagtime 110, McClellan, 7.30; 3.40; 2e, 2.80; 3e, Blindfold 115, Adams, 3.90; 3.30; 4e, Over Rose 105, Vedder, 4.50; Sir Satin, Wegoway, Roxa-na S., Fitkin, Smoky Mountain, Miss Cardenas, Parisian Witch, Tad, Witchlore ont aussi couru.
Troisième course, 6-1-2 furlongs — 1er, Barney Keen 110, Vedder, 14.30; 6.50; 4e, 6.00; 5e, Color Bearer 110, Hauer, 10.50; 7e, 7.10; 8e, Heavy Sugar 110, Grant, 3.90; Timeball, Explorer, Gamaliel, Caleb, Lady Chiquy, Ought To, Crabtree, Cheka, Thistle Ray ont aussi couru.
Quatrième course, trois furlongs — 1er, Maids Gold 112, Adams, 7.90; 3.40; 2e, 2.80; 3e, Many Stings 112, Callahan, 19.30; 8.70; 3e, Buck On 112, Snodgrass, 4.10; Dead Reel, Kizkie D., Kerryllie, Mere Frolic, Blue Flame, Chiffre, Johnny Brigade, Jantha ont aussi couru.
Cinquième course, six furlongs — 1er, Slavonia 107, Calvert, 9.10; 4.50; 4.20; 2e, Miss Premier 111, Behn, 9.30; 6.40; 3e, Aunt Myrtle 107, Vercher, 6.30; Luneford, Black Highbrow, Sleepy Joe, Veronica C., Speedy Return ont aussi couru.
Sixième course, 1 mille — 1er, Any Chance 107, Vedder, 10.20; 4.80; 3.20; 2e, Irish Image 107, Hauer, 2.50; 5.10; 3e, Pat W. 110, McClellan, 3.60; Our Spot, Chan, Lady Briar, Myponne, Miss Webb ont aussi couru.
Septième course, 1-1-4 mille — 1er, Pomparagon 102, Hauer, 15.20; 6.30; 6.70; 2e, King Pin 102, 5.70; 4.70; 3e, Our Pal 107, Bohn, 8.50; Rio Na-ra, Eighth Pole, Kavalry Jack, Quick Sale, Madame J., Grey Pal, Sighting Bar, Cannons Roar, Flying Joe ont aussi couru.
Huitième course — 1er Primrose Day 115, Adam, \$7.40, \$3.40, \$2.40; 2e Hidden Lore 97 W. Johnson \$4.40, \$2.80; 3e Henry Dew 115 Vedder \$2.80; 4e Temps 2.06 3-5. Miss Klev, Mottled, Weedidit, More Power, Comradeship, oMarion Burr et Ono ont aussi couru.

Fair Grounds

Première course — 1er, Honey Cloud, A. Pascuma 3.80; 3.00; 2.40; 2ème, Play 113, Lowe 5.40; 3.80; 3ème, Miss Adams 108, Napier 3.60; 3ème, Nico, Edification, Bay Way Miss Ponne, Squaw Lady ont aussi couru.
Deuxième course — Kittys Rival 105, Mojena 6.80; 4.00; 2.80; 3ème, Nellie Mc 100, Duffy 4.20; 3.00; 3ème, Nim 105, Manifold 3.00; oRhida, oOld Fondo, Minda, Mauracona, Gene Essa, Miss Ivory, oValiant Boy Crakeman, Binjer ont aussi couru.
o-Field.
Troisième course — 1er, Brilliant Stone, Cowley 14.60; 6.40; 4.20; 2ème, Buntz Ann 105, Hill 7.40; 4.60; 3ème, Sir Kai 115, Richard 3.00; Langue, Miss Ritz, Honey Sweet, Charles J., oMy Rosanne, oBuy Strath, Witharal, oGame, Miss Twinkling ont aussi couru.
o-Field.
Quatrième course — 1er, Playde-ma 108, Cook 6.40; 3.00; 2.60; 2.40; 3ème, aFie Cadet 100, Ec-card 2.60; Miss Greenock, oBiogra-phy, Toby Tyler, Onrush, Swamp Angel, Rip van Winkle ont aussi couru.
Septième course — 1er, Countess Bye 107, Hanauer 14.80; 8.20; 5.80; 2ème, Barcardi Sweet 110, Hill 4.00; 3.20; 3ème, Texas Moon 105, Eecard 5.40; Catino, Luke Connell, Indian Red Vin Noir, Light Breeze, oAtmep, Begertin, David W. ont aussi couru.
o-Field.
Huitième course — 1er, Calumet Dick 119, Cowley 5.60; 3.40; 2.60; 2ème, Zevson 125, Mojena 3.20; 2.40; 3ème, aFie Cadet 100, Ec-card 2.60; Miss Greenock, oBiogra-phy, Toby Tyler, Onrush, Swamp Angel, Rip van Winkle ont aussi couru.

Santa Anita

Première course, trois furlongs — Bon Jade 115, Cue Bull 118, Roth-bur 118, Decoto 118, Mainstay 118, Claracrole 115, Pride O Mee 115, Crystal Lover 118, Peggy Crawford 115, Maria Juliet 115, Dollicia Boy 118, Nobhill 118.
Deuxième course, six furlongs — Don Marcus 116, Scatter Cash 116, Hardatt 111, Trinchera 111, Wayloft 111, Dunlin Lady 111, Mr Ricks 115, Straitjacket 111, Laurel Wreath 116, The Bailiff 116, Princess Athene 111, Jockwell 111.
Troisième course, 1-1-6 mille — Lady Lakeside 105, Skeethooter 108, Ozana 108, Genial Manner 102, Bib 107, Totem Pale 103, Swivel Neck 108, Wrackfield 103, Red Tree 108, Toney's Girl 108, Crystal Sheik 118, Top Notcher 108.
Quatrième course, sept furlongs — Billy I 112, Lookabout 108, Red Neck 104, Toro Lee 107, Sallys Booter 110, Rough Diamond 112, Lt. Greenock 112, Min Ormont 108, Grey Zero 109, Ceaseless 114, Bey Streak 114, Jimmie Cabaniss 112.
Cinquième course, sept furlongs — Royal Blunder 108, Flashing Colors 107, Illeanna 106, Colonel Ed 112, Prince Splendor 106, Whispor 106, Chancery 107, Braving Danger 110, Boston Brook 116, Old Story 114, Grog 109, San Luis Rey 108.
Sixième course, six furlongs — 1er, Gerald 115, Papien 118, Rebuball 110, Pasha 110, Fast Express 110, Lakeview 110, Mr Blace 115.

IL A FAIT LES SIX FURLONGS ET DEMI EN 1.15-4-5 POUR GAGNER L'EPREUVE PRINCIPALE A HIALEAH

Coup de Grâce vainqueur de la division de trois ans. — Drusus a égalé le record du mille et un furlong sur le gazon. — Course nulle entre Stragest II et Bichloride à la dernière

Miami, Floride, 9. (P.A.) — Snark, un rejeon de Boojum, qui a raté lors de sa rentrée la semaine dernière alors qu'il fut battu par Patriotic, s'est racheté cet après-midi au Parc Hialeah lorsqu'il est sorti victorieux de la Bourse "Kendall". Le porte-couleurs de l'écurie Wheatley a battu Count Morse, de la Ferme Calumet, pendant que Higher Cloud, à Mme Emil Denemark, s'est classé troisième. Snark a affiché une performance sensationnelle en établissant un record mondial lorsqu'il a enregistré les six furlongs et demi en 1.15-4-5.

L'ancien record mondial à cette distance était de 1.16-1-5 et il était détenu par Gallant Knight qui, à l'âge de quatre ans et chargé de 114 lbs, l'avait établi à Churchill Downs en 1931, le même jour que Twenty Grand a gagné le Derby du Kentucky. Le record de six furlongs et demi en ligne droite est de 1.16-2-5 et il est détenu par Pompon, qui l'a établi en gagnant le "Futurity" à Belmont Park, l'automne dernier. Fait à noter Pompon était alors âgé de deux ans. Pour sa performance d'aujourd'hui Snark chargeait 109 lbs et il fut conduit par le jockey Tilton Dahson.

La Bourse "Lake Worth" était réservée à la division de trois ans et elle fut gagnée par Coup de Grâce, à M. Howard. Ce pur-sang de trois ans qui est entré en lice par l'ancien jockey Earl Sande a battu Early Settler et Lina's Son s'est classé troisième. Coup de Grâce a couvert le mille en 1.38 et il a réalisé plus de deux pour un an au mutuel.

A la sixième course le vétérinaire Drusus a égalé le record sur le gazon lorsqu'il a couvert la distance en 1.54-1-5 pour battre My Peter et Maid Of Arches, qui ont fini deuxième et troisième respectivement. Drusus courait sous un pesantier de 119 lbs et il fut conduit par le jockey Jackie Westrope.

A la dernière épreuve Strategist II, à Mme E. D. Jacobs, et Bichloride, à Mme G. E. Lewis ont fait course nulle (dead heat) pendant que Steelhead se classait troisième. Dans la division de la poule Bichloride a valu \$4.50 et Strategist II a donné \$3.80.

Maid's Gold A REPETE A ALAMO DOWNS

Slavonia de nouveau victorieuse. — Grimaldi remporte les honneurs de la division de trois ans

San Antonio, Texas, 9. — La division de deux ans était à l'honneur cet après-midi à Alamo Downs et la bourse "Peaceful Valley Ranch", qui leur était réservée, fut gagnée par Maid's Gold, à Mme D. Christian. Cette pouliche remportait la deuxième victoire consécutive de la réunion. Elle a battu Mary Stings, un novice, de la "La Mar Stock Farm" et Buck On s'est classé troisième. La course a fourni une fin excentrique et contestée et il a fallu avoir recours à l'œil photographique pour déterminer le vainqueur. La pouliche victorieuse a valu près de trois pour un au mutuel.

De bons "sprinters" de la division à réclamer prenaient part à la bourse "Kelly Fields" et Slavonia, de l'écurie Cactus, est sortie victorieuse comptant elle aussi sa deuxième victoire consécutive de la réunion. Elle a triomphé contre Miss Premier et Aunt Myrtle a décroché la petite portion de la bourse. Slavonia a donné \$9.10.

La première course était ouverte à la division de trois ans et Grimaldi a causé quelque surprise en battant Albert Beck et Howard G. Le vainqueur a valu près de cinq pour un au mutuel. Il a couvert les cinq furlongs et demi en 1.05-3-5.

Les jockeys Vedder et Adams ont gagné chacun deux courses.

CALUMET DICK VAINQUEUR DU "MARDI GRAS"

Chargé de 119 livres il a battu Zevson, qui en portait 125. — Victoire populaire de Honey Cloud

Nouvelle-Orléans, 9. (P.A.) — Calumet Dick, appartenant à E. K. Bryson, a gagné le Handicap du Mardi Gras, disputé cet après-midi pour la seizième fois annuelle aux Fair Grounds. Les meilleurs routiers de la division handicap s'y sont fait la lutte et Zevson, à Mme E. H. Bartlett, après cinq victoires consécutives a cédé et il a dû se contenter du deuxième argent pendant que Flag Cadet, à Norman Hernandez, a pris le troisième.

Zevson concédait six livres à Calumet Dick et ce fut un trop gros handicap à surmonter. Le rejeon de Zev a opposé une résistance acharnée mais la pesanteur se fit sentir et au dernier sursaut le champion de l'établissement Bryson afficha sa supériorité. Le vainqueur a donné \$5.60 pour la mise habituelle.

Deux courses de la division de trois ans étaient au programme et elles furent gagnées par Higher Cloud et Kitty's Rival. Le premier a triomphé dans une épreuve à conditions spéciales et il a défait Play Pal et Miss Adams, qui ont fini deuxième et troisième respectivement. Honey Cloud en était à sa deuxième victoire consécutive et gros favori il a donné \$3.80 pour la mise habituelle.

L'épreuve suivante était ouverte à la division à réclamer et Kitty's Rival a battu Nellie Mc avec Nim comme troisième. Kitty's Rival a tenu avec plus d'acharnement que d'habitude et elle a donné plus de deux pour un à ceux qui avaient parié sur ses chances.

Le jockey Curley a gagné deux courses.

Il ne reste plus qu'une semaine pour s'inscrire au tournoi de balle au mur

Il ne reste plus qu'une semaine pour faire son entrée dans le tournoi provincial de Balle au Mur, la dernière journée étant le 15 février prochain. Toutes les équipes inscrites ont pratiqué fermement la semaine dernière et tout laisse prévoir une dure lutte entre tous les concurrents, pour le championnat qui débutera dans la salle de Balle au Mur de la Palestre Nationale, lundi le 21 février.

Voici la plus récente inscription reçue, Thomas Casey et Jean-Charles Demers joueront ensemble sous

ANALYSE du TABLEAU (CHART)

par Louis-A. Larivée

Higher Cloud
Ce pur-sang de quatre ans de l'établissement de Mme Emil Denemark s'est d'abord signalé à Tropical Park et rendu à Hialeah il a compté alors qu'il était inscrit à \$5,000. Dans ses deux courses suivantes il n'eut pas de chance. La semaine dernière il a affiché une performance suggérant qu'il est à la veille de gagner. Dans une épreuve de sept furlongs il a enregistré la demie en 47 et les trois quarts en 1.11-2-5. Il ne fut battu que par un nez. Pareille vitesse ne peut que donner de bons résultats. Il est bon de noter qu'il est toujours capricieux au poste de démarrage et il lui faut un jockey robuste.

Black Gift
"Il fut serré de près à la première courbe et forcé de tirer à l'intérieur, le long de la rampe. Son conducteur a dû ralentir". C'est la description de sa dernière performance à Hialeah. Cette tenue ne devra pas être prise au sérieux. Ce vétérinaire n'en était qu'à sa deuxième apparition cet hiver en Floride. Il fut inactif pendant plusieurs mois mais ses exercices récents suggèrent qu'il est à la veille de retrouver son aplomb. Il n'y a pas longtemps il enregistrait un demi-mille en 47-2-5 à l'entraînement. Il peut aller en bonne compagnie car l'an dernier on ne l'a pas vu une fois dans une course à réclamer.

Skippy McGre
Ce vétérinaire était en excellente condition avant le Jour de l'An, à la Nouvelle-Orléans. Il a gagné deux courses à réclamer, courant inscrit à \$1,200 et \$1,500 respectivement. En suite il a dû courir dans une catégorie supérieure à la sienne et il fut impuissant. La semaine dernière il a affiché une performance suggérant qu'il retrouve sa vitesse. En effet il a couvert le demi-mille en 46-2-5 et ne fut défait que par un cou. Maintenant qu'il a retrouvé sa vitesse l'endurance devrait s'améliorer rapidement.

Forced Landing
Ce vétérinaire est fort conséquent et sur un tracé rapide il est toujours sage de compter avec lui. Depuis son arrivée à la Nouvelle-Orléans il a pris part à six courses. Il en a gagné deux et fut dans l'argent dans trois autres. Sa seule défaite fut subie sur un tracé lourd. La semaine dernière il a affiché une autre bonne performance avec un demi-mille en 47. Le cheval a fait des progrès car l'automne dernier il lutait inscrit à \$1,000. Aujourd'hui on le voit courir entré à \$2,250 et presque toujours sous de lourdes pesanteurs.

Les substituts des Reds menacent d'enlever leurs places aux réguliers

New-York, 9. (P.A.) Warren Giles a jeté un coup d'oeil sur l'alignement de ses Reds de Cincinnati aujourd'hui et a décidé que son club devra peut-être introduire le système des "troupeurs d'assaut" dans la ligue Nationale

"Nous avons deux clubs, les lanciers non compris, qui sont presque de force égale, a déclaré Warren Giles, les Reds et les Yankees. Les Reds ont une équipe d'attaque puissante et les Yankees ont une équipe de défense puissante. Si nous introduisons le système des "troupeurs d'assaut", nous pourrions équilibrer les deux équipes."

Giles a affirmé qu'il n'est que général de son club et n'a rien à faire avec ce qu'il arrive lorsque l'équipe est sur le terrain de baseball. De plus, il ne veut pas s'en occuper.

"Il est trop difficile pour moi de choisir notre alignement parmi les joueurs en lice, a-t-il déclaré."
Tous les réguliers au champ intérieur devront démontrer qu'ils méritent de conserver leurs places. Au premier but, Les Scarsella, qui est venu de Toronto et qui a obtenu une moyenne de .313 au bâton durant la deuxième moitié de la saison, devra prouver qu'il est meilleur que Frank McCormick, qui a obtenu un pourcentage de .381 à Durham l'été dernier.

Dickie Kerr revient au baseball organisé

Blytheville, 9. (P.C.) — "Dickie" Kerr, qui a gagné deux parties pour les White Sox de Chicago durant la Série Mondiale de 1919 contre les Reds de Cincinnati a annoncé aujourd'hui son retour au baseball organisé. La série de 1919 est celle qui a causé le célèbre scandale à la suite duquel plusieurs joueurs de Chicago ont été bannis du baseball organisé pour la vie.

Kerr a conduit les Sox à des victoires 3-0 et 5-4 durant la série. Après que Cincinnati eut gagné la série par 5 parties à trois, il a été révélé que certains joueurs des White Sox s'étaient entendus avec des parieurs professionnels pour perdre la série. Tous les joueurs directement mêlés à la conspiration ont été bannis pour la vie, mais le scandale n'a pas atteint Kerr.

Kerr a quitté le baseball après avoir été instructeur à l'Institut Rice, de Houston, Texas. Il était intéressé à une entreprise commerciale depuis ce temps.

INSTITUT MEDICAL MODERNE

Sang: Pénis: Prostate: Maternité, femmes, filles: MALADIES SE-CRÉTES, traitement confidentiel, rapide sans douleur. Prædict: allé-mand moderne. Électricité. Une visite n'engage à rien. Spécialistes-3848 St-Hubert

AVIS PUBLIC

Demande à été faite à la Cité de St-Lambert par M. G. K. Wallace pour permission d'installer un Poste de Service pour la circulation sur les lots Nos 266-27 et 268-29 rue St-Denis. Toute opposition à cette demande doit être communiquée dans les quinze jours au Conseil de la Cité de St-Lambert. G. K. WALLACE, Demandeur. Le 31ème jour de février 1937.

Les couleurs de la Palestre. Thomas Casey est un vétérinaire du jeu ayant remporté quelques championnats de double de la Palestre et Jean-Charles Demers, qui un peu plus jeune ne mais doué d'une grande expérience aidera beaucoup son partenaire dans la course au championnat.

Qu'on se hâte pour faire figure dans ce tournoi: MM. Léo Lamontagne, organisateur et J. P. Latour sont toujours à votre disposition pour fournir les renseignements voulus concernant ce tournoi. Appelez FR. 2896.

VOGNETTES DE TOUS GENRES MARQUETTES 4549 JOUR ET NUIT PHOTOGRAVURE NATIONALE 282 RUE ONTARIO OUEST MONTREAL

L'Australie aura son représentant

Ce Dominion enverra un représentant officiel à Washington

Londres, Ang., 9. (P.A.) — Le Foreign Office a annoncé aujourd'hui que le gouvernement australien avait l'intention d'envoyer un représentant diplomatique aux Etats-Unis. Ce projet sera exécuté sous peu car le gouvernement d'Angleterre a promis d'agréer à titre de conseiller auprès de l'Ambassade anglaise à Washington un des membres du personnel du département des Affaires étrangères du gouvernement d'Australie.

Le représentant australien sera tout probablement M. Frank Keith Officer, actuellement à Londres comme représentant d'Australie.

Les légations du Canada assurent le prestige de notre pays

(Suite de la page 1)

l'ancien régime. Et la propriété a pratiquement doublé en valeur. Mais le chef de l'opposition met une véritable cruauté à critiquer le choix de l'hon. Randolph Bruce, affligé d'âge et d'infirmités. "Ce n'est pas juste pour le Canada," dit-il, "d'avoir là-bas comme représentant un homme dont la vue est sérieusement atteinte." Le chef de l'opposition se défend de prendre plaisir à attaquer un homme qui fut son client et qui remplit dignement les plus hautes fonctions, notamment celle de lieutenant-gouverneur de sa province. Mais il croit traduire le sentiment de nombre de citoyens qui ont des intérêts au Japon. A quoi M. King, fidèle à ses amis, répond que M. Bruce peut avoir mauvaise vue. Mais Fawcett aveugle remplit naguère les plus hautes fonctions en Angleterre. "Pour le reste," dit-il, "M. Bruce a des qualités de diplomate hors pair, et il connaît particulièrement les conditions de la Colombie-Anglaise, dont les relations sont étroites avec sa voisine du Pacifique."

En dépit des critiques contre le coût d'entretien des légations, pour le premier ministre, il faut noter que tous nos ministres, sans exception, doivent y aller de leur poche. On devrait leur en savoir gré. M. Bruce, comme les autres, possède les qualités requises et fait preuve de la plus grande générosité. Il fut désigné au moment où il importait d'avoir un représentant au Japon pour mener à bien les négociations commerciales. Pour le reste, M. Bruce est prêt à s'effacer à n'importe quel moment. Il fut entendu qu'il n'accepterait le poste que pour la durée de quelques mois et pour rendre service.

La taxe des chiens

M. Woodsworth critique de façon générale le coût des légations. Mais la critique la plus originale fut celle de M. Harry Leader, député libéral de Portage-la-Prairie, qui s'objecte à ce que le Canada paie la taxe sur les chiens appartenant à nos ministres, tel qu'il ressort du rapport de l'auditeur-général. M. King explique que ce n'est là qu'un échange de bons procédés. Suivant l'usage, le gouvernement canadien prendra à son compte la taxe que doivent payer chez nous les ministres de pays étrangers. Dans le cas mentionné par M. Leader, le gouvernement paie la taxe pour les chiens du Haut-Commissaire britannique à Ottawa.

Un autre député du Crédit Social demande sans vergogne si les représentants étrangers dépendent autant chez nous que nous dépendons chez eux. Galloway, M. King répond qu'il n'a pas fait le compte, mais qu'il ne doute pas que les diplomates étrangers dépendent davantage. M. Tommy Church, toujours impayable, s'objecte aux légations sous prétexte qu'elles détruisent l'unité de l'Empire. Et avec de grands moulinets il suggère de ne pas ouvrir de nouvelles légations. Mais il a tout de même un candidat pour la légation de Rome, et c'est nul autre que M. Woodsworth. Le gouvernement ne parut pas toutefois retenir la suggestion.

Il y a aussi le coût de notre représentation à Genève, où le Dr Ridell, qui fut célèbre en temps des sanctions contre l'Italie, représente le Canada. Le coût de notre participation à la Société des Nations se trouve aussi singulièrement réduit, du fait de la dépréciation du franc suisse. Une épargne de \$38,000.

M. Martin, député libéral d'Essex-Est, suggère que nos relations étrangères soient discutées par un comité spécial. M. Woodsworth abonde dans

le même sens. C'est la façon, dit-il, d'intéresser le public qui, malheureusement, fait preuve d'indifférence. Mais M. Bennett ne voit pas quel avantage il y aurait à instituer ici une réplique du comité des affaires étrangères tel qu'il existe aux Etats-Unis. Même là, d'ailleurs, on sent le besoin de siéger à huis-clos quand il le faut. Mieux vaut le secret et la discrétion. Il importe aussi d'assurer la continuité de notre politique. Il est d'ailleurs des choses que nous ne pourrions discuter sans la permission explicite des pays en cause.

Au début de la séance, madame Black, par distraction ou par stratégie joua un bon tour au gouvernement. Elle réussit à amener sa résolution qui devait avoir préséance demain, jour réservé aux députés, laissant ainsi le champ libre à M. Denton Massey qui a une résolution concernant le logement salubre.

Mais, galamment, le ministre des Finances consentit à répondre à madame Black qu'il n'était guère possible de faire la frappe d'un million de dollars en argent, en commémoration du couronnement. Il y a des difficultés techniques. D'autre part, comme le note aussi M. Bennett, rien ne servirait d'émettre des pièces d'argent dont le public ne tient pas à se servir.

L'effigie de Mme Simpson... M. Reid, de New-Westminster, bouillant avocat de la monnaie d'argent, et pour cause, s'ingéniait peu de figures qui apparaissent sur les pièces d'argent. Il serait prêt à accepter celles du duc de Windsor et de madame Simpson, pourvu qu'on utilise l'argent. Ce qui provoque une passe d'armes entre lui et le révérend Melvor, autre député libéral, qui déclare qu'aucune autre figure ne saurait prendre la place de celle de la reine Elisabeth.

Un point intéressant fut soulevé par M. Bennett, évidemment avec intention, au cours du débat sur les affaires extérieures, et notamment au sujet de la somme prévue pour la réception des visiteurs. On songe surtout au prince Chichibu, qui doit traverser le Canada pour se rendre au couronnement. Mais un député conservateur mentionna les experts américains qui doivent venir, de nouveau, discuter de canalisation avec les membres de la commission conjointe internationale. "Le jugement récent du Conseil Privé," dit M. Bennett, "aura peut-être pour effet d'abolir cette commission qui repose sur un traité. Le Canada d'après le jugement, n'a peut-être plus le droit de conclure de traités."

Le ministre de la Justice rassura M. Bennett et lui rappelle que les libéraux prétendent toujours que les lois sociales étaient basées sur des conventions internationales du travail, et non des traités. En tout cas, le texte du jugement du Conseil privé est parvenu au ministère de la Justice et sera déposé demain, mercredi, sur la table de la Chambre. Des copies en seront distribuées aux députés.

La destruction des passages à niveau

Ottawa, 9. (P.C.) — Du crédit de \$1,200,000 mis l'an dernier à la disposition de la Commission des chemins de fer pour la destruction des passages à niveau et la protection du public aux passages à niveau qui subsistent, on s'est engagé jusqu'ici à dépenser \$646,305. Les travaux que l'on projette absorberaient le reste.

De ces \$600,000, voici ce qui est allé à chaque province: Ile du Prince-Edouard, rien; Nouvelle-Ecosse, \$40,185; Nouveau-Brunswick, \$45,212; Québec, \$81,433; Ontario, \$296,067; Manitoba, \$45,780; Saskatchewan, \$97,950; Alberta, \$30,675; Colombie anglaise, \$54,780.

En 1936, les accidents de chemin de fer ont fait 333 morts et 2,972 blessés.

DUPERE ELIMINE LE MONTREAL-EST 8-1

Le club Dupère Frères a éliminé le Montréal-Est des séries de détail de la ligue de l'Est en triomphant 8-1 à l'Aréna de l'Académie Roussin. Montréal-Est a décidé de ne pas continuer la série de deux matchs, à cause du déficit qu'il avait à surmonter. Bouchard a mené l'attaque des vainqueurs avec trois buts. Sénéchal et Gravel en ont réussi deux chacun et Bill Booth a compté l'autre. Boyles a évité un blanchissage au Montréal-Est. Le Dupère s'attaquera au Pointe-aux-Trembles à la finale, qui sera de deux de trois. Le Dopolavor a défait le Rest. Trudel 5-4 au second match au programme.

Même avec quatre fois moins de bénéfices, la Dominion Textile aurait prospéré

Ottawa, 9. (P.C.) — M. J. C. McRuer, avocat de la Commission d'enquête sur les textiles, a déclaré aujourd'hui au juge Turgeon, le président de cette commission, que si la Dominion Textile Company s'était contentée d'un rendement de 20 pour cent par année pour sa mise de fonds initiale, au lieu de chercher à en retirer 98.4 pour cent, elle aurait pu, de 1905 jusqu'à aujourd'hui, acquitter toutes ses dettes, et de plus, payer \$24,000,000 dans d'autres entreprises.

L'avocat de cette compagnie, M. C. Heward, a contesté l'exactitude de ces chiffres.

Il y a déjà six jours que M. McRuer expose son compte-rendu de l'enquête sur les textiles et il n'en est rendu qu'à la moitié. On compte qu'il y mettra encore une semaine, avant que son associé, Me Elie Beauregard, de Montréal, puisse rendre compte, lui, des conditions du travail dans l'industrie en question.

Vers la fin de la journée, M. McRuer a commencé à parler de la Canadian Cottons.

Le premier ministre M. Mackenzie King a dit que le député faisait erreur. Ces deux montants avaient été payés à la ville d'Ottawa pour les chiens du haut commissaire de Grande-Bretagne à Ottawa et pour le plénipotentiaire des Etats-Unis à Ottawa.

"Selon une vieille coutume diplomatique, dit M. King, les ministres étrangers sont exemptés de toutes taxes, mais lorsqu'on leur impose des taxes municipales, c'est le gouvernement auprès duquel les ministres sont accrédités, qui paie ces taxes."

"Je ne pense pas qu'on devrait nous demander de payer des taxes pour les chiens de qui que ce soit, conclut M. Leader."

On frappera des pièces d'un dollar en argent à l'effigie du roi George VI

Ottawa, 9. (P.C.) — Il se peut que des dollars canadiens en argent, à l'effigie de S. M. le roi George VI soient en circulation à l'époque du couronnement, à dit aujourd'hui au Communiqué l'hon. Charles Dunning, ministre des Finances, mais on n'en projette pas d'émission particulière. Mme Martha-Louise Black, députée conservatrice du Yukon, préconise une frappe spéciale d'un million de ces dollars en argent, en souvenir de l'année du couronnement. "De plus, dit-elle, cela aiderait notre industrie des mines d'argent."

"A l'époque de l'abdication, dit M. Dunning, des mesures avaient été prises pour la frappe d'une émission à l'effigie de l'ancien roi Edouard VIII. Mais il a fallu tout recommencer et l'on ne sait pas encore si les matrices à l'effigie de George VI seront reçues à l'hôtel de la Monnaie en temps pour le couronnement."

Ce qu'on coûte, en 1936, les travaux achevés de la gare centrale de Montréal

(Suite de la page 1)

Ottawa, 9. (P.C.) — La protection des travaux achevés de la gare centrale et des travaux commencés (destruction des passages à niveau), suspendus depuis 1931, ont coûté en 1936, au gouvernement fédéral, \$21,482. C'est ce que révèle un rapport déposé aujourd'hui au Communiqué par le ministre du Transport, l'hon. M. Howie. L'exécution partielle, de ce grand projet de travaux publics a donc coûté jusqu'ici \$16,530,699. Des dépenses de 1936, il y a \$12,292 pour les taxes dites d'amélioration locale, et \$8,442 pour les travaux de protection et d'entretien proprement dits.

On s'attend à ce que ces dépenses menées, en 1937, à \$100,000, dont \$16,000 pour un viaduc et \$78,000 pour diverses propriétés et les dommages.

Un garçon de dix ans simule un enlèvement

Versailles, 9. (P.C. - Havas) — Un enlèvement qui durant plusieurs heures a tenu en émoi toute la région a été officiellement classé ce soir comme étant le produit de l'imagination d'un garçon de dix ans. La "victime" Guy Fustier, quitta la maison paternelle après avoir glissé dans la boîte aux lettres une demande de rançon accompagnée de menace. La rançon demandée était de 1,000 francs (\$45). La sûreté qui se souvenait encore de l'enlèvement de Claude Malméjac survenu près de Marseille l'an dernier, s'est mise à faire enquête. Les gendarmes ont trouvé Guy pas très loin de la maison de son père. L'enfant a tout avoué.

Quel châtiement imposera-t-on à messieurs les assassins?

(Suite de la page 1)

de venir renseigner le comité. Il est possible aussi que M. Plaxton puisse lui-même désigner cette autorité.

Le président McPhee demande au comité de faire son travail vite, car tout indique que la session sera courte.

Le Dr Blair produira la correspondance volumineuse qu'il possède à ce sujet, non seulement avec les provinces, mais aussi avec les Etats-Unis et des pays d'Europe. L'hon. M. Lapointe en possède également et le comité lui demandera s'il peut en prendre connaissance.

Une courte discussion a eu lieu sur l'effet de la peine capitale sur les criminels. Le Dr Blair ne croit pas que la peine de mort empêche la criminalité. Il prétend que dans les pays où elle a été abolie la criminalité n'a pas augmenté. Il n'aurait pas l'esprit de vengeance qui peut percer dans une loi, et c'est pour cela que la punition, dans le cas de la peine de mort, doit être la plus humanitaire possible. Substituer le gaz létifère à la pendaison aurait cet effet.

Dans l'opinion de M. Coldwell, le fait principal c'est que le coupable paie pour le crime qu'il a commis; cependant, il n'est pas en faveur de la peine de mort d'après le principe que celui qui a péché, aujourd'hui, peut devenir un bon citoyen, demain.

M. Ernest Bertrand, de Montréal, croit lui aussi que le gaz létifère est une méthode plus humanitaire que la pendaison, mais il y a d'autres points sur lesquels il ne s'accorde pas avec le Dr Blair, sur son projet de loi. La date de la prochaine séance du comité sera décidée par le président McPhee.

Prisonniers privés de nourriture (Suite de la page 1)

la mutinerie. Le juge lui a répondu que non.

"Pourquoi sommes-nous dans des cachots solitaires si aucune accusation n'a été portée contre nous?" a demandé le prisonnier.

"Cela n'est pas de notre ressort. Cela dépend de vos gardes", a répondu le juge.

"Les gardes disent qu'ils agissent ainsi sur instruction du juge", a répliqué le prisonnier. "On ne nous permet pas de fumer ou de nous faire couper les cheveux et nous n'avons pas de repas complet."

"Je demande que les prisonniers qui rendent témoignage ne soient pas mêlés aux autres", a expliqué le juge. "Venez ne souffrez pas trop, n'est-ce pas?"

En résumé, les prisonniers qui ont comparu aujourd'hui se sont plaints de la nourriture, de la malpropreté de la cuisine, de la difficulté qu'ils ont à se tenir propres et de l'imposition par les gardes de peines innombrables.

On abordera les réformes les moins controversées (Suite de la page 1)

a proposé un compromis. Ce compromis consistait à fixer la limite d'âge pour la retraite ou la nomination d'un juge supplémentaire à 75 ans.

Cela permettrait au président de nommer cinq juges dans un avenir prochain. En effet, les juges van Deventer, McReynolds et Brandeis ont déjà plus de 75 ans, le juge Sutherland aura 75 ans le 5 mars et le juge Hughes le 11 avril.

Au comité judiciaire du Sénat, la majorité semble défavorable au président. Cependant, le comité n'aborde l'étude du projet que lundi prochain.

On abordera les réformes les moins controversées (Suite de la page 1)

proposé un compromis. Ce compromis consistait à fixer la limite d'âge pour la retraite ou la nomination d'un juge supplémentaire à 75 ans.

Cela permettrait au président de nommer cinq juges dans un avenir prochain. En effet, les juges van Deventer, McReynolds et Brandeis ont déjà plus de 75 ans, le juge Sutherland aura 75 ans le 5 mars et le juge Hughes le 11 avril.

Au comité judiciaire du Sénat, la majorité semble défavorable au président. Cependant, le comité n'aborde l'étude du projet que lundi prochain.

On abordera les réformes les moins controversées (Suite de la page 1)

proposé un compromis. Ce compromis consistait à fixer la limite d'âge pour la retraite ou la nomination d'un juge supplémentaire à 75 ans.

Anglo-Canadian Telephone rachète ses actions 7 p.c.

(Suite de la page 1)

En Espagne de M. Camille Huysmans, président de la Chambre, socialiste.

Le tumulte a commencé aussitôt, devenant général dès le début. Il a fallu suspendre la séance dès que l'on a pu réussir à séparer les combattants. Un nationaliste flamand, dont le parti a formé une alliance avec les rexistes, a été transporté hors de la Chambre, souffrant d'éraflures sérieuses.

M. Huysmans qui a parlé contre la neutralité de la Belgique durant son séjour en Espagne, a annoncé réception d'une lettre du rexiste Pierre Daye, demandant la procédure requise pour une enquête en forme sur le voyage du président de la Chambre des députés au front espagnol.

Du haut de la tribune, M. Huysmans a déclaré que les activités privées des députés n'étaient pas ouvertes aux inquisitions de la Chambre.

Les 21 rexistes, qui comptent la Chambre des députés vocifèrent leurs protestations. Les 70 socialistes et applaudirent. Les rexistes se mirent à frapper du poing leurs pupitres, chantant de toute la force de leurs poumons Rex triomphera! Rex triomphera!

Cela dura 15 minutes. Comme l'atmosphère s'échauffait sans cesse, les rexistes et leurs alliés, les Flamands, et les socialistes se mirent à se lancer tout ce qui leur tombait sous la main.

Des députés, restés neutres, tentèrent vainement d'apaiser les combattants. Enfin, on évacua la Chambre au milieu du tumulte.

Anglo-Canadian Telephone Company a donné avis au Montréal Stock Exchange que les actions privilégiées 7 p.c. cumulatives de la compagnie ont été rachetées par la compagnie le 1er mai 1937 à \$55 l'action et le dividende couru. Il y a eu en cours 66,000 actions.

La compagnie offre cependant aux actionnaires actuels le privilège de convertir leurs actions privilégiées 7 p.c. en actions privilégiées 5 1/2 p.c. cumulatives au pair, soit \$50. La demande d'échange doit se faire avant le 1er mars.

Les dividendes sur les nouvelles actions privilégiées seront cumulatifs à partir du 1er mai 1937 et seront payables les premiers jours de février, de mai, d'août et de novembre. Le stock sera racheté à toute date de dividende au prix de \$57.50 l'action jusqu'au 1er mai 1938, à \$56 après cette date et jusqu'au 1er mai 1942 et à \$55 après cette date.

Anglo-Canadian Telephone Company a donné avis au Montréal Stock Exchange que les actions privilégiées 7 p.c. cumulatives de la compagnie ont été rachetées par la compagnie le 1er mai 1937 à \$55 l'action et le dividende couru. Il y a eu en cours 66,000 actions.

La compagnie offre cependant aux actionnaires actuels le privilège de convertir leurs actions privilégiées 7 p.c. en actions privilégiées 5 1/2 p.c. cumulatives au pair, soit \$50. La demande d'échange doit se faire avant le 1er mars.

Les dividendes sur les nouvelles actions privilégiées seront cumulatifs à partir du 1er mai 1937 et seront payables les premiers jours de février, de mai, d'août et de novembre. Le stock sera racheté à toute date de dividende au prix de \$57.50 l'action jusqu'au 1er mai 1938, à \$56 après cette date et jusqu'au 1er mai 1942 et à \$55 après cette date.

Anglo-Canadian Telephone Company a donné avis au Montréal Stock Exchange que les actions privilégiées 7 p.c. cumulatives de la compagnie ont été rachetées par la compagnie le 1er mai 1937 à \$55 l'action et le dividende couru. Il y a eu en cours 66,000 actions.

La compagnie offre cependant aux actionnaires actuels le privilège de convertir leurs actions privilégiées 7 p.c. en actions privilégiées 5 1/2 p.c. cumulatives au pair, soit \$50. La demande d'échange doit se faire avant le 1er mars.

Les dividendes sur les nouvelles actions privilégiées seront cumulatifs à partir du 1er mai 1937 et seront payables les premiers jours de février, de mai, d'août et de novembre. Le stock sera racheté à toute date de dividende au prix de \$57.50 l'action jusqu'au 1er mai 1938, à \$56 après cette date et jusqu'au 1er mai 1942 et à \$55 après cette date.

Anglo-Canadian Telephone Company a donné avis au Montréal Stock Exchange que les actions privilégiées 7 p.c. cumulatives de la compagnie ont été rachetées par la compagnie le 1er mai 1937 à \$55 l'action et le dividende couru. Il y a eu en cours 66,000 actions.

La compagnie offre cependant aux actionnaires actuels le privilège de convertir leurs actions privilégiées 7 p.c. en actions privilégiées 5 1/2 p.c. cumulatives au pair, soit \$50. La demande d'échange doit se faire avant le 1er mars.

Les dividendes sur les nouvelles actions privilégiées seront cumulatifs à partir du 1er mai 1937 et seront payables les premiers jours de février, de mai, d'août et de novembre. Le stock sera racheté à toute date de dividende au prix de \$57.50 l'action jusqu'au 1er mai 1938, à \$56 après cette date et jusqu'au 1er mai 1942 et à \$55 après cette date.

Anglo-Canadian Telephone Company a donné avis au Montréal Stock Exchange que les actions privilégiées 7 p.c. cumulatives de la compagnie ont été rachetées par la compagnie le 1er mai 1937 à \$55 l'action et le dividende couru. Il y a eu en cours 66,000 actions.

La compagnie offre cependant aux actionnaires actuels le privilège de convertir leurs actions privilégiées 7 p.c. en actions privilégiées 5 1/2 p.c. cumulatives au pair, soit \$50. La demande d'échange doit se faire avant le 1er mars.

Les dividendes sur les nouvelles actions privilégiées seront cumulatifs à partir du 1er mai 1937 et seront payables les premiers jours de février, de mai, d'août et de novembre. Le stock sera racheté à toute date de dividende au prix de \$57.50 l'action jusqu'au 1er mai 1938, à \$56 après cette date et jusqu'au 1er mai 1942 et à \$55 après cette date.

Anglo-Canadian Telephone Company a donné avis au Montréal Stock Exchange que les actions privilégiées 7 p.c. cumulatives de la compagnie ont été rachetées par la compagnie le 1er mai 1937 à \$55 l'action et le dividende couru. Il y a eu en cours 66,000 actions.

La compagnie offre cependant aux actionnaires actuels le privilège de convertir leurs actions privilégiées 7 p.c. en actions privilégiées 5 1/2 p.c. cumulatives au pair, soit \$50. La demande d'échange doit se faire avant le 1er mars.

Les dividendes sur les nouvelles actions privilégiées seront cumulatifs à partir du 1er mai 1937 et seront payables les premiers jours de février, de mai, d'août et de novembre. Le stock sera racheté à toute date de dividende au prix de \$57.50 l'action jusqu'au 1er mai 1938, à \$56 après cette date et jusqu'au 1er mai 1942 et à \$55 après cette date.

Anglo-Canadian Telephone Company a donné avis au Montréal Stock Exchange que les actions privilégiées 7 p.c. cumulatives de la compagnie ont été rachetées par la compagnie le 1er mai 1937 à \$55 l'action et le dividende couru. Il y a eu en cours 66,000 actions.

La compagnie offre cependant aux actionnaires actuels le privilège de convertir leurs actions privilégiées 7 p.c. en actions privilégiées 5 1/2 p.c. cumulatives au pair, soit \$50. La demande d'échange doit se faire avant le 1er mars.

Les dividendes sur les nouvelles actions privilégiées seront cumulatifs à partir du 1er mai 1937 et seront payables les premiers jours de février, de mai, d'août et de novembre. Le stock sera racheté à toute date de dividende au prix de \$57.50 l'action jusqu'au 1er mai 1938, à \$56 après cette date et jusqu'au 1er mai 1942 et à \$55 après cette date.

Anglo-Canadian Telephone Company a donné avis au Montréal Stock Exchange que les actions privilégiées 7 p.c. cumulatives de la compagnie ont été rachetées par la compagnie le 1er mai 1937 à \$55 l'action et le dividende couru. Il y a eu en cours 66,000 actions.

La compagnie offre cependant aux actionnaires actuels le privilège de convertir leurs actions privilégiées 7 p.c. en actions privilégiées 5 1/2 p.c. cumulatives au pair, soit \$50. La demande d'échange doit se faire avant le 1er mars.

Les dividendes sur les nouvelles actions privilégiées seront cumulatifs à partir du 1er mai 1937 et seront payables les premiers jours de février, de mai, d'août et de novembre. Le stock sera racheté à toute date de dividende au prix de \$57.50 l'action jusqu'au 1er mai 1938, à \$56 après cette date et jusqu'au 1er mai 1942 et à \$55 après cette date.

Anglo-Canadian Telephone Company a donné avis au Montréal Stock Exchange que les actions privilégiées 7 p.c. cumulatives de la compagnie ont été rachetées par la compagnie le 1er mai 1937 à \$55 l'action et le dividende couru. Il y a eu en cours 66,000 actions.

La compagnie offre cependant aux actionnaires actuels le privilège de convertir leurs actions privilégiées 7 p.c. en actions privilégiées 5 1/2 p.c. cumulatives au pair, soit \$50. La demande d'échange doit se faire avant le 1er mars.

Les dividendes sur les nouvelles actions privilégiées seront cumulatifs à partir du 1er mai 1937 et seront payables les premiers jours de février, de mai, d'août et de novembre. Le stock sera racheté à toute date de dividende au prix de \$57.50 l'action jusqu'au 1er mai 1938, à \$56 après cette date et jusqu'au 1er mai 1942 et à \$55 après cette date.

Anglo-Canadian Telephone Company a donné avis au Montréal Stock Exchange que les actions privilégiées 7 p.c. cumulatives de la compagnie ont été rachetées par la compagnie le 1er mai 1937 à \$55 l'action et le dividende couru. Il y a eu en cours 66,000 actions.

La compagnie offre cependant aux actionnaires actuels le privilège de convertir leurs actions privilégiées 7 p.c. en actions privilégiées 5 1/2 p.c. cumulatives au pair, soit \$50. La demande d'échange doit se faire avant le 1er mars.

Les dividendes sur les nouvelles actions privilégiées seront cumulatifs à partir du 1er mai 1937 et seront payables les premiers jours de février, de mai, d'août et de novembre. Le stock sera racheté à toute date de dividende au prix de \$57.50 l'action jusqu'au 1er mai 1938, à \$56 après cette date et jusqu'au 1er mai 1942 et à \$55 après cette date.

Anglo-Canadian Telephone Company a donné avis au Montréal Stock Exchange que les actions privilégiées 7 p.c. cumulatives de la compagnie ont été rachetées par la compagnie le 1er mai 1937 à \$55 l'action et le dividende couru. Il y a eu en cours 66,000 actions.

La compagnie offre cependant aux actionnaires actuels le privilège de convertir leurs actions privilégiées 7 p.c. en actions privilégiées 5 1/2 p.c. cumulatives au pair, soit \$50. La demande d'échange doit se faire avant le 1er mars.

Les dividendes sur les nouvelles actions privilégiées seront cumulatifs à partir du 1er mai 1937 et seront payables les premiers jours de février, de mai, d'août et de novembre. Le stock sera racheté à toute date de dividende au prix de \$57.50 l'action jusqu'au 1er mai 1938, à \$56 après cette date et jusqu'au 1er mai 1942 et à \$55 après cette date.

Anglo-Canadian Telephone rachète ses actions 7 p.c.

(Suite de la page 1)

En Espagne de M. Camille Huysmans, président de la Chambre, socialiste.

Le tumulte a commencé aussitôt, devenant général dès le début. Il a fallu suspendre la séance dès que l'on a pu réussir à séparer les combattants. Un nationaliste flamand, dont le parti a formé une alliance avec les rexistes, a été transporté hors de la Chambre, souffrant d'éraflures sérieuses.

M. Huysmans qui a parlé contre la neutralité de la Belgique durant son séjour en Espagne, a annoncé réception d'une lettre du rexiste Pierre Daye, demandant la procédure requise pour une enquête en forme sur le voyage du président de la Chambre des députés au front espagnol.

Du haut de la tribune, M. Huysmans a déclaré que les activités privées des députés n'étaient pas ouvertes aux inquisitions de la Chambre.

Les 21 rexistes, qui comptent la Chambre des députés vocifèrent leurs protestations. Les 70 socialistes et applaudirent. Les rexistes se mirent à frapper du poing leurs pupitres, chantant de toute la force de leurs poumons Rex triomphera! Rex triomphera!

Cela dura 15 minutes. Comme l'atmosphère s'échauffait sans cesse, les rexistes et leurs alliés, les Flamands, et les socialistes se mirent à se lancer tout ce qui leur tombait sous la main.

Des députés, restés neutres, tentèrent vainement d'apaiser les combattants. Enfin, on évacua la Chambre au milieu du tumulte.

Anglo-Canadian Telephone Company a donné avis au Montréal Stock Exchange que les actions privilégiées 7 p.c. cumulatives de la compagnie ont été rachetées par la compagnie le 1er mai 1937 à \$55 l'action et le dividende couru. Il y a eu en cours 66,000 actions.

La compagnie offre cependant aux actionnaires actuels le privilège de convertir leurs actions privilégiées 7 p.c. en actions privilégiées 5 1/2 p.c. cumulatives au pair, soit \$50. La demande d'échange doit se faire avant le 1er mars.

Les dividendes sur les nouvelles actions privilégiées seront cumulatifs à partir du 1er mai 1937 et seront payables les premiers jours de février, de mai, d'août et de novembre. Le stock sera racheté à toute date de dividende au prix de \$57.50 l'action jusqu'au 1er mai 1938, à \$56 après cette date et jusqu'au 1er mai 1942 et à \$55 après cette date.

Anglo-Canadian Telephone Company a donné avis au Montréal Stock Exchange que les actions privilégiées 7 p.c. cumulatives de la compagnie ont été rachetées par la compagnie le 1er mai 1937 à \$55 l'action et le dividende couru. Il y a eu en cours 66,000

Cours fournis par GAGNEAU & OSTIGUY.
Edifice Alfred Place d'Armes . . . Montréal.

Ventes Stocks	Haut Bas	Dern. C'go	Permeture	Ventes Stocks	Haut Bas	Dern. C'go	Permeture
15 Acme Glvcs	17 1/2 17 1/2	17 1/2	17 1/2	50 Int Power	10 10	10	10
15 Alas Rev	12 1/2 12 1/2	12 1/2	12 1/2	11 Do priv	12 12	12	12
305 Bathurst	18 17 1/2	17 1/2	17 1/2	10 Jamaica P S	35 35	35	35
10 Anko Can	34 1/2 34 1/2	34 1/2	34 1/2	3 Lake of the Woods	39 39	39	39
6 Bell Telephone	165 165	165	165	4000 Lang	20 20	20	20
234 Brailian	24 1/2 24 1/2	24 1/2	24 1/2	3165 Massey-Harris	10 1/2 10 1/2	10 1/2	10 1/2
10 B C Power B	10 1/2 10 1/2	10 1/2	10 1/2	362 McColl-Frontenac	14 13 1/2 14	14	14
30 Bruck Silk	11 11	11	11	2601 Mont Power	36 33 1/2 35 1/2	34	35 1/2
30 Bldg Products	62 62	62	62	43 Mont Telegraph	64 64	64	64
2 C I Bronze priv	107 1/2 107 1/2	107 1/2	107 1/2	36 Mont Trways	97 96 1/2 97	96 1/2	97
145 Can Car	19 18 1/2 19	18 1/2	19	470 Nat Breweries	47 47	47	47
80 Can Celanese	27 27	27	27	405 Noranda	74 74 1/2 74 1/2	74 1/2	74 1/2
25 Can Hydrex-Rtr	21 21	21	21	405 Nat Steel Car	32 1/2 32 1/2	32 1/2	32 1/2
20 Can Cement	16 16	16	16	4 Rolland priv	16 1/2 16 1/2	16 1/2	16 1/2
20 Do priv	107 1/2 107 1/2	107 1/2	107 1/2	40 Saguenay priv	101 101	101	101
15 Can Converters	30 30	30	30	45 Simpson priv	108 1/2 108 1/2	108 1/2	108 1/2
15 Can Ind Alcohol	6 6 1/2 6 1/2	6 1/2	6 1/2	583 St Law Corp	10 10	10	10
160 Do Can Tor Power	6 6	6	6	11 Do priv	12 12	12	12
100 Can Pac Ry	16 1/2 16 1/2	16 1/2	16 1/2	300 So Can Power	16 1/2 16 1/2	16 1/2	16 1/2
100 Can Steamship	3 3	3	3	90 Steel of Canada	81 1/2 81 1/2	81 1/2	81 1/2
391 Do Locomotive	7 1/2 7 1/2	7 1/2	7 1/2	3 Do priv	76 1/2 76 1/2	76 1/2	76 1/2
915 Cockshutt Plow	16 1/2 16 1/2	16 1/2	16 1/2	2 Do Tett priv	5 5	5	5
435 Con Smelting	76 73 1/2 76	74 1/2	76	5 Toole	5 5	5	5
225 Dist Smeagams	25 23 1/2 25	24 1/2	25	250 Western Steel	9 1/2 9 1/2	9 1/2	9 1/2
15 Dom Bridge	67 56 1/2 67	56 1/2	67	40 Western Grocers	70 70	70	70
15 Dom Coal priv	21 1/2 21 1/2	21 1/2	21 1/2	22 Windsor Agr	25 25	25	25
2250 Dom St & Coal B	18 1/2 18 1/2	18 1/2	18 1/2	25 Wm Electric A	7 1/2 7 1/2	7 1/2	7 1/2
40 Dom Textile	78 1/2 78 1/2	78 1/2	78 1/2	25 Do B	7 1/2 7 1/2	7 1/2	7 1/2
45 Dryden	14 1/2 14 1/2	14 1/2	14 1/2	100 Woods-Mfr priv	82 1/2 82 1/2	82 1/2	82 1/2
45 Etern Dairies	25 25	25	25				
210 Electrolux	22 22	22	22				
215 Enamel & Heating	7 1/2 7 1/2	7 1/2	7 1/2				
20 Foreign Players	25 25	25	25				
125 Foundation Cg	25 25	25	25				
359 Gen Steel Wares	16 1/2 16 1/2	16 1/2	16 1/2				
165 Gurd	12 1/2 12 1/2	12 1/2	12 1/2				
85 Gypsum	14 1/2 14 1/2	14 1/2	14 1/2				
190 Hamblin Bridge	16 1/2 16 1/2	16 1/2	16 1/2				
15 Hollinger	15 1/2 15 1/2	15 1/2	15 1/2				
15 Howard Smith	22 22	22	22				
160 Imp Tobacco Co	1 1/2 1 1/2	1 1/2	1 1/2				
650 Int Nickel	64 64	64	64				
21 Int Accept	35 1/2 35 1/2	35 1/2	35 1/2				

CHIMISTES

Mark	20.74	1308 Nicola	13	19	12 1/2
Chollar H. K.	30.43	35.60 Noble Five	33	18	13 1/2
Pologne	—	25.00 Norcon Corp.	43	41	40
Zloty	1898	17.65 Okta Oil Com	400	215	230
Yugoslavia	1893	43.20 Pacalta Oils	—	44	44
Dinar	02.25	23.00 Pend Oreille	400	290	400
Japan	—	6200 Pilot Gold	—	5 1/2	5 3/4
—	28.66	210 Pioneer	640	—	—
Autriche	—	2000 Porter Idaho	—	9	9 1/2
Schilling	1872	9200 Porter Border	3	2 1/2	2
Roumanie	—	1400 Premier	395	278	278 1/2
—	00.77 1/2	5000 Quantsing Corp	4 1/2	—	—
Index	—	5500 Queen Quartz	12 1/2	15 1/4	15 1/2
Roupe	37.06	6300 Ranchmens O	130	90	120
		7400 Reeves MCD	95	90	92
		3700 Rif Arlington	20	29	30
		1600 Reliance	4 1/2	—	—
		400 Reno Gold	119	—	—
		162250 Reward	18	16 1/2	16 1/2
		210 Royalist	8 1/2	—	—
		2000 Rufa Argenta	2	—	—
		1400 Ruth Hope	4 1/2	—	—
		2000 Salmon Gold	12	10 1/2	12
		2000 Shagan Creek	66	61	65
		3000 SilverSmith	3 1/2	3	3 1/2
		17950 Silver Crest	145	13 1/4	14 1/2
		2130 Southwest Pet	185	165	170
		600 Spooner Oil	70	60	65
		1000 Taylor Bridge	10	9 1/4	10
		166700 United Empire	2 1/2	2	2 1/2
		5740 United Oils	20	18	20
		4700 Anita	28	28	28
		6000 Viking	2 1/2	2 1/2	2 1/2
		5225 Vulcan Oil	295	25	25
		2100 Warburton	3	15	15 1/2
		6000 Waydne Cons	6 1/2	5 1/2	6 1/2
		18400 Well Mines	9 1/2	9	9 1/2
		2400 Wesko	40	32	35 1/2
		2300 White Sulphur	24	21	23
		1000 Ymir Girl	40	—	—
		Total des ventes:	2,364,089.		

Les leaders hésitent à Wall Street - Blé irrégulier - La Sun Life reprend son dividende

Potins et commentaires

Les stocks clôturent irrégulièrement à la baisse hier à Wall Street, tandis que les industriels canadiens se montrent généralement résistants sur les Bourses de Montréal et de Toronto. Les mines avaient plutôt l'allure erratique sur ces deux derniers marchés. Quant aux prix du blé, ils clôturent hésitants à Winnipeg, plutôt lourds sur le marché de Liverpool et décidément irréguliers à Chicago. La tendance était lourde sur la Bourse de Londres hier et plutôt ferme sur le marché de Paris.

Il ne faut pas attacher trop d'importance à la fermeté relative de la liste à Wall Street en fin de séance, car elle est due à l'emprisonnement des baissiers à se couvrir dans Warner Bros., et à ses répercussions psychologiques sur le marché.

La tournure défavorable des négociations en cours dans le règlement de la grève dans l'industrie de l'automobile n'est guère de nature à inviter à l'optimisme. Il ne faut pas se décourager cependant, car l'action de Chrysler hier a l'effet d'augmenter les salaires de 13 à 14 millions cette année pourrait bien être suivie par General Motors et autres... et c'en serait assez pour apaiser le différend, à moins que les chefs unionistes ne tiennent mordicus à leurs tentatives d'organiser à leur goût tout travail dans cette industrie. Dans ce cas, les autorités devraient s'empêcher d'intervenir, avant qu'il ne soit trop tard.

Les directeurs des compagnies suivantes doivent se réunir aujourd'hui pour considérer la question des divi-

dendes: American Radiator, 15 cts par action commune et 1.75 par action de priorité; Seaboard Oil, 25 cts par action ordinaire et enfin U.S. Freight 25 cts par action ordinaire.

Les détenteurs de valeurs de Canada Northern Power viennent d'être convoqués en assemblée pour le 23 courant, dans le but de considérer un règlement, approuvé par les directeurs de cette corporation, à l'effet d'autoriser la création de dettes, obligations, etc. jusqu'à concurrence de \$50,000,000. L'adoption de ce règlement permettra à cette entreprise de procéder au remboursement de sa dette obligataire actuelle se chiffant à \$16,161,500, et de réaliser en même temps d'intéressantes économies dans les taux d'intérêt, grâce à l'avilissement actuel du loyer de l'argent.

On s'attend à ce que les directeurs de Fanny Farmer annoncent aux actionnaires de cette compagnie lors de la tenue de l'assemblée annuelle en mars que le stock a été placé sur une base de dividende de 25 cts par trimestre.

Noranda Mines vient d'acquiescer certains intérêts dans Kerr-Addison Gold Mines. Comme on peut le constater cette entreprise s'intéresse toujours aux prospects promoteurs.

Le total des émissions offertes à date cette année sur notre marché des obligations se chiffre à \$213,535,000, contre \$289,445,889 l'an dernier et à \$44,961,200 durant la même période en 1935, suivant une compilation de A. E. Ames & Co.

L'assemblée de la Sun Life

S'il est un rapport de compagnie d'assurance, qu'il nous fait plaisir de commenter, c'est évidemment celui de la Sun Life Assurance Company of Canada, pour la bonne raison que c'est l'une des rares entreprises d'assurance à avoir son siège social dans notre ville et aussi parce que cette importante compagnie fait de grosses affaires dans cette province. S'il faut en croire certains estimés, 25 pour cent de ses affaires se feraient avec des gens du Québec. Dans de telles circonstances, nous croyons opportun de commenter ce matin pour le bénéfice de nos lecteurs l'important bilan qui fut présenté hier aux actionnaires et détenteurs de polices de la Sun Life par son président et directeur général M. Arthur B. Wood, lors de la tenue de la 66e assemblée générale annuelle de cette importante institution.

Ce rapport a suscité cette année un intérêt inusité et pour cause... N'est-il pas un éclatant témoignage de l'amélioration économique au Canada, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et dans les autres pays où la compagnie fait des affaires? La nouvelle que les assurés, ayant le droit de participer aux bénéfices, recevront des dividendes plus élevés cette année fut évidemment reçue avec joie.

Une analyse de l'état financier, couvrant l'exercice terminé le 31 décembre 1936, fait voir que l'actif s'est accru de plus de \$70 millions et qu'il dépasse maintenant le chiffre imposant de \$777,000,000, soit le plus haut chiffre atteint par cette entreprise depuis sa fondation. Disons en passant que l'actif a augmenté de plus de \$209 millions depuis 1929. On doit se garder toutefois d'en conclure que cette compagnie ne s'est pas ressentie de la crise, mais grâce à l'excellence de son conseil d'administration, elle fut en mesure de progresser malgré tout, et ses progrès durant une période aussi difficile, que celle engendrée par la dépression, constitue un gage de succès pour l'avenir. Les assurances en vigueur furent aussi plus élevées en 1936 qu'en 1935, signe évident que la situation s'améliore, cependant que le chiffre des ventes s'est bien maintenu, s'établissant à plus de \$219 millions. Un coup d'oeil sur le tableau ci-dessous permettra de constater les progrès véritablement prodigieux de cette entreprise au cours des trois dernières décades:

	Assurance en vigueur	Recettes aux assurés	Versements aux assurés	Actif
1936	\$2,775,949,087	\$164,083,595.82	\$77,489,304.60	\$777,803,539.07
1926	\$1,293,840,970	78,972,906.39	38,576,463.33	345,251,714.66
1916	\$282,687,733	18,499,131.62	7,578,016.87	82,948,996.06
1906	\$102,566,399	6,212,615.02	1,980,855.52	24,292,692.65

De tels chiffres parlent par eux-mêmes et se passent évidemment de commentaires. C'est pourquoi nous passons immédiatement à l'analyse du portefeuille de cette compagnie, dont la valeur inscrite dans les livres, dans l'ensemble, est inférieure à sa valeur au marché. Ses détenteurs de polices apprendront sans doute avec plaisir que ses obligations d'Etat et autres dépassent maintenant les \$310 millions, soit \$90 millions de plus qu'en 1935, et soit 40 pour cent environ de l'actif global, que ses réserves spéciales de prévoyance et son surplus se totalisent par plus de \$37 millions et enfin que ses autres réserves ont encore été augmentées.

Si de telles statistiques sont de nature à inviter les assurés de cette compagnie à avoir confiance dans l'avenir, il ne faut pas croire que les données suivantes n'intéressent pas les actionnaires de la Sun Life d'un autre côté. En effet, le revenu provenant des placements a accusé un accroissement notable au cours du dernier exercice et en outre, les profits réalisés sur les titres rachetés ou vendus pendant l'année ont dépassé les \$10 millions. Quant au chiffre global des recettes, il s'est élevé à plus de \$164 millions, tandis que les déboursés ont diminué, de sorte que l'excédent des recettes sur les dépenses atteint plus de \$60 millions. Il n'est donc pas étonnant que les actions de la Sun Life se soient considérablement appréciées durant ces derniers temps sur le marché mobilière. Il y a à peine cinq mois, elles cotaient \$450 et au début de 1937, leurs prix variaient entre \$600 et \$700, tandis que présentement, elles se vendent à \$1,000, soit un chiffre intéressant. Bien que l'amélioration dans les affaires de cette compagnie soient responsables en partie de ce gain sensationnel, il n'en est pas moins vrai que les rumeurs de reprise dans les dividendes prochainement furent cause en partie d'une telle vigueur. Ces bruits étaient fondés puisque les administrateurs de cette compagnie ont déclaré un dividende de \$3.75 par action, pour le trimestre terminé le 31 mars, soit le premier dividende payé depuis juillet 1932.

Si l'état financier, que la Sun Life vient de rendre public hier après-midi, révèle une situation parfaitement saine et qu'il constitue même l'un des faits les plus encourageants qu'on ait à signaler non seulement dans le domaine de l'assurance, mais aussi dans celui de la finance en général, il révèle aussi l'importance sociale de l'assurance, si l'on considère que cette compagnie a versé à ses assurés ainsi qu'aux bénéficiaires plus de \$1,000,000,000 depuis 1871, c'est-à-dire depuis l'émission de sa première police. Sur ce total, \$77,000,000 ont été versés au cours de l'an dernier seulement. En mentionnant le chiffre d'un milliard de dollars, M. Wood a déclaré, avec raison, que la compagnie avait posé un autre jalon sur la route qui marque sa carrière, vouée aux intérêts du public et que ces paiements n'avaient pu être effectués que grâce à l'économie et à la prévoyance d'hommes et de femmes librement associés pour leur protection mutuelle. L'assurance-vie est une grande institution à caractère coopératif, permettant en effet à des millions d'individus d'assurer leur propre sécurité financière et celle des personnes dont ils sont les soutiens. Placés dans des obligations d'Etat et des titres d'importantes industries nationales, les économies des assurés versées sous forme de primes constituent un élément important de progrès et de stabilité pour le pays; d'autre part, les sommes versées par les compagnies d'assurance servent à sauvegarder le patrimoine familial et soulagent ainsi le budget de la charité publique et privée. De telles vérités devraient être mieux comprises d'un bon nombre de nos hommes publics. Certains d'entre eux, chauds partisans de la taxation à outrance, oublient qu'ils se doivent au contraire d'encourager l'épargne par tous les moyens possibles et à notre avis, il n'y en a pas de meilleure que l'assurance sur la vie.

A cette époque de spéculation à outrance, il faut plus que jamais encourager le placement de tout repos et si maintes valeurs obligataires peuvent être classées dans cette catégorie, il n'en est pas moins vrai que les polices d'assurances, en plus d'être une sauvegarde contre les risques, constituent un intéressant placement, particulièrement en face de l'avilissement d'une tendance de plus en plus forte chez les prêteurs, à croire que les que M. Wood vient de laisser entendre que certains signes indiquent clairement une tendance de plus en plus forte chez les prêteurs, à croire que les taux d'intérêt ont atteint leur plus bas niveau et qu'à l'avenir, ils s'élèveront peut-être légèrement. Une telle déclaration sera évidemment bien vue d'un grand nombre, d'autant plus qu'elle fut suivie par une autre non moins importante, à l'effet que certaines indications actuelles permettent de penser que le présent mouvement de baisse à avoir foi non seulement dans l'avenir économique de notre pays, mais aussi dans l'avenir de ses institutions, entr'autres de la Sun Life, dont les progrès récents sont une preuve incontestable de l'amélioration générale dans les affaires au Canada.

Marcel CLEMENT

DANS LE MONDE DE L'ASSURANCE



M. ARTHUR B. WOOD,

président et directeur général de la Sun Life Assurance Company of Canada.

Bourse de MONTREAL

La liste locale souffre de prises de profits. — Power Corporation touche toutefois un sommet. — Nickel s'alourdit. — Asbestos réagit de 1 1/2 pt. — Papiers assez résistants. — Abitibi perd toutefois 1 point. — Les mines hésitent sur le Curb local.

La tendance était de nouveau ferme hier matin sur le marché local, mais il était évident, sur le commencement de l'après-midi, que nombre de stocks étaient quelque peu affectés par les réalisations. A la clôture, les gros titres inscrits offraient toutefois une bonne résistance aux prises de profits. Les pertes étaient toutefois nombreuses.

Il y eut 56,529 actions échangées hier sur ce marché, contre 72,546 la veille. Les titres de construction, les utilités, les métaux et les titres de compagnies de matériel roulant clôturent généralement à la baisse.

Canadian Car se relevait quelque peu avant la fermeture et clôture à 1.8 pt plus haut. Le C.P.R. gagnait 1.3 pt et National Steel Car avançait de 1.2 pt dans le compartiment des valeurs ferroviaires.

Nickel baissait au contraire de 1 pt parmi les métaux et Foundation Co. en faisait autant parmi les titres de compagnies de construction.

Dominion Steel & Coal reculait de 5.5 pt à 18. Gypsum perdait 1.4 pt à 15. General Steel Wares avançait toutefois de 1.3 pt.

Les utilités publiques souffraient légèrement de réalisations et Montreal Power passa de 35 à 35 3/4 et les detentes clôturent à 22 7/8. Power Corporation se distinguait dans ce groupe en se hissant à un sommet à 22 3/4. Brazilian à 21 perdait 3.8 pt et Shawinigan en faisait autant à 22 7/8. Quebec Power perdait 1.2 pt à 24 1/4.

Le total des transactions enregistrées sur le marché local hier s'élevait à 512,556 actions, comparativement à 589,824 actions échangées la veille. Bathurst perdait 1.4 pt parmi les papiers à 12 3/4 et St. Lawrence Corp. en perdait autant à 10 1/2. Abitibi, priv., baissait de 1 pt à 49. Price Bros., commun., gagnait au contraire 1.2 pt à 17.

Dalhousie baissait de 13 cts à 2.25 parmi les pétroles et Calgary & Edmonton baissait de 15 cts à 5.75. Il toucha 6.49 antérieurement. Royaltie et Home Oil demeuraient inchangés.

Asbestos attirait l'attention parmi les mines en glissant de 1 1/2 pt. Pend Oreille avançait de 49 cts à 2.95. Chibougamau remontait de 12 cts à 2.05. Sherritt-Gordon gagnait 10 cts à 3.20. Staden Malartic perdait 15 cts à 2.05. Boucard-Dallac clôture à 8 cts plus bas à 28. Thompson Cadillac, Eldorado et Stadacona étaient aussi lourds.

Boni sur les polices de la Prudential Assurance

Selon un câblogramme venant du siège social de Londres, M. F. C. Capon, écrivait pour le Canada de la Prudential Assurance Company, Limited, de Londres, Angleterre, les bonis pour 1937 seront de \$22 par \$1,000 sur les polices vie entière et de \$20 par \$1,000 sur les polices à dotation.

Banque des Pays-Bas

Amsterdam, 9. (P.A.). — Le relevé hebdomadaire de la Banque des Pays-Bas se présente comme suit: (en millions de florins):

	le 8. février	le 1er février
Or	869,576	869,577
Chèques étrangers	21,615	21,497
Comptes	174,261	177,400
Avances	730,469	892,810
Circulation	111.4%	108.3%

Coefficient de la réserve au passif

ELU DIRECTEUR



M. JACKSON DODDS, O.B.E.,

gérant-général de la Banque de Montréal, qui vient d'être élu membre du Conseil d'Administration de The Royal Trust Company.

Bourse de NEW-YORK

Wall Street clôture irrégulièrement à la baisse. — 442 reculs, contre 306 gains. — Nouvelles intéressantes. — Les baissiers se font pincer dans Warner Bros. — Chrysler augmente les salaires. — U. S. Steel à 101 1/2 à la clôture. — 2,590,540 actions échangées.

New-York, 10. — Les leaders continuent d'attirer l'attention spéculative à Wall Street hier matin, mais sur le milieu du jour, le gros des stocks hésitait quelque peu. Durant le cours de l'après-midi, la tendance était irrégulière et sur la dernière heure, les prises de profits étaient difficilement absorbées, au point que l'on comptait 306 gains, contre 442 reculs.

Le total des transactions enregistrées hier sur ce marché s'élevait à 2,590,540 actions échangées la veille.

Le taux de l'argent à vue était de 1 pour cent.

L'indice de 60 stocks industriels, compilé par la Presse Associée, accusait une baisse de 1 point à 72.

Les moteurs, les titres de caoutchouc et les spécialités furent passablement achalandés par moment hier, tandis que les utilités et les ferroviaires faiblissaient légèrement.

Les baissiers se firent pincer sur la fin de la séance dans Warner Bros. et il résulta une légère reprise pour maintes autres valeurs. La décision des directeurs de Warner Bros. de ne pas émettre d'actions additionnelles, explique le virement de ce stock, au grand dam des intrigués à l'échange.

U. S. Steel, après avoir hésité, reprit son aplomb en fin de séance en se hissant à 102 1/4. Il clôtureait toutefois à 101 1/2.

Am. Water Works et North American firent connaître après la fermeture du marché leurs décisions d'augmenter leurs salaires, suivant la loi de 1935 sur les gages d'utilités publiques.

Chrysler gagnait 1 1/2 point à 130 1/4 dans le groupe des moteurs. Cette compagnie a fait connaître après la fermeture du marché qu'elle augmentait ses salaires de \$15 à \$14 millions par an.

U. S. Rubber et Goodrich clôturent à la hausse par suite des titres de caoutchouc. Westinghouse et Am. Telephone faiblissaient au contraire parmi les services publics. Santa Fe, Union Pacific, N.Y. Central Ry et Southern Pacific Ry en faisaient autant parmi les valeurs ferroviaires.

Moyenne de la Bourse de Montréal

	10	20	30
U.S. Ind. Com.	100.2	100.8	104.1
Perm. ant.	90.4	111.7	104.6
Il y a une semaine	88.5	112.3	104.4
Il y a un mois	89.5	107.8	101.7
Il y a un an	70.8	76.4	74.5
Haut — 1927	90.5	114.0	105.7
Bas — 1927	86.2	107.8	101.2
Haut — 1926	85.6	109.1	101.2
Bas — 1926	67.2	69.5	68.9
Haut — 1925	69.6	69.3	69.1
Bas — 1925	66.1	64.8	66.1
Haut — 1924	62.9	65.2	67.4
Bas — 1924	56.4	59.1	53.2
Haut — 1923	72.0	67.3	68.9
Bas — 1923	61.4	61.4	60.3
Haut — 1922	83.3	37.7	53.9
Bas — 1922	44.3	18.1	26.8
Haut — 1921	121.4	63.8	56.8
Bas — 1921	80.9	36.8	52.9
Haut — 1920	135.0	95.0	122.6
Bas — 1920	105.1	65.8	106.6
Haut — 1919	128.4	174.5	185.8
Bas — 1919	125.0	83.9	98.8

UN PLAN ?...

D'un amas de bois, briques, clous seul un plan fait une maison.
D'un amas de polices, seul un plan fera un édifice économique et solide.

THE DOMINION LIFE ASSURANCE COMPANY

Edifice Dominion Square, MONTREAL

AGENTS: QUÉBEC - TROIS RIVIÈRES - SHERRIDGE

PRODUCTEURS DE MÉTAUX

Il nous fera plaisir de fournir sur demande, et sans obligation de votre part, une brochure renfermant des détails concis concernant les principaux producteurs canadiens de métaux et les producteurs potentiels, comprenant les suivants:

SHERITT GORDON TOWAGMAC EXPLORATION
ALDERMAC COPPER HUDSON BAY MINING
WAITE AMULET INTERNATIONAL NICKEL
FALCONBRIDGE NICKEL NORANDA
CONSOLIDATED SMELTERS

Les recettes anticipées des compagnies mentionnées ci-haut ont été matériellement améliorées comme résultat de l'augmentation substantielle des prix du cuivre, du plomb et du zinc au cours de l'année dernière.

McCUAIG BROS. & CO.

Établie en 1893

Membres de la Bourse de Montréal et du Curb de Montréal

274, rue St-Jacques, PLATEAU 6151 1420, rue Peel, MARQUETTE 9211

Au marché de l'argent

L'argent à terme a fini sur une note soutenue hier au Canadian Commodity Exchange, les cours s'inscrivant entre 1 point de perte et 2 points de gain. Neuf lots se sont traités: 4 sur mars et 5 sur septembre.

	Ouv.	Max.	Min.	Ferm.
Mars	44.10x	44.20	44.20	44.22x
Septembre	43.85x	44.20	44.15	44.00x

x—Offre.

Cours de l'or

Londres, 10. — L'or en barre cotait 142 chelins et 1 denier l'once, un gain de 1 denier et l'équivalent de \$24.77 en monnaie américaine au cours de la livre sterling à \$1.59 1/2.

Emission de Sorel adjugée au Comptoir National de Placement

La Cité de Sorel vient d'adjudger au Comptoir National de Placement Limité de Montréal deux émissions d'obligations portant intérêt au taux de 4% et formant un total de \$80,000.00. Les échéances varient de 1938 à 1952. Ces titres dont une proportion substantielle est déjà vendue, sont offerts au public à 101.00.

Rayé de la cote

Les detentes de Robert McNish & Co., ont été rayées de la cote de la Bourse de Montréal à la clôture de la place hier.

Réunions annuelles

La Shawinigan Water and Power Co. tiendra sa réunion annuelle à 10 heures ce matin à Montréal.
Canadian Foundries & Forgings Ltd. tiendra sa réunion annuelle ce midi à Brockville.
Gypsum, Lime & Alabastine tiendra sa réunion annuelle à 11 heures 20, ce matin à Paris, Ontario.
Hudson Bay Insurance Co. tiendra sa réunion annuelle à 11 heures ce matin à Montréal.
European Electric Corp. tiendra une réunion spéciale à 11 heures ce matin à Montréal.

Ex-dividende

Hollinger, Hollinger, boni

Commission des Ecoles Catholiques de Montréal

Obligations 3 1/2%

Avec fonds d'amortissement — Non rachetables

	Echéance	Prix	Rendement
	1947	99.25	Environ 3.59%
	1949	98.25	Environ 3.68%

Nous invitons les porteurs de l'émission échue à nous confier l'échange de leurs titres. Vous pouvez téléphoner ou télégraphier votre commande à nos frais.



Comptoir National de Placement

Limitée

132 OUEST, RUE ST-JACQUES

Tél. Harbour 8266

MONTREAL

UN MILLIARD DE DOLLARS

VOILA CE QU'A VERSÉ LA

SUN LIFE OF CANADA

DEPUIS 1871, DATE DE L'ÉMISSION DE SA PREMIÈRE POLICE

PROTECTION

SATISFACTION

Aux assurés et au public en général

La Compagnie a continué, en 1936, de rendre au public de précieux services. Parmi les nombreuses caractéristiques du rapport annuel, la plus remarquable est peut-être le fait qu'en 66 ans la Sun Life of Canada a versé, à ses assurés et aux bénéficiaires, plus d'un milliard de dollars. Ces paiements, rendus possibles par l'économie et la prévoyance d'hommes et de femmes librement associés pour leur protection mutuelle, ont fortement aidé à rendre l'humanité plus heureuse.

L'assurance-vie est une grande institution à caractère coopératif qui permet à des millions d'individus d'assurer leur propre sécurité financière et celle des personnes dont ils sont les soutiens. Elle contribue sans cesse et de plus en plus à améliorer le sort des peuples. Placés dans des obligations d'Etat et des titres d'importantes industries nationales, les économies des assurés versées sous forme de primes constituent un élément important de progrès et de stabilité pour le pays; d'autre part, les sommes distribuées par les compagnies d'assurance servent à sauvegarder le patrimoine familial et soulagent ainsi le budget de la charité publique et privée.

Le Président et Directeur général,

Arthur B. Wood

Caractéristiques de l'exercice 1936

ASSURANCES EN VIGUEUR—L'accroissement du chiffre global des assurances en vigueur témoigne de l'amélioration de la situation économique.

LE TAUX DE L'INTÉRÊT moyen réalisé par la Compagnie sur ses placements a encore augmenté.

L'ACTIF de la Compagnie, qui s'est accru de soixante-dix millions de dollars en 1936, s'est établi maintenant à sept cent soixante-dix-sept millions, le plus haut chiffre atteint par la Compagnie depuis sa fondation.

Dividendes des assurés

En 1937, les assurés ayant le droit de participer aux bénéfices profiteront des progrès réalisés par la Compagnie en retirant des dividendes plus élevés.

EXTRAIT DU RAPPORT ANNUEL

ASSURANCES EN VIGUEUR au 31 décembre 1936 - - - \$2,775,949,087
NOUVELLES ASSURANCES ÉMISES (première prime versée) - - - 219,966,637

RECETTES DE L'EXERCICE - - - 164,083,596
DEBOURSÉS DE L'EXERCICE - - - 103,384,868
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DEBOURSÉS - - - 60,698,728

VERSEMENTS AUX ASSURÉS ET AUX BÉNÉFICIAIRES:
En 1936 - - - 77,489,305
Depuis la fondation - - - 1,046,104,001

ACTIF - - - 777,803,539
PASSIF - - - 740,446,963

CAPITAL VERSÉ (\$2,000,000)

et solde créditeur du compte des actionnaires - \$3,450,303

OFFICIERS DU MONTREAL TRUST CO.

The image contains two side-by-side black and white portrait photographs. The photograph on the left shows a man from the chest up, facing slightly to the right. He has short, dark hair, a prominent mustache, and is wearing a dark suit jacket over a light-colored shirt and a dark tie. The photograph on the right shows another man from the chest up, also facing slightly to the right. This man appears older, with thinning hair, and is wearing a dark suit jacket, a light-colored shirt, and a patterned tie. Both photographs are framed by a simple black border.

tout en conservant ses fonctions actuelles et M. W.-S. Greene, (à droite), au poste d'ingénieur en chef, tout en continuant à occuper son poste de directeur général de cette même compagnie.

Excellent rapport du Montreal Trust

LES BENEFICES NETS ONT AUGMENTE AU COURS DE L'ANNEE DERNIERE

Le bilan présenté aux actionnaires de la Montreal Trust Company indique que les bénéfices de 1936 ont atteint le chiffre le plus élevé des dernières années; après avoir défrayé tous les frais d'administration, les créances douteuses, l'intérêt couru et la dépréciation, ils se sont élevés à \$475,828 contre \$412,173 en 1935. En ajoutant: le solde reporté de l'année précédente la somme est de \$587,269, dont la répartition s'est faite comme suit: dividendes, \$250,000; provision pour les taxes, etc., \$85,732; fonds de pension, \$10,000; solde

Les valeurs de pétrole en évidence à Toronto

Toronto, 2, (A.P.C.). — Les valeurs pétrolières de l'Ouest canadien se sont avancées vigoureusement sur le secteur minier au début de la séance aujourd'hui mais en dernière heure les réalisations ont été nombreuses et accélérées, de sorte que le marché est sensiblement nivelé. Les bas métaux ont manifesté de meilleures dispositions et les actions de cuivre ont été une note plus ferme après avoir monté ce car et là une lourdeur assez prononcée au cours de la journée. Le volume d'affaires a été élevé, plus de 500,000 actions étant échangées.

Les bas métaux terminent en tendance ferme. Pend'oreille se retrouvent en gain de 20 cents à 40 et Sherritt Base Metals Corporation, Aldermar, Waite Amulet, Coast Copper et Ventur se présentent à un cours majoré. Les argentifères sont peu recherchés mais maintiennent leurs positions. Dans les autres transactions Calumet and Hecla, Edgemoor, Kesteven, Mackay and Edmonton s'est avancé à l'échelle avant que les réalisations ne nivellent

A la demande du sénateur A.-J. Brown, C.R., vice-président, c'est M. Morris-W. Wilson qui a occupé le fauteuil présidentiel et qui a vu l'allocation du vice-président.

Le département des successions et des fiducies a eu beaucoup d'activité, de sorte que le montant en administration s'est accru de quelque \$12,000,000.

Le département des obligations a aussi fait d'excellentes affaires grâce aux nombreuses opérations de remboursement des sociétés; le montant d'obligations dont la compagnie est fiduciaire a augmenté de \$30,000,000.

A une réunion du conseil d'administration, M. Fick et Robinson, gérant général, a été nommé vice-président avec le titre de vice-président et gérant général.

L'ancien conseil d'administration a été réélu comme suit: MM. Robert Alder, hon. A. J. Brown, C.R., W. H. McFarlane, C.R., J. H. Macdonald, C.R., H. D. MacTiger, J. S. Norris, hon. Gordon W. Scott, J. E. Aldred, C.R. H. Carlisle, Harold Crabtree, G. H. Duckworth, C.R., H. Holt, edou. C. Newman, Hugh Paton, Paul F. Sise, William F. Angus, George Caverhill, hon.

son Edou. L. terminé cependant à un premier étage de 50 cents à 50c. Oklaa a été tassé de 50 cents mais Commonwealth et Royale s'inscrivent à un meilleur cours. Duhois et Foothill ont cédé le terrain qu'ils avaient gagné et Model, Merland et Texas-Canadian leur ont donné 50c. Homestead se redresse de quelques cents et Calumet offre 10 cents.

Chibougamau et MacLeod Cockshufte ont relancé leurs actions à 100 centes. Cependant, Little Long Lac, Macassa, Pickle Crow et Paymaster ont encouru des pertes de 10 à 20 cents. Lake Shore, Dome et McIntyre sont bien tenus.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Avis de dividende

Le Conseil d'administration de la Banque Canadienne Nationale a déclaré pour le trimestre finissant le 23 février un dividende de 2% (soit au taux de 85 par an) sur le capital versé de la Banque. Ce dividende, portant le numéro 184, sera payable au bureau principal

Le gérant, A. E. LeSueur, Gordon C. MacDugall, C.R., F. W. Rose et Julian C. Smith.

Les officiers élus sont: sir Herbert S. Holt, président; Phou A. J. Brown, C.R., vice-président; M. F. G. Donaldson, vice-président et gérant général.

Le comité exécutif se compose de sir Herbert S. Holt, de Phou A. J. Brown, de M.M. George Caverhill, M. W. Sloan, C.R., G. H. Duggan et P. G. Donaldson.

ou à toute succursale de la Banque, à partir du 1er mars 1937, aux actionnaires inscrits dans les registres le 1er février 1937.

Par ordre du Conseil d'administration.

Le gérant général,
Charles ST-PIERRE.

Obligations 3½% non rachetables
de la

COMMISSION DES
ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

Échéances	Prix	Rendement
15 février 1947 - - -	99.25	3.59%
15 février 1949 - - -	98.25	3.68%

< Prospectus sur demande >

L.-G. BEAUBIEN & CIE, LIMITÉE

84 ouest, rue Notre-Dame

MONTRÉAL

Québec Trois-Rivières Ottawa Toronto Bruxelles Paris

IMMEUBLE ST-DENIS —
354 EST, rue STE-CATHERINE

Bureaux à Louer

dans un
ÉDIFICE À
L'ÉPREUVE DU FEU

PETITS BUREAUX \$25 à \$35

Une ou deux suites disponibles, facilement
divisées en bureaux privés et bureaux gé-
néraux, toutes avec fenêtres à l'extérieur,
LOYERS RAISONNABLES
BON ASCENSEUR ET AUTRES SERVICES
Bureau de télégraphe et salon de barbier dans la bâtisse

S'adresser au surintendant de la bâtisse
CHAMBRE 104 — HA. 6785

TARIF D'ABONNEMENT

PAR LA POSTE

Canada (sauf Montréal et banlieue) ... \$ 4
(NETTE, sans escompte)

Etats-Unis et Empire Britannique ... \$ 6
Union Postale ... \$ 12

LIVRAISON A DOMICILE

Montréal et banlieue ... \$ 6
(NETTE, sans escompte)

PAYABLE D'AVANCE

Le Canada

Pour téléphoner au "CANADA"

DANS LE JOUR

HARBOUR 5131

SOIR, DIMANCHE ET FETES:

Police, incendies, accidents ... HA. 5131
Sport ... HA. 5134
Gérant de la rédaction ... HA. 5134
Atelier de composition ... HA. 1432
Service d'information ... HA. 3507
Rédacteur en chef ... HA. 8454
Circulation et expédition ... HA. 5134

Le sable du "quo warranto" est semé aux quatre vents

1,300 employés de la voirie répandent le sable acheté par les deux exécutifs

"T'as fait pareil"

Du sable! Il y en a partout. Dans les rues et sur les trottoirs, où 1,300 employés du service municipal de la voirie le répandent pour empêcher les piétons de s'égarer.

Il y en a aussi à l'hôtel de ville où les 35 échevins et certains fonctionnaires ont reçu, hier, une enveloppe contenant un minuscule sac de sable auquel était attachée la note explicative suivante:

"Concours de Sable
"Devez-vous le petit sac? 1er prix \$5,760; 2e et 3e, \$1,000. Divisez en deux. Note: c'est du sable de 1ère qualité, trié à la main. Pour informations, Jeannotte."

Comme en le sait, au moins trois des commissaires dorment depuis quelques jours sur un lit de sable.

Il attendent l'issue des procédures civiles intentées contre eux (MM. Taillefer, Filion et Jeannotte) à la suite de contrats donnés par eux pour l'achat de 5,000 tonnes de sable.

Répiste de M. Raynault
Les trois commissaires incriminés, ainsi que leurs deux collègues, MM. Hogan et Lacombe, ont été invités, hier avant-midi, au bureau du maire. Ils y étaient en conférence, à huis clos, depuis environ une heure, lorsque le maire convia les journalistes auxquels il fit la déclaration suivante, en présence des cinq commissaires:

"Le 8 janvier 1937 — c'est-à-dire au temps de l'ancien exécutif — les administrateurs municipaux ont adopté trois résolutions autorisant le surintendant des achats et magasins à acheter 1,800 tonnes de sable, à \$1.15 la tonne, de la Standard Lime Company; 1,500 tonnes, à \$1.15 la tonne, de la National Sand and Material Company; 2,000 tonnes à \$1.15 la tonne, de la Consolidated Oka Sand and Gravel. Le tout, "f.o.b." les entrepôts des fournisseurs. Soit 5,300 tonnes au prix total de \$6,095."

Le projet du maire de Montréal, M. Adhémar Raynault, pour la construction d'une salle municipale qui servirait non seulement aux congrès, mais encore aux grands concerts, au théâtre et à l'opéra, a fait hier un pas de plus vers son exécution. A un déjeuner servi au Montreal Club, une quarantaine des personnages les plus importants de Montréal, au nombre desquels M. Raynault lui-même et le président du Comité exécutif, M. Ovide Taillefer, ont formé un comité chargé de préciser ce projet et de travailler à en assurer la réalisation.

Le sénateur J. H. Rainville a proposé, comme emplacement de cette vaste salle, le parc Manx, qui, à son sens, conviendrait mieux que le square Vigor. On a aussi parlé de la Sainte-Hélène.

M. Athanase David, après avoir montré comme la population de Montréal aime la musique, s'est demandé pourquoi une ville comme la nôtre ne deviendrait pas un centre artistique, au même titre que des villes beaucoup plus petites, comme Salzbourg en Autriche, Baireuth en Allemagne et Bethlehem, en Pennsylvanie, qui se sont acquises comme telles une réputation mondiale.

M. David a proposé comme exemple pour le "centre civique" un projet, le théâtre des Champs-Élysées de Paris. Le sénateur Rainville a félicité M. David de son travail pour les Concerts Symphoniques, M. et Mme Drinkwater de leur aide à la Montreal Orchestra, et le mécène de l'opéra, le général Meighen.

Ont aussi adressé la parole: M. Graham Drinkwater, le colonel Herbert Molson, le général Meighen, M. Milton Hersey, président de la Ligue pour le progrès civique, sir Charles Lindsay, M. Morris W. Wilson, président de la Banque Royale, M. Frédéric Biquet, l'échevin Taillefer et M. Howard Murray, O.B.E.

Un chauffeur est gravement blessé
L'automobile de M. Lucien Lafond est démolie, rue Delorimier

Lucien Lafond, âgé de 36 ans, 5616, rue Jeanne-d'Arc, conduisant son automobile, rue Delorimier, en se dirigeant du nord au sud, à 7 heures 10, hier soir, lorsqu'en arrivant près du Stade sa voiture frappa une autre auto stationnaire. La violence du choc projeta le chauffeur sur la chaussée. Des piétons appelèrent en hâte l'ambulance de Saint-Luc et le docteur Chailion fit 12 points de suture au cuir chevelu de la victime. A l'hôpital on constata deux fractures, la première au coude droit et la seconde à la jambe droite. L'état du blessé est sérieux.

Nouveau ministre de la guerre au Japon
Tokio, 9. — Le général Hajime Sugiyama a été nommé aujourd'hui ministre de la guerre en remplacement du lieutenant général Kotaro Nakamura, lequel a démissionné aujourd'hui.

Cette innovation du "leader" du conseil
L'échevin Dubreuil suggère que tous ses collègues suivent l'exemple

Certains échevins ont remarqué à la dernière séance du conseil, lundi après-midi, que le secrétaire particulier du "leader" du conseil était installé à un pupitre et prenait des notes sténographiques des délibérations.

Cette innovation semble destinée à avoir le plus grand succès s'il faut en croire les échevins qui ont décidé de demander que le même privilège leur soit accordé.

En effet, hier après-midi M. J.-Emile Dubreuil, échevin de Montréal, a déclaré qu'il demanderait que 35 pupitres supplémentaires soient installés dans la salle du conseil pour accommoder les échevins qui voudront à l'avenir s'assurer les services d'un sténographe ou d'un secrétaire.

Les jeunes gens doivent s'unir pour être écoutés
Déclaration de M. J. La Rue, président de la Chambre de Commerce cadette

Recrutement
"La Chambre de Commerce cadette recrute ses membres parmi les jeunes gens engagés dans le commerce, l'industrie, la finance et même parmi ceux qui exercent les professions libérales. Nous lançons aujourd'hui une campagne de recrutement qui doit porter de 475 à 600 le nombre de nos membres, afin de grouper les jeunes qui intéressent les questions sociales et économiques", déclarait hier après-midi M. Jacques La Rue, président de la Chambre de Commerce cadette de Montréal.

"Jusqu'ici, poursuivait-il, la Chambre a accompli un travail de formation. Elle a atteint cependant un stade où il lui faut une action plus directe. Les jeunes ne pourront pas être écoutés, s'ils ne forment un groupe solide et représentatif; c'est là la raison de notre campagne de recrutement. Plus nous serons nombreux, plus notre voix aura de chance d'être entendue.

"D'ailleurs, la Chambre de Commerce cadette a déjà étudié et soumis aux autorités des projets de loi tels que l'assurance obligatoire mitigée pour les véhicules-moteurs, l'éclairage des voitures hippomobiles et la carte d'identité obligatoire."

M. La Rue explique alors que divers comités ont été formés au sein même de la Chambre de Commerce cadette pour étudier les problèmes du port de Montréal, le tourisme, l'enseignement technique, les conditions de travail dans les caissons et la loi des compagnies.

"Le programme que s'est tracé la jeune Chambre de Commerce de Montréal pour l'année 1937 intéressera, nous n'en doutons pas, beaucoup de jeunes gens qui ne font pas encore partie de notre groupe, mais qui y adhéreront au cours de l'année", continue le président.

"Il faut aussi rappeler, termine M. La Rue, que le but de la Chambre de Commerce cadette est de préparer les jeunes aux travaux des chambres de commerce, qui accomplissent une oeuvre éminemment importante."

A UNE SESSION DU PARLEMENT-ECOLE DE MCGILL



Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal se mesuraient hier soir à un groupe de leurs confrères anglais de l'Université McGill, au McGill Union, où s'ouvrait la session du parlement-école de cette dernière institution. On voit sur la photo ci-dessus ces parlementaires en herbe. Ce sont, première rangée, de gauche à droite: MM. Edmond Gordon, Ted Piper, Guy Poliquin, Reginald Tormey et Léon Morrison; seconde rangée, dans le même ordre: MM. C. Hess, Philippe Vincberg, président de la Chambre, et L. Thinel; troisième rangée, toujours de gauche à droite: MM. Morton Godine, Marcel Trahan, Jacques Mallet, Alfred Pick, premier ministre, Bernard Mulloch, chef de l'opposition, Roland Guy, vice-président de la Société des Débats de l'Université de Montréal, et Marcel Bougie. (Photo CANADA)

Faits Divers

William Martel, 55 ans, 1846, rue Cartier, est tombé d'un échafaudage, au nouvel hôtel des Postes, angle des rues Saint-Pierre et Saint-Jacques, à 5 heures, hier après-midi. L'état du blessé serait grave mais au General Hospital les médecins n'ont pas encore pu se prononcer.

Arthur Perrault, 20 ans, 1026, rue Sanguinet, a été appréhendé à 11 heures, hier soir, par les détectives J. Lum et H. Desjardins, au moment où il volait une couverture d'automobile, à l'angle des rues Emery et St-Denis. Perrault fut passer en correctionnelle ce matin sous une accusation de vol. La couverture est évaluée à \$10.

Compromis suggérés pour la réforme de la Cour suprême
Washington, 9. (P.A.)—Un grand nombre de projets concernant la réforme de la Cour suprême des Etats-Unis ont été discutés aujourd'hui parmi les représentants. Des centaines de télégrammes arrivent tous les jours au Capitole de tous les coins du pays, suggérant divers compromis autour de cette question épineuse.

Le porte-parole des cheminots, M. Howar-B. Chase, a laissé précipitamment la séance avant la fin des délibérations. Son secrétaire a déclaré ne pas l'avoir vu de toute la journée. On croit néanmoins que M. Chase a communiqué aux délégués les résultats de ses pourparlers avec le ministre fédéral du Travail, l'hon. Norman Rogers, qui eurent lieu lundi soir, à Ottawa.

Comme aucune entente n'a pu être conclue entre le représentant des cheminots et le ministre du Travail, on en déduit que les vice-présidents préparent le questionnaire qui doit être soumis aux employés des chemins de fer pour connaître leur opinion sur l'opportunité d'une grève générale, bien que l'hon. Norman Rogers tente encore de régler ce différend à l'amiable.

Si cette menace de grève est mise à exécution, elle affectera plus de 117,000 cheminots. Cet arrêt du travail signifierait aussi des pertes considérables pour les compagnies ferroviaires, bien que les chefs d'union prennent leurs dispositions pour que rien ne soit brisé et que le matériel des chemins de fer soit laissé dans un bon état. La grève paralyserait le transport ferroviaire dans tout le Dominion. Le menace de grève faite dernièrement a suivi la publication de deux rapports du comité d'arbitrage MacLean, à Ottawa. Le rapport majoritaire recommandait la remise de trois pour cent des salaires sur la réduction de 10 pour cent subie depuis 1931. Le rapport minoritaire fait par M. Fred Bancroft, représentant des cheminots, demandait la remise complète de la réduction d'ici la fin de l'année.

Les comités
Ottawa, 9. (P.C.) — Le comité d'arbitrage, formé par le gouvernement fédéral pour entendre les réclamations de 10,000 commis et autres employés du Canadian National au sujet de la réduction de dix pour cent subie dans leurs salaires depuis quelques années, ouvrira de nouvelles séances demain, à Ottawa. Les représentants des unions devaient répondre aujourd'hui au mémoire soumis par le Canadian National, mais ils ont obtenu une autre journée pour étudier ce mémoire.

Le présent comité d'arbitrage intéresse en partie les cheminots qui n'ont pas été affectés par la décision du comité d'arbitrage MacLean, lequel a recommandé la semaine dernière une remise partielle de la réduction de salaires de 10 pour cent cette année, pour les employés du acifique Canadien et du Canadien National.

"Ce n'est pas le cas des autres fonctionnaires. Ils doivent être au service de la ville. Si l'avisier financier ne fait pas l'affaire: dehors! Si le comptable-en-chef ne fait pas l'affaire, le même sort l'attendra.

"Pour s'occuper du service de la comptabilité, nous aurons un directeur du service de la comptabilité. Et le vérificateur continuera à remplir ses fonctions actuelles."

Les cheminots perdront-ils leur pension, s'ils font la grève?

Leurs représentants se seraient consultés hier à ce sujet

Trois réunions générales
Les employés de chemins de fer du Canada perdront-ils leurs droits à la pension et provoqueront-ils l'abolition du système de classification par ordre d'ancienneté, s'ils déclarent la grève générale pour protester contre la recommandation du rapport majoritaire du comité d'arbitrage MacLean? C'est la question que se seraient posée hier les représentants des cheminots, à une réunion générale tenue à Montréal.

Aucune déclaration ne fut faite après cette réunion. La plus grande discrétion a suivi la séance des vice-présidents généraux et les assemblées d'une centaine de délégués venus de toutes les provinces du Dominion.

Le porte-parole des cheminots, M. Howar-B. Chase, a laissé précipitamment la séance avant la fin des délibérations. Son secrétaire a déclaré ne pas l'avoir vu de toute la journée. On croit néanmoins que M. Chase a communiqué aux délégués les résultats de ses pourparlers avec le ministre fédéral du Travail, l'hon. Norman Rogers, qui eurent lieu lundi soir, à Ottawa.

Comme aucune entente n'a pu être conclue entre le représentant des cheminots et le ministre du Travail, on en déduit que les vice-présidents préparent le questionnaire qui doit être soumis aux employés des chemins de fer pour connaître leur opinion sur l'opportunité d'une grève générale, bien que l'hon. Norman Rogers tente encore de régler ce différend à l'amiable.

Si cette menace de grève est mise à exécution, elle affectera plus de 117,000 cheminots. Cet arrêt du travail signifierait aussi des pertes considérables pour les compagnies ferroviaires, bien que les chefs d'union prennent leurs dispositions pour que rien ne soit brisé et que le matériel des chemins de fer soit laissé dans un bon état. La grève paralyserait le transport ferroviaire dans tout le Dominion. Le menace de grève faite dernièrement a suivi la publication de deux rapports du comité d'arbitrage MacLean, à Ottawa. Le rapport majoritaire recommandait la remise de trois pour cent des salaires sur la réduction de 10 pour cent subie depuis 1931. Le rapport minoritaire fait par M. Fred Bancroft, représentant des cheminots, demandait la remise complète de la réduction d'ici la fin de l'année.

Les comités
Ottawa, 9. (P.C.) — Le comité d'arbitrage, formé par le gouvernement fédéral pour entendre les réclamations de 10,000 commis et autres employés du Canadian National au sujet de la réduction de dix pour cent subie dans leurs salaires depuis quelques années, ouvrira de nouvelles séances demain, à Ottawa. Les représentants des unions devaient répondre aujourd'hui au mémoire soumis par le Canadian National, mais ils ont obtenu une autre journée pour étudier ce mémoire.

Le présent comité d'arbitrage intéresse en partie les cheminots qui n'ont pas été affectés par la décision du comité d'arbitrage MacLean, lequel a recommandé la semaine dernière une remise partielle de la réduction de salaires de 10 pour cent cette année, pour les employés du acifique Canadien et du Canadien National.

"Ce n'est pas le cas des autres fonctionnaires. Ils doivent être au service de la ville. Si l'avisier financier ne fait pas l'affaire: dehors! Si le comptable-en-chef ne fait pas l'affaire, le même sort l'attendra.

"Pour s'occuper du service de la comptabilité, nous aurons un directeur du service de la comptabilité. Et le vérificateur continuera à remplir ses fonctions actuelles."

Quatre blessés, rue Berri dans une collision d'autos
Par un hasard inexplicable les deux chauffeurs s'en tirent indemnes

Vieillard de 86 ans
Un accident qui aurait pu avoir des suites beaucoup plus graves s'est produit à 6 heures 45, hier soir, rue Berri, à environ 200 pieds de l'intersection de la rue Louvain, côté nord. M. Aldéric Lortie, de Saint-Vincent-de-Paul, conduisait son automobile lorsqu'il fut frappé par l'auto du docteur Alfred Roy, 567 est, boulevard Crémazie.

Avec M. Lortie se trouvaient sa femme, âgée de 52 ans, ses deux fils et son père, M. Vincent Lortie, ce dernier âgé de 86 ans. La violence du choc projeta tous les occupants sur la chaussée et les ambulanciers de l'hôpital Saint-Luc, appelés en hâte, prodiguèrent les soins aux blessés, avec l'aide du docteur Roy, qui heureusement s'en tira indemne.

M. Vincent Lortie souffre de plusieurs fractures de côtes du côté gauche; l'un des enfants, Jean-Paul Lortie, âgé de 12 ans souffre de blessures internes et tous deux sont gardés à l'hôpital sous observation. Madame Aldéric Lortie et l'autre enfant, Roland, âgé de 9 ans, ont été légèrement blessés à la tête, au front et au menton. Après des pansements au dispensaire ces deux blessés ont pu retourner à Saint-Vincent-de-Paul.

M. Aldéric Lortie qui conduisait son auto a été aussi heureux que le docteur Roy et est sorti indemne de l'accident.

Le "banquet aux beans" de l'échevin Dubreuil
Une innovation dans le domaine des banquets, le grand "banquet aux beans" organisé en l'honneur de l'échevin de Montréal, M. Dubreuil, s'annonce comme devant être un véritable succès. Les billets, qui se vendent huit sous chacun ou deux pour quinze sous, se vendent rapidement. Un échevin, M. Hector Dupuis, en a acheté dix. On dit que le "comité des quinze" a l'intention d'assister en bloc à ce dîner. La soirée promet d'être intéressante, le programme affiché étant des plus prometteurs. Le repas sera servi dans la salle du quartier, angle des rues Delorimier et St-Zotique, dimanche soir, 14 février.

Qui paye les dépenses de la police municipale quand elle remplaçait la police provinciale?
Au cours de la période de réorganisation de la police provinciale la police municipale a été obligée de s'occuper de nombre de causes qui, dans le cours ordinaire des choses, auraient été confiées à la police provinciale.

Il y eut notamment le cas de Mlle Eliane Saint-Pierre, où la police municipale, sous la direction de M. Armand Brodeur, dut se rendre jusqu'à St-Eustache pour y faire des recherches et même dynamiter une rivière dans l'espoir de retrouver le cadavre de la disparue. Il y eut aussi des cas de vol et toutes sortes de délits où la police municipale dut remplacer la police provinciale.

Cette question a fait l'objet d'une interpellation de la part de l'échevin de Montréal, M. J.-Emile Dubreuil, au cours de la dernière séance du conseil municipal.

M. Dubreuil s'est informé si tel était le cas et qui payait les dépenses. Le président du comité exécutif lui a répondu qu'il n'était nullement au courant de cette situation. Mais il en sera de nouveau question à la prochaine séance du conseil.

Ce qu'il faut faire avant d'abolir la taxe de vente

Brillante causerie de M. de Simone sur la Rome nouvelle

Le consul royal d'Italie était hier l'hôte de la Société d'étude et de conférences

Les splendeurs de Rome
"Rome n'est pas une ville. Rome est un monde; le langage que nous parlent ses palais, ses églises, ses jardins, ses ruines, ses fontaines, c'est le langage de toutes les passions, de toutes les souffrances, de tous les triomphes humains, c'est l'évolution de l'humanité elle-même, en ce qu'elle a de plus noble et de plus vivant: l'évolution de l'esprit. Car les peuples passent, se désagrègent, se mêlent à d'autres peuples, disparaissent, et l'esprit leur survit, rebelle au temps et à l'espace. Et c'est bien l'esprit latin universel, multiple et fort qui a créé la vie moderne de Rome. Grâce à lui, rien n'est mort, même dans les ruines les plus anciennes, même dans l'ombre des catacombes". Ainsi s'exprimait, hier après-midi à l'hôtel Windsor, le consul royal d'Italie, M. Paolo De Simone, hôte de la Société d'étude et de conférences. Le distingué consul entretenait un élégant auditoire féminin de la "Rome nouvelle". Dans un langage digne d'un poète, le conférencier fit une légère esquisse historique de Rome, dont les débuts se perdent dans les brouillards de la légende, fruit de la fantaisie. Dans ce rappel du passé, il souligna l'influence prépondérante des Omébrides et du peuple étrusque, la naissance de la Rome mythologique, et, passant au cours des âges, il nous fit voir les splendeurs de la Rome pontificale et le réalisme de la Rome fasciste, sans omettre de faire miroiter aux yeux de l'assistance les beautés de la Rome architecturale, le jeu d'eau de la villa d'Este, les pins de la villa Borghese, le Palais Farnèse, les fontaines de Rome, ses jardins, son soleil et ses multiples églises.

La vie romaine moderne, dit-il, se manifeste joyeusement encore dans la rénovation des coutumes antiques et des fêtes, celle du 21 avril, anniversaire de la fondation de Rome, celles de l'agriculture, du blé et du raisin. Les anciens romains solennisaient par des fêtes grandioses la richesse des récoltes. La Rome moderne a ressuscité cet usage. La fête du "solco diritto", la "sagra dell'uva" ont avantageusement remplacé les "cérémonies" d'il y a trente ou quarante ans. Tandis que de nos jours, le travail et l'activité remplissent la ville de bruit, les environs de Rome, Ostia et Tivoli, sont aménagés plus confortablement pour y goûter le repos des forêts, la douceur des lacs, la fraîcheur de la mer. De la villa d'Este, le conférencier fit l'image la plus séduisante. Dans le parc, dit-il, où le génie du Tasse, aspirant à sa belle Éléonore, créa Armide, les jets d'eau se lancent à des hauteurs vertigineuses, traçant dans l'air, en s'éparpillant, une infinité d'arcs-en-ciel mouvants. Les violettes, les roses, les cyclamens, les bellises poussent en touffes, en bouquets. Et dans les cyprès séculaires, les plus beaux de toute l'Italie, et dans les chênes palpitent la vie des oiseaux, leur gazouillement, leurs roulades et leurs bruits d'ailes. Dans les allées passe le murmure de mille voix frémissant de plaisir.

Pour ce qui est de la partie historique de la causerie, M. De Simone fit sans apparente transition la revue de la Rome des rois, de l'Empire romain, de l'avènement du catholicisme jusqu'à nos jours. Ayant repris conscience, dit-il, de sa dignité, le peuple italien s'est relevé à la fin du siècle dernier, et a rallumé, en Rome, sa capitale, le flambeau de sa destinée. Avec l'ardour de sa jeunesse, il prit part à la Grande Guerre. La participation de l'Italie a été vraiment un acte de volonté juvénile. La Nation était jeune. Elle avait à peine cinquante ans, depuis le moment où elle s'était unie. Elle sentait vaguement qu'une heure solennelle sonnait dans l'histoire et, sans y réfléchir davantage, elle affronta l'épreuve au moment le plus tragique, quand les armées russes vacillaient déjà et étaient près de la catastrophe. Le peuple italien répandit généreusement son sang. Il fut vainqueur, mais il se sentit trahi, car son élan avait été peu reconnu et encore moins récompensé.

Le dernier mot du conférencier fut encore pour Rome. "Elle concilie tout, dit-il, dans sa beauté qui annihile toutes les haines et sanctifie toutes les effusions. Le sang des martyrs est devenu clarté dans son firmament. La nef chrétienne et la colonne païenne font oraison ensemble, et le ciel, seul éternel, leur accorde la même paix".

Homme blessé à la tête au cours d'une querelle
Tous les agents du poste No 4, rue Ontario ont été mobilisés à 4 heures 30, hier après-midi, pour courir au numéro 1742, rue Visitation, théâtre d'un "meurtre". A l'arrivée des agents, M. St-Arnaud, âgé de 48 ans, gisait sur le parquet, blessé à la tête, mais dans un état qui n'inspirait aucune crainte. La victime fut transportée à Saint-Luc, où les internes ne considèrent pas ses blessures comme graves.

Il s'agit d'une querelle entre Saint-Arnaud et l'un des habitués de la maison. Le propriétaire fut atteint à coups de bouteille, à la tête. Saint-Arnaud qui doit sortir de l'hôpital dans un jour ou deux, décidera alors s'il doit signer un mandat d'arrestation contre son adversaire.

Opinion du maire
Le comité exécutif a commencé hier l'étude du prochain budget de la ville de Montréal. Cette étude est rendue plus difficile du fait que les administrateurs municipaux ne savent pas encore dans quelle mesure le gouvernement provincial consentira à soulager la ville de certaines charges. Comme le disait hier après-midi M. Raynault, "tout tourne autour de l'autonomie de Montréal".

Les deux points saillants de l'étude préliminaire du budget sont nous contredit la taxe de vente et la façon dont on comblera le trou que fera dans le budget son abolition. Si l'administration s'en tient à sa décision de ne pas imposer davantage le propriétaire, le remède le plus logique serait donc que le gouvernement provincial prit à sa charge certaines dépenses jusqu'à maintenant défrayées par la ville.

Au chapitre des dépenses obligatoires, la ville doit inclure dans son budget une somme de \$1,965,510. Cette somme est répartie comme suit: Assistance publique, \$1,350,000; asiles, \$400,000; écoles industrielles, \$80,000; écoles de réforme, \$47,500; Ecole Technique \$75,000; inhumation des pauvres, \$6,500. A part cela, la ville contribue \$400,000 annuellement à la Commission Métropolitaine. Elle contribue \$320,000 au service de l'Hygiène; \$480,000 pour les maladies contagieuses; \$6,500 à la Cour des jeunes délinquants.

Si la municipalité était soulagée de toutes ces charges et si elle était soulagée aussi de l'obligation de contribuer à l'entretien du pont Jacques-Cartier, il n'y a aucun doute que la taxe de vente pourrait être abolie.

Opinion du maire
Le maire a confié aux journalistes qu'il croyait que le premier ministre de la province étudierait dans un avenir rapproché ce problème primordial pour Montréal. "Je crois bien, a dit M. Raynault, que nous pourrions en venir à une entente. Remarquez bien, cependant, qu'il ne s'agit nullement d'abolir la Commission métropolitaine, mais simplement de ne plus avoir à payer près d'un demi-million tous les ans pour la dette de la Commission.

—Le budget de la police sera-t-il plus considérable que celui de l'année dernière? demandons-nous.
—Un peu, répondit-il. Nécessairement puisque nous avons l'intention de renforcer notre système policier. Mais ce n'est pas une affaire considérable.

"En somme, je ne crois pas que nous ayons de la difficulté. L'item de la taxe de vente sera laissé en blanc. Nous verrons si nous pouvons l'abolir immédiatement. Peut-être pourrions-nous nous entendre pour obtenir le privilège de faire des modifications au cours de l'année. Tout tourne autour de la question d'autonomie."

Paquebots français remis en service
Le "Lafayette" reviendra à Québec en septembre pour une croisière spéciale

Deux innovations marqueront la prochaine saison de la Compagnie Générale Transatlantique dans le nord-Atlantique: le départ de son paquebot "Lafayette", de Québec, le 1er septembre, à destination directe du Havre avec un contingent spécial de voyageurs qui visiteront l'Exposition Arts et Techniques de Paris en son meilleur temps, c'est-à-dire à une époque où tous les immeubles étant parachevés, on pourra de plus éviter la grande affluence touristique des mois de juin, juillet et août. La compagnie a aussi décidé de réaffecter au service de New-York-Havre, via Queenstown et Plymouth, son paquebot "DeGrasse" dont bon nombre de Canadiens ont pu apprécier, il y a quelques années, la cuisine et la stabilité qui ne le cèdent en rien aux autres paquebots français.

Le "DeGrasse" effectuera ses départs de New-York les 9 juin, 3 juillet, 6 août, 4 et 29 septembre. Comme l'espace est déjà presque entièrement réservé les navires en partance pendant les mois d'été et que, par ailleurs, il se trouve un public voyageur assez nombreux qui ne prie pas spécialement la congédie dans les hôtels et à bord, pendant, il sera facile aux agences de voyage de déterminer un fort mouvement touristique en septembre. C'est pourquoi la Transat a choisi le 1er septembre comme date du départ transatlantique. Le "Lafayette" partira de New-York le 23 août et sera à Québec le 31 août pour arriver au Havre le 7 septembre.

Visites suspendues à St-Luc et Ste-Jeanne-d'Arc
Deux autres hôpitaux, Saint-Luc et Sainte-Jeanne-d'Arc viennent de suspendre les visites à leurs malades afin de parer au danger d'une épidémie d'influenza. Leur décision porte à six le nombre des hôpitaux de la métropole qui ont pris des mesures de prudence.

Au Royal Victoria, au General Hospital, division de l'ouest et à l'hôpital Homeopathique, les autorités s'encouragent les visites aux malades, n'ont pas encore donné d'ordres pour les empêcher. Des internes surveillent les visiteurs et voient à ce qu'il n'y ait pas d'encombrement.